



ÉTAT DE DURABILITÉ

CSRD

2025/2026

Chapitre 4. Etat de Durabilité CSRD

Préambule	114
4.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)	115
4.1.1. Base de préparation	116
4.1.2. Stratégie de durabilité	117
4.1.3. Gouvernance de la durabilité	124
4.1.4. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4).....	127
4.1.5. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5) ..	128
4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels	129
4.1.7. Conclusion	135
4.2. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE : DÉVELOPPER ET PROPOSER DES PRODUITS ET SOLUTIONS DURABLES (ESRS E1, E4, E5)	136
4.2.1. Changement climatique (E1)	137
4.2.2. Biodiversité et écosystèmes (E4)	151
4.2.3. Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)	155
4.2.4. Taxonomie européenne : Analyse de matérialité et indicateurs taxonomie	161
4.3. RESPONSABILITE SOCIALE : FAVORISER LA DIVERSITÉ, L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉQUIPES ET LE RESPECT DES PARTIES PRENANTES & PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DU PLUS GRAND NOMBRE	162
4.3.1. Personnel de l'entreprise (S1).....	163
4.3.2. Consommateurs / consommatrices et utilisateurs / utilisatrices finaux (S4).....	172
4.4. CONDUITE DES AFFAIRES : UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE QUI TIRE SA FORCE DE L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION LOCALE DE SES SOCIÉTÉS (ESRS G1)	180
4.5. CONCLUSION GÉNÉRALE	186
4.6. ANNEXES	189
4.6.1. Annexe 1 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)	190
4.6.2. Annexe 2 : Lexique	195
4.7 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026	197

Préambule

La durabilité constitue pour ABEO un levier de création de valeur et un facteur de pérennité. Elle s'inscrit au cœur de notre développement et guide nos décisions afin de concilier performance économique, responsabilité sociale et maîtrise de nos impacts environnementaux.

Fidèle à sa mission de concevoir et proposer des équipements au service de la pratique sportive et physique, le Groupe poursuit l'intégration des enjeux de durabilité dans ses activités. Dans un environnement marqué à la fois par les attentes croissantes en matière de responsabilité, par la pression sur les ressources, par les enjeux de santé publique et par l'évolution des usages, nous devons faire évoluer nos modèles avec pragmatisme et détermination.

L'exercice 2025/26 a marqué une nouvelle étape dans la structuration de notre démarche. Il a permis de renforcer notre compréhension de nos impacts, risques et opportunités, de consolider notre gouvernance et de poursuivre l'acculturation des équipes. Cette dynamique s'est notamment traduite par le déploiement d'une politique Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) et d'une politique de responsabilisation locale.

Conscients que notre responsabilité s'étend à l'ensemble de notre chaîne de valeur, nous concentrons nos efforts sur les principaux leviers de transformation : conception des produits, approvisionnements, fabrication, transport, usage et fin de vie. Cette ambition repose également sur l'engagement des femmes et des hommes du Groupe, dont l'expertise et la proximité avec les clients constituent des atouts essentiels.

Dans ce contexte, la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) représente pour ABEO une opportunité de renforcer la transparence, la cohérence et le pilotage de ses engagements. Ce rapport de durabilité reflète les progrès réalisés, les priorités identifiées et la trajectoire que nous poursuivons pour construire un développement durable, utile et responsable.

Olivier Estèves, Président-Directeur Général d'ABEO



4.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)

4.1.1. Base de préparation

4.1.1.A. Base générale pour la préparation de l'état de durabilité (BP-1)

ABEO se conforme pour la deuxième fois à l'exercice du rapport de durabilité selon la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Son rapport est ainsi établi conformément aux **normes européennes** de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS). Ces normes fournissent un cadre complet pour la publication d'informations extra-financières, traitant des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Ce rapport de durabilité repose sur une analyse de double matérialité, qui prend en compte à la fois l'impact du Groupe sur l'environnement et la société, ainsi que l'influence de l'environnement et de la société sur ses performances. Cette étude a abouti à une liste d'impacts induits par les activités des sociétés d'ABEO, de risques et d'opportunités.

Le périmètre retenu pour l'état de durabilité d'ABEO est aligné sur le **périmètre consolidé** des états financiers de l'exercice 2025/26, clôturé au 31 mars 2026, et inclut **l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe**. Les sociétés dormantes ou holdings financières, sans activité opérationnelle ni salariés, sont exclues du reporting en raison de leur contribution non significative. Les sociétés SODEX SPORT et ELI PLAY, acquises en mai 2025, sont intégrées dans les périmètres financier et extra financier. En revanche, la société VOGO, acquise en décembre 2025, bien qu'incluse dans le périmètre financier, est exclue du périmètre extra financier pour l'exercice en cours. Son intégration tardive ne permet pas de disposer de données fiables, complètes et comparables. Elle sera intégrée au reporting de durabilité à partir du prochain exercice.

La chaîne de valeur du Groupe est, quant à elle, prise en compte dans son intégralité, couvrant à la fois les activités amont et aval (voir paragraphe 4.1.2.A.iii. de la présente section).

4.1.1.B. Informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

ABEO se conformant pour la deuxième fois à cet exercice selon la directive CSRD, des comparaisons historiques ou des limites méthodologiques peuvent affecter la collecte et l'appréciation de certaines données.

4.1.1.B.i. Horizons temporels

Ce rapport s'appuie sur les **horizons temporels définis par l'ESRS 1** : court terme (exercice en cours), moyen terme (jusqu'à 5 ans) et long terme (au-delà de 5 ans).

4.1.1.B.ii. Estimations concernant la chaîne de valeur

Bien que les enjeux de durabilité soient évalués à l'échelle de l'ensemble de la chaîne de valeur, les politiques, actions et indicateurs présentés concernent principalement les parties prenantes avec lesquelles ABEO entretient une **relation contractuelle directe**, notamment ses fournisseurs et clients.

Par ailleurs, les données mobilisées dans ce rapport proviennent de **deux sources principales** : internes (pour les activités sous contrôle direct du Groupe), et externes (rapports et études sectoriels, données gouvernementales ou européennes...), notamment pour les éléments indirects de la chaîne de valeur comme les secteurs du bois, de la métallurgie et de la plasturgie. Certaines données ont été collectées directement auprès des fournisseurs ou partenaires dans le cadre de ce rapport. Les analyses reposent sur des tendances sectorielles jugées représentatives, complétées par l'expertise des équipes en interne. Ces références concernent notamment les données de production et de consommation de matières premières, la recyclabilité par filière, les mix énergétiques des pays hôtes des sites de production du Groupe, ainsi que les tendances liées au sport.

4.1.1.B.iii. Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats

Les informations en matière de durabilité ont été établies dans un contexte de deuxième exercice d'application des exigences légales et réglementaires. Cet exercice a permis au Groupe de consolider ses pratiques de reporting, tout en

tenant compte de la disponibilité partielle de certaines données comparatives et des contraintes liées à la collecte et à la fiabilisation des données.

Les difficultés d'accès à certaines données ont conduit le Groupe à les publier sur un périmètre restreint, ou d'établir des estimations :

- **Calcul du Scope 3 du bilan carbone (E1-6) :** Le calcul du scope 3 du bilan carbone a nécessité que le Groupe procède à des estimations et utilise des extrapolations susceptibles d'impacter les informations présentées. Le détail de ces éléments méthodologiques est présenté dans le paragraphe 4.2.1.E.iii. de la section E1, en même temps que les résultats du bilan carbone. Le Groupe continue de travailler à faire les meilleurs efforts, en tenant compte de sa spécificité, à améliorer chaque année la fiabilité de la méthodologie utilisée.
- **Ventilation par type de traitement des déchets (E5-5) :** Pour 89% des déchets totaux générés par les sociétés du Groupe, les filières de valorisation sont connues. Pour les 11% restants, des hypothèses ont été prises à partir de filiales similaires ou de documentations techniques publiques. Le Groupe continue de travailler à la fiabilisation de la méthodologie d'estimation et à la collecte de données pour les prochaines publications.

4.1.2. Stratégie de durabilité

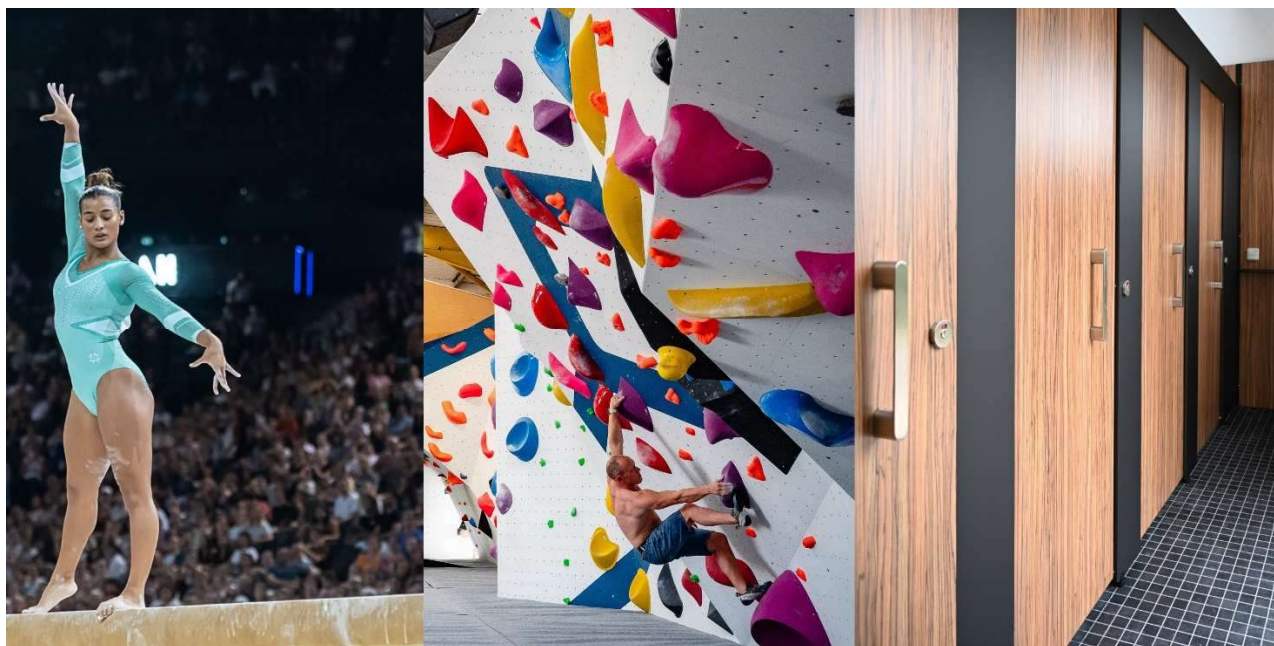
4.1.2.A. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

4.1.2.A.i. Stratégie d'ABEO, entre ancrage local et force mondiale

ABEO est un des leaders mondiaux dans les **équipements de sport et de loisirs**, qui emploie plus de 1600 personnes sur trois continents. Groupe familial créé en 2002 et dont les origines remontent à 1981, il réunit et fait grandir ensemble près de 40 sociétés expertes dans leur domaine, implantées dans 12 pays, dans le respect de leur identité et de leurs singularités. Le Groupe est ainsi présent sur **quatre zones géographiques principales** : la France (453 salarié(s), 15 filiales), l'Europe hors France (798 salarié(s), 19 filiales), l'Amérique du Nord — Canada et États-Unis — (138 salarié(s), 5 filiales), et l'Asie — Chine, Vietnam et Inde — (274 salarié(s), 3 filiales)¹.

Les activités du Groupe consistent en **la conception, la fabrication et la distribution** de matériel à destination de **clients professionnels** privés et publics (établissements scolaires, collectivités, salles de sport, parcs de loisirs, etc.).

¹ Alternants et stagiaires pris en compte



Les sociétés d'ABEO sont réparties en **trois Divisions** – Sport, Sportainment & Escalade, Vestiaires – et proposent une gamme étendue d'équipements distribués dans près de 100 pays à travers le monde : agrès de gymnastique, matériel de sports collectifs, murs d'escalade, trampolines, vestiaires, casiers... Les marques du Groupe sont reconnues pour la qualité de leurs produits et services. Références sur leurs marchés, elles placent la **sécurité des utilisateurs/utilisatrices finaux** et la **satisfaction de leurs clients** au cœur de leurs priorités. Face à une demande croissante de personnalisation, de fiabilité et de traçabilité des produits, les sociétés du Groupe font évoluer leur stratégie et leur offre, renforçant en continu la qualité de leurs équipements tout en créant de nouvelles tendances.

Depuis plus de 20 ans, le développement d'ABEO est rythmé par une stratégie qui combine **croissance organique et croissance externe**, permettant au Groupe de compter aujourd'hui de nombreuses marques fortes dans son portefeuille : GYMNOVA, EP CLIMBING, SPIETH ou encore SCHELDE SPORTS et FRANCE ÉQUIPEMENT. Pour cultiver l'excellence d'amont en aval, le modèle d'ABEO repose sur **l'intégration verticale et l'autonomie de ses filiales**. Chacune dispose d'une grande marge de manœuvre pour être plus agile et efficace - avec leurs clients tout comme leurs équipes - tout en bénéficiant du soutien et des ressources du Groupe afin de proposer des solutions toujours plus durables.

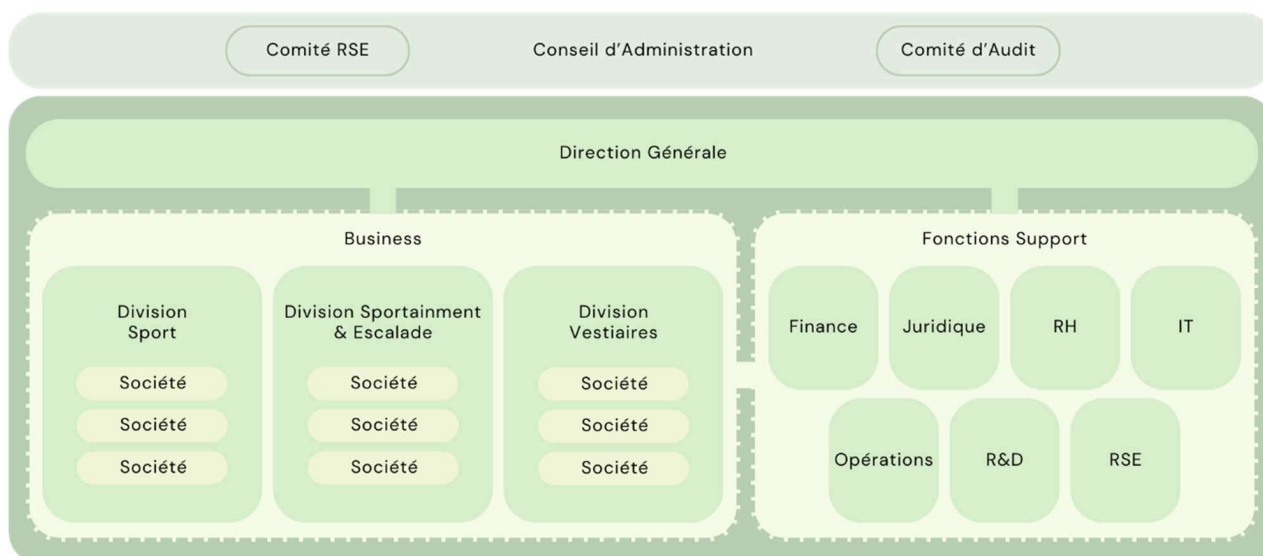


Figure 1- Structure générale du Groupe

Le Groupe publie conformément à la norme de l'IFRS 8, les éléments financiers distingués sur les trois secteurs opérationnels d'activité : Sport, Sportainment & Escalade, et Vestiaires pour un chiffre d'affaires net total de **280 M€** sur l'exercice. La décomposition du chiffre d'affaires par zones géographiques est aussi publiée. Les principales activités identifiées comme significatives pour les enjeux RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) sont :

- La production d'équipements sportifs ;
- La logistique et la distribution de produits ;
- L'installation et la maintenance ;
- La conception et la recherche & développement (R&D) ;
- La chaîne d'approvisionnement en matières premières ;
- La relation avec les clients publics.

Ces éléments ont servi de base à l'analyse de double matérialité (paragraphe 4.1.6. de la présente section).

4.1.2.A.ii. Le développement durable pour une réussite pérenne

ABEO intègre progressivement le développement durable au cœur de son action, avec l'ambition de conjuguer performance économique, impact environnemental maîtrisé et contribution sociétale positive. Depuis son introduction en bourse en 2016, le Groupe a structuré son engagement à travers sa stratégie RSE. Celle-ci repose sur **trois piliers** donnant les grandes orientations, et des plans d'actions en cours de formalisation.

PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DU PLUS GRAND NOMBRE



C'est proposer des produits et services variés afin de rendre le sport et les loisirs **toujours plus attractifs**, allant de l'initiation jusqu'aux compétitions de haut niveau, en passant par l'activité physique à l'école, dans les associations et clubs sportifs... tout en **adaptant l'offre** au plus de personnes possibles : sportifs réguliers, occasionnels ou non-pratiquants, de tout âge, valides ou en situation de handicap.

DÉVELOPPER ET PROPOSER DES PRODUITS ET SOLUTIONS DURABLES

C'est mettre en place des actions concrètes à **tous les niveaux de la chaîne de valeur** : en respectant une politique d'achats responsables, en développant des produits durables à travers une politique d'écoconception ou encore en améliorant l'impact de leur production, notamment par des efforts constants de réduction de consommation d'énergie et de déchets.



FAVORISER LA DIVERSITÉ, L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉQUIPES ET LE RESPECT DES PARTIES PRENANTES



C'est proposer un environnement de travail sûr, serein, **non-discriminant et épanouissant** pour les collaborateurs au sein de l'ensemble des sites en valorisant les **savoir-faire**, en encourageant le **développement des compétences** et en partageant des valeurs de **respect** et de **transparence** vis-à-vis des parties prenantes.

Figure 2 - Les trois piliers de la stratégie RSE d'ABEO

4.1.2.A.iii. Modèle d'affaires, chaîne de valeur et création de valeur

En raison de son activité essentiellement fondée sur l'assemblage de produits semi-finis, le Groupe génère des impacts directs globalement limités sur la santé des collaborateurs/collaboratrices et sur les émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2). Les principaux enjeux climatiques du Groupe se concentrent alors en **amont de la chaîne de valeur**, notamment sur les intrants : bois (vestiaires, murs d'escalade, praticables), métal (structures des murs d'escalade, pièces diverses pour une grande majorité des produits), mousses et PVC dérivés du pétrole (tapis de réception). Pour répondre à ces enjeux, l'approvisionnement est structuré autour de :

- La sécurisation des volumes critiques ;
- Du double ou triple *sourcing* pour les composants clés ;

- De la sensibilisation des fournisseurs stratégiques par la signature du Code des Achats ;
- Du suivi régulier des tensions sur les marchés de matières premières ;
- D'initiatives de substitution de certains intrants.

Les extrants du Groupe se matérialisent par des **produits fiables, durables et conformes** aux normes de sécurité internationales, accompagnés de services (installation, maintenance, réparation). À court terme, les clients bénéficient d'équipements adaptés à leurs besoins, d'une qualité éprouvée et d'un accompagnement technique personnalisé. À moyen et long terme, les solutions proposées par ABEO favorisent l'accès durable à la pratique sportive, soutiennent les politiques publiques en matière de santé et de cohésion sociale, et renforcent la valeur d'usage des infrastructures.

ABEO crée également de la valeur pour ses investisseurs, en s'appuyant sur une **présence internationale**, une **capacité d'innovation** (matériaux, modularité, durabilité), et une réponse à la demande croissante en infrastructures sportives **durables**. Ses collaborateurs/collaboratrices et partenaires bénéficient d'un **modèle industriel structuré**, porteur de sens, générateur d'opportunités de développement, dans un secteur **vecteur d'impact social positif**. Le Groupe n'est pas actif dans les secteurs des énergies fossiles, de l'armement, de la chimie et du tabac, et ne commercialise aucun produit interdit.

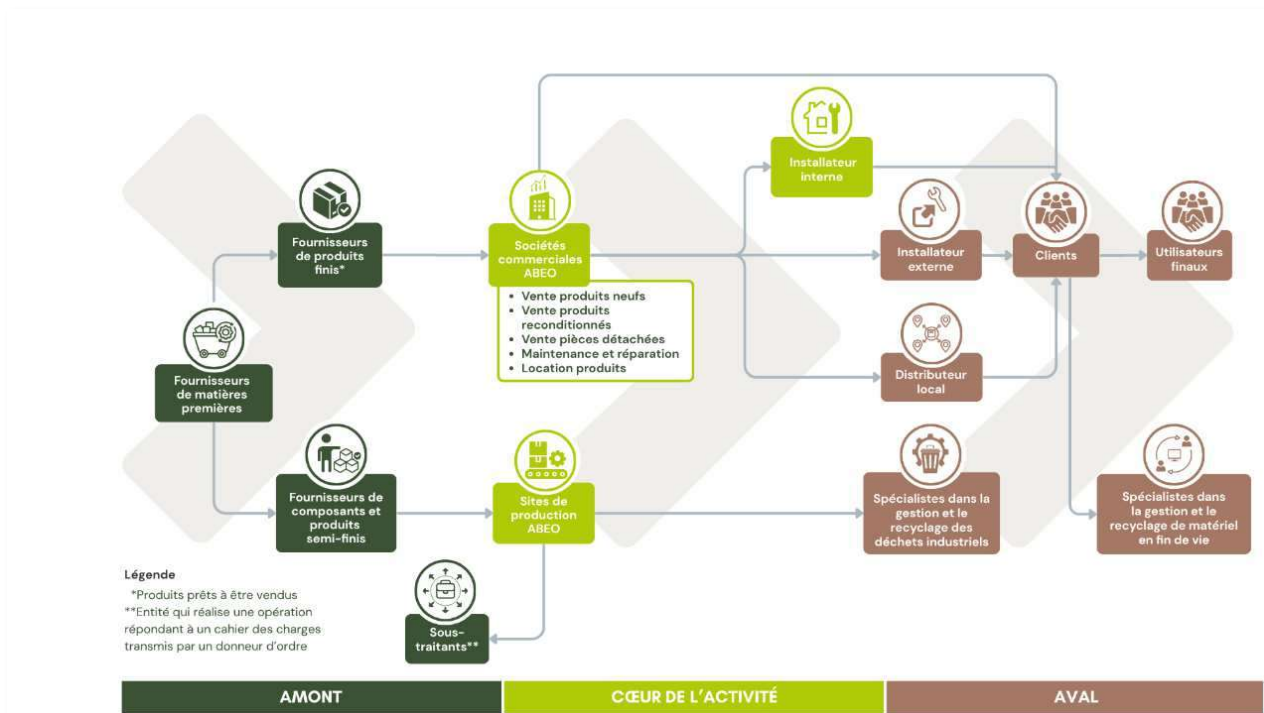


Figure 3 - Schéma de la chaîne de valeur d'ABEO

La décomposition de la chaîne de valeur permet de faciliter la lecture des impacts, risques et opportunités à chaque maillon, en donnant une vision globale des parties prenantes internes et externes.

4.1.2.B. Un écosystème de parties prenantes aux profils multiples (SBM-2)

Le dialogue avec les parties prenantes d'ABEO **s'adapte à la nature de chaque relation**. Il vise à identifier leurs attentes en termes de produits mais aussi en matière sociale, environnementale et de gouvernance, afin d'**adapter l'offre des sociétés du Groupe aux besoins du marché**. Il permet également de renforcer la conformité

réglementaire et sectorielle, de prévenir les risques liés à l'exploitation ou à l'image du Groupe, et de construire une démarche de durabilité crédible, alignée avec les exigences externes en matière de transparence, d'inclusion et d'impact. Ce dialogue favorise enfin l'innovation et la collaboration à long terme avec les acteurs stratégiques.

Les principales parties prenantes du Groupe identifiées sont :

Parties prenantes	Attentes	Instances de rencontre
Les collaborateurs et collaboratrices : il s'agit de l'ensemble des équipes du groupe (Direction Générale, Fonctions Support, salarié(s) des sociétés). Dans le cadre de ce rapport, des « experts internes » ont été identifiés comme référents sur un ou plusieurs sujets présentés dans les ESRS. Ces experts font principalement partie des Fonctions Support du Groupe.	- Garantir la santé, la sécurité ainsi que les conditions de travail - Assurer l'égalité professionnelle - Favoriser le développement des compétences - Prendre des initiatives en matière de RSE	- Parcours d'intégration pour les nouveaux collaborateurs et collaboratrices - Entretiens annuels - Communications internes ponctuelles - Groupes de travail transverses (ex : Comités RSE par division) - Instances représentatives du personnel - Entretiens de recrutement
Les candidats et candidates ainsi que les futurs membres du Groupe	- Connaître le niveau d'engagement du Groupe en termes d'enjeux RSE - Considérer chaque candidature de façon juste et équitable	- Entretiens de recrutement - Salons et événements dédiés - Site internet et réseaux sociaux professionnels
Les clients : ils peuvent être scindés en deux catégories : les acteurs privés et les acteurs publics. Ces derniers représentent une part significative des ventes des sociétés et sont ainsi témoins du rôle que joue ABEO dans la santé économique des différents lieux où sont implantées ses filiales.	- Assurer la sécurité et la qualité des produits, ainsi que la protection des utilisateurs et utilisatrices, tout en garantissant une performance optimale - Proposer des produits compétitifs sur le plan économique - Répondre aux nouveaux usages et proposer des solutions innovantes - Développer des produits durables, plus circulaire, avec une empreinte environnementale réduite - Développer des produits plus inclusifs - Fournir un service client fiable et de qualité et construire des relations durables - Agir de manière éthique et responsable	- Enquêtes de satisfaction - Appels d'offres - Réunions de co-développement - Salons nationaux ou internationaux - Formations aux produits
Les utilisateurs et utilisatrices finaux : les clients des sociétés de la Division Vestiaires étant très différents (centre aquatique ou sportif, école, entreprise, industrie, hôtel, musée...), les utilisateurs et utilisatrices finaux des produits sont également très éclectiques, pouvant s'agir de personnes de tout âge et de toute catégorie socio-professionnelle. Les utilisateurs et utilisatrices finaux des Divisions Sport et Sportainment & Escalade se retrouvent dans des écoles, des clubs sportifs et lors de compétitions sportives mais il peut s'agir de personnes de tout âge, de tout niveau et de toute condition physique : athlètes de haut niveau, sportifs réguliers, occasionnels ou non-pratiquants, valides ou en situation de handicap.		Sollicités de manière indirecte, via les référents (clients, fédérations), ou à travers des échanges informels, notamment lors d'événements ou sur les réseaux sociaux

Les partenaires , majoritairement des fédérations sportives nationales et internationales		Échanges techniques et collaborations produits
Les fournisseurs	Etablir des relations durables et mutuellement bénéfiques	- Suivi commercial, à chaque commande et lors des développements de produits - Audits qualité pour qualifier un nouveau fournisseur ou lors de problèmes qualité - Code des Achats
Les propriétaires des sites (valable pour certains sites)	Assurer la bonne gestion du site en ce qui concerne la conformité réglementaire et les consommations d'énergie	Echanges ponctuels
Le Conseil d'Administration d'ABEO (comprenant le Comité RSE et le Comité d'Audit)	- Adopter des pratiques de gouvernance transparentes, éthiques et responsables - Garantir la résilience du modèle économique	- Conseil d'administration d'ABEO tous les 1 à 2 mois - Comité RSE ABEO tous les quadrimestres - Comité d'Audit tous les trimestres
Les investisseurs (dont les banques)		- Roadshow semestriel - Assemblée Générale annuelle - Echanges tout au long de l'année avec le pool bancaire, dont une réunion officielle en juin - Publication annuelle des rapports financiers et extra-financiers

Tableau 1 – Présentation des parties prenantes principales d'ABEO, de leurs attentes et des instances de rencontres

ABEO entretient un dialogue régulier avec ses principales parties prenantes, de manière formelle ou informelle selon leur profil. Maintenir un lien de proximité avec les clients et les partenaires, créer avec eux des relations pérennes et répondre au mieux à leurs attentes est un enjeu clé pour le Groupe et ses sociétés. C'est pourquoi l'autonomie des filiales et **la proximité géographique entre les fournisseurs, les lieux de production et les clients** font partie intégrante de la stratégie d'ABEO. Le dialogue avec les utilisateurs et utilisatrices finaux, en revanche, est plus indirect, mais reste pleinement pris en compte grâce aux retours clients et aux tendances de marché observées.

Évolution de la stratégie et du modèle économique en réponse aux attentes des parties prenantes

À ce jour, les échanges avec les parties prenantes n'ont pas conduit à une modification formelle de la stratégie ou du modèle économique du Groupe. Toutefois, **leurs attentes constituent une source importante de réflexion**, en particulier sur les enjeux de durabilité tels que l'environnement, l'inclusion, la sécurité des produits et l'accessibilité. Bien qu'aucun changement de fond n'ait été acté à ce stade, plusieurs initiatives sont en cours dans le cadre de la feuille de route RSE. Elles visent à :

- Renforcer le suivi de l'impact des produits et avoir la capacité de fournir l'information environnementale associée ;

- Structurer davantage le dialogue avec les parties prenantes clés internes et externes afin de renforcer la qualité et la durabilité des relations ;
- Améliorer la transparence extra-financière, en cohérence avec les exigences de la CSRD.

Ces actions s'inscrivent dans le plan d'actions RSE du Groupe, sans modifier à court terme la stratégie globale.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale d'ABEO sont régulièrement informés des attentes des parties prenantes grâce aux échanges avec les Directions Opérationnelles et les Fonctions Support. Le Comité RSE assure une remontée structurée des enjeux, contribuant à **éclairer la gouvernance sur les attentes internes et externes** en matière de durabilité.

4.1.3. Gouvernance de la durabilité

4.1.3.A. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

La gouvernance d'ABEO s'articule autour des **organes de Direction** – composés du Président-Directeur Général et du Comité Exécutif (EXCOM) – et du **Conseil d'Administration**. L'organisation de ces instances est détaillée dans le chapitre : 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1.

Ces structures existaient déjà avant l'introduction en bourse d'octobre 2016, mais ont été renforcées à cette occasion, en ligne avec les recommandations du Code de gouvernance Middlednext applicable aux sociétés cotées. Cette évolution s'est traduite par l'arrivée de nouveaux administrateurs, dont des administrateurs indépendants, ainsi que par la création progressive de **comités spécialisés**.

Le Comité d'Audit et le Comité d'Intégration des Sociétés Acquisées ont été mis en place en août 2017. En décembre 2021, le Comité RSE a été instauré (voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1.2.). Ces Comités, **émanant du Conseil d'Administration**, sont composés de membres désignés par ce dernier et présidés par des administrateurs indépendants pour le Comité d'Audit et le Comité RSE. Leurs travaux font l'objet de comptes-rendus réguliers présentés en séance du Conseil d'Administration. Après une mise en pause en 2020, à la suite du ralentissement de la croissance externe, le Comité d'Intégration a été réactivé en mai 2025. Celui-ci s'assure notamment de l'alignement progressif des nouvelles sociétés acquises aux exigences RSE du Groupe.

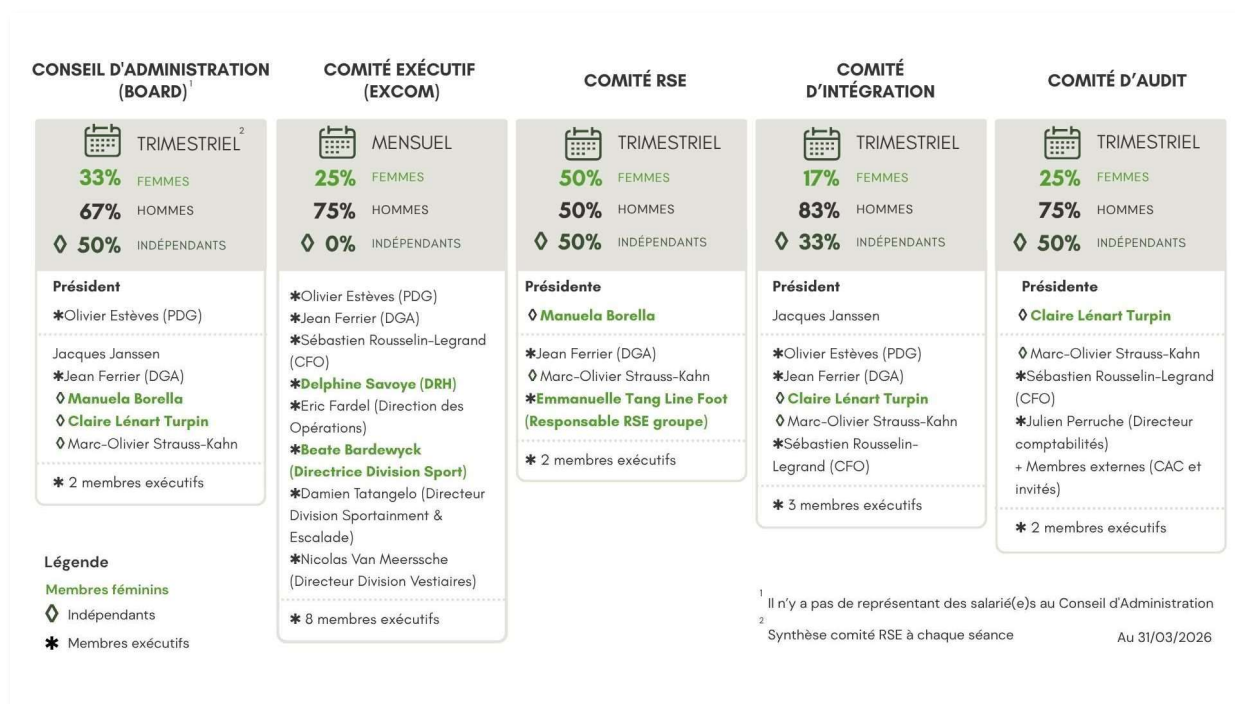


Figure 4 - Composition des instances de gouvernance du Groupe et ventilation par genre et par type

La Direction Générale

La Direction Générale d'ABEO est assurée par le Président du Conseil d'Administration, nommé par ce dernier. Le Groupe applique un modèle de non-dissociation des fonctions, ce qui signifie que le Président du Conseil assume également la fonction de Directeur Général (voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1). Le Conseil d'Administration du 4 juin 2024 a procédé au renouvellement du mandat de **Monsieur Olivier Estèves en qualité de Président-Directeur Général**, validé par l'Assemblée Générale du 16 juillet 2024. Ce mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2027, chargée de statuer sur les comptes clos au 31 mars 2027. Le Président-Directeur Général conduit la stratégie de l'entreprise en coordination avec **Monsieur Jean Ferrier, Directeur Général Adjoint** (salarié, mais pas mandataire social).

Le Comité RSE

Créé en décembre 2021, le Comité RSE a pour mission d'éclairer et d'accompagner le Conseil d'Administration sur les enjeux de responsabilité sociétale (voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1.2.). Avec le soutien du Département RSE, ce comité apporte son expertise pour **définir les grandes orientations stratégiques en matière de RSE et veille à leur mise en œuvre** au sein du Groupe. Ses missions statutaires sont celles décrites à l'article L821-67 du Code de commerce. Le Comité RSE compte **deux administrateurs indépendants** :

- Manuela Borella (voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1.5.) : de nationalité italienne ; expérience internationale ; Directrice de Cabinet du Comité Exécutif de Danone, devenue en 2020 la première société cotée à adopter le statut de Société à Mission avec des objectifs ambitieux en matière de santé, d'environnement, de sujets sociaux et d'inclusion. Manuela Borella préside le Comité RSE d'ABEO.
- Marc-Olivier Strauss-Kahn (voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.1.5.) : expérience dans les organisations internationales ; connaissance des enjeux macro-économiques et des risques géopolitiques et financiers.

Dès sa création, le Comité a mandaté un expert externe pour établir un état des lieux de la RSE au sein du Groupe en vue de structurer une démarche articulant performance économique et responsabilité sociétale, tout en répondant aux enjeux environnementaux et sociaux actuels. À l'issue de cette mission, le Comité a proposé la création d'une fonction RSE dédiée. Cette recommandation, validée par le Conseil d'Administration, a conduit à la création d'une Direction RSE Groupe en 2022, placée sous la responsabilité directe de la Direction Générale et rattachée au Directeur Général Adjoint, et composée d'une Responsable RSE Groupe et d'une Cheffe de Projets RSE.

Le Département RSE veille à la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe **en accompagnant les sociétés** dans le développement de leurs plans d'action, et à la charge de la rédaction du rapport de durabilité annuel (historiquement DPEF – Déclaration de Performance Extra-Financière, CSRD depuis 2025).

Les Comités RSE par division

Dans chacune des trois divisions du Groupe (Sport, Sportainment & Climbing et Vestiaires), un comité RSE réunit les Directeurs de filiales autour des enjeux RSE. Organisés selon une fréquence propre à chaque division, de manière trimestrielle à annuelle, ces comités permettent de partager les actualités RSE, d'aborder des thématiques spécifiques avec l'appui de fonctions support du Groupe (achats, R&D, etc.) et de valoriser les initiatives menées par les filiales afin de diffuser les bonnes pratiques au sein de la division.

Les compétences en matière de durabilité

Afin de garantir une mise en œuvre cohérente et crédible de sa stratégie RSE, ABEO s'appuie sur des **compétences internes et externes** en matière de durabilité, mobilisées à différents niveaux de l'organisation. Au sein du Groupe, l'expertise du Département RSE est notamment renforcée par des formations, la participation à des ateliers thématiques ou des clubs de durabilité (EY, BPI France, etc.), et l'adhésion à des associations telles que Middenext ou le C3D (Collège des Directeurs du Développement Durable). Cette expertise est complétée par l'accompagnement de **cabinets spécialisés** selon les expertises requises.

Les enjeux de durabilité du Groupe - ceux déjà traités dans les précédents rapports de durabilité et les nouveaux identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité - sont **suivis et pilotés par le Conseil d'Administration, le Comité RSE et le Comité Exécutif**, selon les thématiques détaillées sur la matrice de double matérialité (paragraphe 4.1.6. de la présente section).

4.1.3.B. Informations transmises aux organes de gouvernance et enjeux de durabilité traités (GOV-2)

La gestion et le suivi des initiatives RSE sont encadrés par un dispositif structuré de gouvernance interne. La Direction RSE, intégrée au *Corporate Committee (CORCOM)*, est directement supervisée par le Directeur Général Adjoint (DGA), avec un **point de suivi hebdomadaire**. Des **réunions quadrimestrielles** sont organisées entre la Direction RSE, le DGA et le Comité RSE. Ce dernier rend ensuite compte de ses travaux au Conseil d'Administration ou bien directement au Président Directeur Général (PDG) par l'intermédiaire du DGA.

Pour l'élaboration de l'état de durabilité, l'ensemble de la hiérarchie a été **mobilisé à chaque étape** :

- Identification et cotation des impacts, risques et opportunités (IRO) ;
- Évaluation de la matérialité ;
- Collecte des données ;
- Préparation des audits et élaboration du rapport.

Ces travaux sont pilotés par le Département RSE, avec un appui renforcé des Fonctions Support du Groupe. Les données qui ont permis de construire le rapport ont par exemple été collectées au sein des filiales, validées par leur Direction puis transmises au niveau Groupe afin que les indicateurs soient consolidés et analysés par les Départements concernés (Opérations, Ressources Humaines – RH, etc.).

Le Conseil d'Administration est responsable de l'ensemble des décisions stratégiques, mais délègue certaines missions spécifiques à ses Comités pour **assurer le bon suivi des Impacts, Risques et opportunités (IRO)**. Notamment, le

Comité d'Audit est chargé du suivi et de l'évaluation des risques financiers, de même que le Comité RSE pilote l'évaluation des IRO extra-financiers, en lien avec les exigences de double matérialité et de synthèse du reporting CSRD dans son ensemble.

4.1.3.C. Intégration de critères de durabilité dans la rémunération variable des membres de Direction (GOV-3)

Au-delà du Département RSE, les membres de la Direction ont une partie de leur **rémunération variable basée sur des objectifs RSE** traduisant l'engagement d'ABEO en faveur de la durabilité dans ses pratiques managériales. Pour le PDG, un tiers de son bonus est directement indexé sur des objectifs RSE. L'enveloppe globale est définie par le Conseil d'Administration, tandis que **les critères sont fixés chaque année par le Comité RSE**. L'évaluation est réalisée par ce même Comité en fin d'exercice. Les objectifs sont à la fois mesurables, quantitatifs et qualitatifs.

Sur l'exercice 2025/26, les objectifs RSE fixés au PDG, évalués par le Comité RSE à la suite d'une auto-évaluation, couvraient les domaines suivants avec, pour chacun d'eux, des objectifs quantitatifs spécifiques attribué à chacun :

- Intégration de la RSE dans la stratégie du Groupe ;
- Engagement des collaborateurs et collaboratrices autour de la démarche RSE ;
- Amélioration de la performance RSE d'ABEO.

Le **DGA** dispose d'un objectif RSE représentant 15% de son bonus, dont le suivi est assuré par le PDG². La Directrice des Ressources Humaines (**DRH**) est également concernée, avec environ 20% de sa part variable (selon les années) liée à des objectifs RSE, suivis par le DGA. Enfin, les **Directeurs et Directrices de Divisions et les mandataires sociaux** des principales filiales concernées disposent eux aussi d'environ 10% de part variable conditionnée à des objectifs RSE, suivis par le PDG.

Critères liés au climat dans la rémunération variable (E1 lié à ESRS 2 GOV-3)

Pour l'exercice 2025-26, la rémunération variable du PDG intègre des critères basés sur la performance en matière de durabilité climatique, orienté sur la structuration d'un plan de transition climat et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs représentent 30 % de l'ensemble des objectifs basés sur des critères RSE.

4.1.4. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Dans le cadre de la deuxième application de la directive CSRD, ABEO a **renforcé son dispositif de gestion des risques et de contrôle interne** afin d'assurer la qualité, la fiabilité et la conformité des informations extra-financières publiées, en particulier celles relatives à la durabilité.

Étapes de la vigilance raisonnable	Sections correspondantes
Identification des impacts (positifs et négatifs)	4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels
Évaluation de la gravité et de la probabilité	4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels
Dialogue avec les parties prenantes	4.1.2.B. Un écosystème de parties prenantes aux profils multiples (SBM-2) 4.3.1.D. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts & Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-2, S1-3) 4.3.2.E. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux utilisateurs et utilisatrices finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

² Les proportions des rémunérations variables par rapport aux rémunérations totales sont publiées dans l'URD à la section ([voir chapitre 3 – Gouvernement de l'entreprise, section 3.2](#))

Actions pour prévenir, atténuer ou réparer les impacts négatifs	4.2.1.D. Actions et ressources pour lutter contre le changement climatique (E1-3) 4.2.2.E. Politique, actions, cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2, E4-3, E4-4, E4-5) 4.2.3.C. Politique et actions en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1, E5-2, E5-3) 4.3.1.D. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts & Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-2, S1-3) 4.3.1.E. Actions et cibles concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4, S1-5) 4.3.2.F. Actions concernant les impacts matériels sur les utilisateurs et utilisatrices finaux / Approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les utilisateurs et utilisatrices finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)
Suivi de l'efficacité des actions	4.2.1.E. Cibles et mesures de performance (Changement climatique) 4.2.2.E. Politique, actions, cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2, E4-3, E4-4, E4-5) 4.2.3.D. Mesures de performance (Economie circulaire) 4.3.1.F. Caractéristiques des salarié(s) de l'entreprise (S1-6) 4.3.1.G. Indicateurs de diversité (S1-9) 4.3.1.H. Indicateurs de Santé et Sécurité (S1-14) 4.3.1.I. Indicateurs de rémunération (S1-16)

Tableau 2 - Description des étapes de vigilance raisonnable

4.1.5. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

La production de l'information Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le cas de la structuration décentralisée du Groupe implique des risques particuliers d'erreurs sur les données consolidées quant à leur récolte (formation et compétences au sein des filiales), leur remontée (erreur de saisie) et leur consolidation. Des erreurs de données induisent un risque quant au pilotage éclairé du Groupe par sa Direction. Les pratiques de contrôle interne intègrent progressivement les enjeux ESG pour **fiabiliser les données et sécuriser le reporting**, avec une remontée de l'information en provenance des filiales et une consolidation centralisée selon un calendrier établi. Les outils du système d'information tels que Microsoft DYNAMICS sont adaptés au reporting ESG, garantissant la cohérence, la qualité et la piste d'audit des données. Enfin, les informations de durabilité font l'objet de contrôles internes par l'équipe RSE, avec des **vérifications menées à différents niveaux** (filiales, Divisions, siège) et, ponctuellement, par des auditeurs externes.

Intégration de l'information de l'évaluation des risques et du contrôle interne dans les fonctions et processus internes

Dans le cadre de la mise en conformité avec la directive CSRD, ABEO a renforcé l'articulation entre la gestion des risques, le contrôle interne et les processus de reporting en matière de durabilité.

Les enseignements du contrôle interne alimentent les processus de collecte des données ESG, via des ajustements dans les indicateurs, des formations ciblées et des points de validation intermédiaires, afin de fiabiliser les données publiées.

Les fonctions RH, Achats et Finance sont directement impliquées dans la mise en œuvre des actions correctives, notamment via l'intégration des enjeux RSE dans les formations, les critères fournisseurs et les outils de reporting.

Un **dispositif de revue périodique est assuré** par le Comité RSE, le Comité d'Audit et les instances de Direction, sur la base de plans d'action priorisés selon la criticité des risques. Le Comité RSE se réunit chaque quadrimestre pour suivre les plans d'action, analyser les indicateurs ESG et les résultats du contrôle interne. Ses conclusions sont remontées à la Direction Générale. Les constats clés du Comité RSE (fiabilité des données, risques ESG) sont partagés lors des Comités de Direction mensuels et du processus budgétaire annuel. Le Conseil d'Administration, est informé régulièrement : lors de la validation du rapport de durabilité et à travers les cartographies de risques intégrant désormais les enjeux ESG.

La Direction Financière contribue également au dispositif en partageant les cartographies de risques ESG, les constats de fiabilité des données et les recommandations d'amélioration du contrôle interne, intégrés aux rapports transmis à la Direction Générale et au Comité d'Audit. L'ensemble de cette organisation **garantit une supervision renforcée de l'information extra-financière**, en cohérence avec la directive CSRD.

4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels

4.1.6.A. Description des processus d'identification des impacts, risques et opportunités matériels (SBM-3 et IRO-1)

ABEO a réalisé une analyse de double matérialité en janvier 2025 selon **quatre grandes étapes**, qui s'appuient sur les principes décrits dans les normes de publication ESRS :

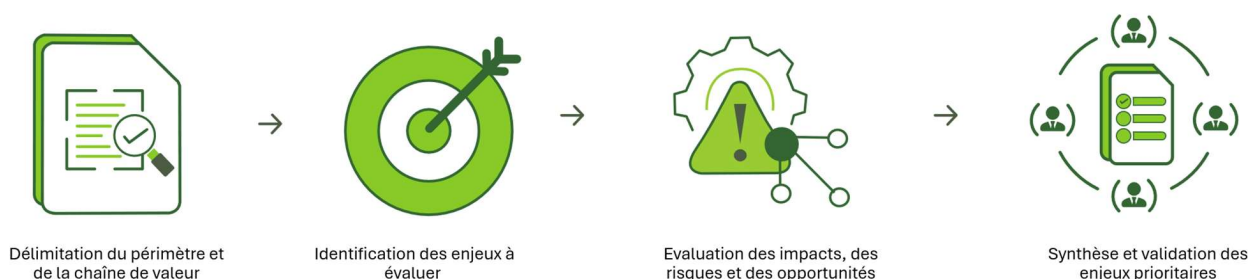


Figure 5 - Présentation des étapes du déroulement de l'analyse de double matérialité

La liste des enjeux évalués, fondée sur l'annexe AR 16 du règlement délégué relatif à la directive 2013/34/UE, **a été adaptée aux spécificités du secteur d'activité d'ABEO** à partir de sources sectorielles et de référentiels ESG publics. Cette démarche a conduit à la définition de **68 enjeux**, servant de base à l'identification et à l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) du Groupe, dans une logique de simplification et de meilleure pertinence opérationnelle.

Les travaux de double matérialité ont été validés une première fois par le Comité RSE et le Conseil d'administration, et la matrice correspondante présentée au Comité Social et Economique (CSE), courant 2025.

En 2026, la matrice de double matérialité a fait l'objet d'une **mise à jour** afin de tenir compte de **l'évolution du périmètre du Groupe** et des enseignements tirés du premier exercice de reporting CSRD. Une analyse approfondie a ainsi été conduite pour **évaluer les effets potentiels de l'acquisition des activités SODEX SPORT et ELI PLAY** sur la matérialité d'impact et sur la hiérarchisation des enjeux. **Une attention particulière a été portée aux enjeux devenus matériels**, afin d'assurer leur prise en compte adéquate et cohérente dans le présent rapport. Par ailleurs, des ajustements dans la répartition de certains impacts ont eu lieu entre les sections S1 et G1.

Dans ce contexte, la principale évolution apportée à la matrice de double matérialité au titre de l'exercice 2025/26 est la suivante : le thème « G1 – Conduite des affaires : Culture de l'entreprise » devient un enjeu matériel.

Ces modifications ont été validées par le Comité RSE Groupe ainsi que le Conseil d'administration début 2026, et le CSE ABEO a été informé de ces évolutions.

4.1.6.A.i. Déroulement de la matérialité d'impact

L'évaluation de la matérialité d'impact porte sur les 68 enjeux définis précédemment. Elle s'est déroulée en **trois étapes** :



Figure 6 - Les trois grandes étapes de l'analyse de matérialité d'impact

En 2025, une analyse documentaire approfondie a été menée pour identifier les enjeux pertinents. Celle-ci s'est fondée sur les rapports de durabilité de groupes similaires (ACTIA, Amer Sports...), les publications d'acteurs publics et de partenaires (ministères, fédérations sportives), ainsi que sur des études environnementales (GIEC, bases de données écologiques). Des échanges internes avec les Directeurs et Directrices de Division, de filiales et les Fonctions Support du Groupe ont également enrichi la réflexion.

Pour la mise à jour 2026 de la matérialité d'impact, le Groupe a renforcé la mobilisation de ses parties prenantes internes. Les travaux ont notamment intégré les apports du responsable RSE de la société JANSSEN-FRITSEN, ainsi que des entretiens avec les experts internes ayant visité ou étant en charge des nouveaux sites ayant récemment rejoint le Groupe :

- Directeur des opérations pour la vision technique ;
- Directrice des Ressources Humaines pour la représentation des salarié(s) ;
- Directeur des Achats pour la représentation des fournisseurs ;
- Directeur technique en charge des sites basés en Asie.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue du dispositif de gouvernance et de dialogue avec les parties prenantes internes.

78 impacts (10 positifs et 68 négatifs) ont été identifiés sur les 68 enjeux évalués par les Fonctions Supports. Chaque impact a été évalué à l'aide d'une grille multicritères, selon **quatre dimensions** : étendue (effectifs concernés, sur une échelle de 0 à 4), ampleur (intensité, sur une échelle de 0 à 4), irrémédiabilité (réversibilité des effets, sur une échelle de 0 à 4) et probabilité de survenance (sur une échelle de 0 à 3). Les impacts liés aux droits humains ont automatiquement été considérés comme très probables, par principe de précaution. Enfin, ces évaluations ont été **complétées par des données contextuelles** (horizon temporel, position dans la chaîne de valeur, caractère actuel ou potentiel) sans être intégrées à la cotation finale. Celle-ci est obtenue en multipliant la moyenne de l'ampleur, de l'étendue et de l'irrémédiabilité par la probabilité, pour un score allant de 1 à 12.

Matérialité = Moyenne (Ampleur, Etendue, Irrémédiabilité) x Probabilité

Un **seuil de 9** a été retenu pour qualifier un impact de « matériel ». Cette méthodologie a permis d'identifier **21 impacts matériels regroupés en six thématiques**. Ces thématiques sont lisibles dans la matrice de double matérialité (paragraphe 4.1.6.A.iii.) :

- E1 – Adaptation et atténuation du changement climatique
- E1 – Consommation énergétique (fossile et non-renouvelable)

- E4 – Gestion des ressources naturelles (notamment le bois)
- E5 – Utilisation et gestion des ressources entrantes (matières recyclées, réparabilité des produits, déchets de production)
- S1 – Conditions de travail et égalité des chances (parité, handicap, diversité, santé et sécurité et conditions de travail – SSCT)
- S4 – Sécurité des utilisateurs et utilisatrices finaux et contribution de la pratique physique au bien-être des populations
- G1 – Culture de l’entreprise.

Le système de notation a été conservé en cohérence avec les pratiques internes du Groupe, bien qu’il puisse limiter l’identification de certains cas à faible probabilité.

4.1.6.A.ii. Déroulement de la matérialité financière

De manière symétrique, l’évaluation de la matérialité financière porte sur les 68 enjeux définis précédemment. Elle s’est déroulée en **trois étapes** :



Figure 7 - Les trois grandes étapes de l'analyse de matérialité financière

Lors du premier exercice de reporting CSRD (2024/25), l’analyse de la matérialité financière d’ABEO s’est appuyée sur les travaux de matérialité d’impact afin d’identifier les enjeux présentant également une portée financière. Le département de l’Audit Interne, en lien avec le département RSE, s’est fondé sur la cartographie des risques du Groupe pour identifier les risques et opportunités pertinents. Des ateliers associant les fonctions concernées ont permis de qualifier ces enjeux et d’en apprécier la criticité.

Chaque élément identifié a ensuite été noté selon **deux critères** : la probabilité d’occurrence (sur une échelle de 0 à 3) et l’ampleur de l’impact potentiel (de 0 à 4). Le score de matérialité financière est obtenu par leur multiplication, avec **un seuil de 9** pour considérer un enjeu comme matériel. Les opportunités ont été évaluées sur la même base, bien qu’elles soient plus difficiles à quantifier. Les éléments dont le score dépasse le seuil de 9 ont été considérés comme matériellement significatifs.

- E1 – Consommation énergétique / Variation du prix de l’énergie (Risque)
- E5 – Economie circulaire / Développement de business model additionnel dans le reconditionnement et la réparation (Opportunité)
- E5 – Economie circulaire / Risque de régulation sur le recours à l’utilisation de ressources recyclées dans la composition des produits pour la réponse aux marchés (Risque)
- S1 – Conditions de travail / Risque d’accidents ou de maladies professionnels (Risque).

En tout, **4 risques et opportunités** ont été retenus comme matériels. Cette évaluation a été validée par le Comité d’Audit le 16 janvier 2026.

4.1.6.A.iii. Synthèse et matrice de double matérialité

Les résultats des analyses de matérialité d'impact et financière ont été consolidés pour construire la matrice de double matérialité d'ABEO. Cette matrice, qui reflète la **vision globale des enjeux matériels du Groupe**, a été validée par le Comité RSE, la Direction générale et le Conseil d'administration.



ZONE DES ENJEUX MATÉRIELS

ENVIRONNEMENTAL

- A** INCIDENCES SUR ET L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES L'ÉTENDUE
- B** DÉCHETS DE PRODUCTION
- C** EAU (CONSOMMATIONS & REJETS)
- D**
 - INCIDENCES SUR L'ÉTAT DES ESPÈCES
 - POLLUTION DE L'AIR
 - POLLUTION DES EAUX
 - POLLUTION DES SOLS
 - POLLUTION DES ORGANISMES VIVANTS ET DES RESSOURCES ALIMENTAIRES
 - MICROPLASTIQUES
- E** SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES
- F** RESSOURCES MARINES
- G**
 - VECTEURS D'INCIDENCE DIRECTS DE LA PERTE DE BIODIVERSITÉ (EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES)
 - ADAPTATION ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- H** RESSOURCES SORTANTES LIÉES AUX PRODUITS ET SERVICES (RECYCLAGE DES PRODUITS)
- I** ÉNERGIE (FOSSILE & ÉLECTRIQUE NON-RENOUVELABLE)
- J** RESSOURCES ENTRANTES Y COMPRIS L'UTILISATION DES RESSOURCES (MATIÈRE RECYCLÉE & RÉPARABILITÉ DES PRODUITS)

SOCIAL

- K** INCIDENCES LIÉES AUX INFORMATIONS SUR LES CONSOMMATEURS ET/OU LES UTILISATEURS FINAUX
- L** AUTRES DROITS LIÉS AU TRAVAIL
- M** ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS (PARITÉ, HANDICAP & DIVERSITÉ)
- N** SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET/OU DES UTILISATEURS FINAUX (APPORTS DE LA PRATIQUE PHYSIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS)
- O** INCLUSION SOCIALE DES CONSOMMATEURS ET/OU UTILISATEURS FINAUX
- P** CONDITIONS DE TRAVAIL

GOUVERNANCE

- Q** CULTURE DE L'ENTREPRISE
- R** GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, Y COMPRIS LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE PAIEMENT
- S** CORRUPTION ET VERSEMENT DE POTS-DE-VIN

Figure 8 - Matrice de double matérialité

À la date de clôture de l'exercice, ABEO n'a pas encore formalisé de processus structuré de diligence raisonnable couvrant l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. La démarche d'identification et de hiérarchisation des IRO a été réalisée de manière ponctuelle dans le cadre de la préparation au reporting CSRD.

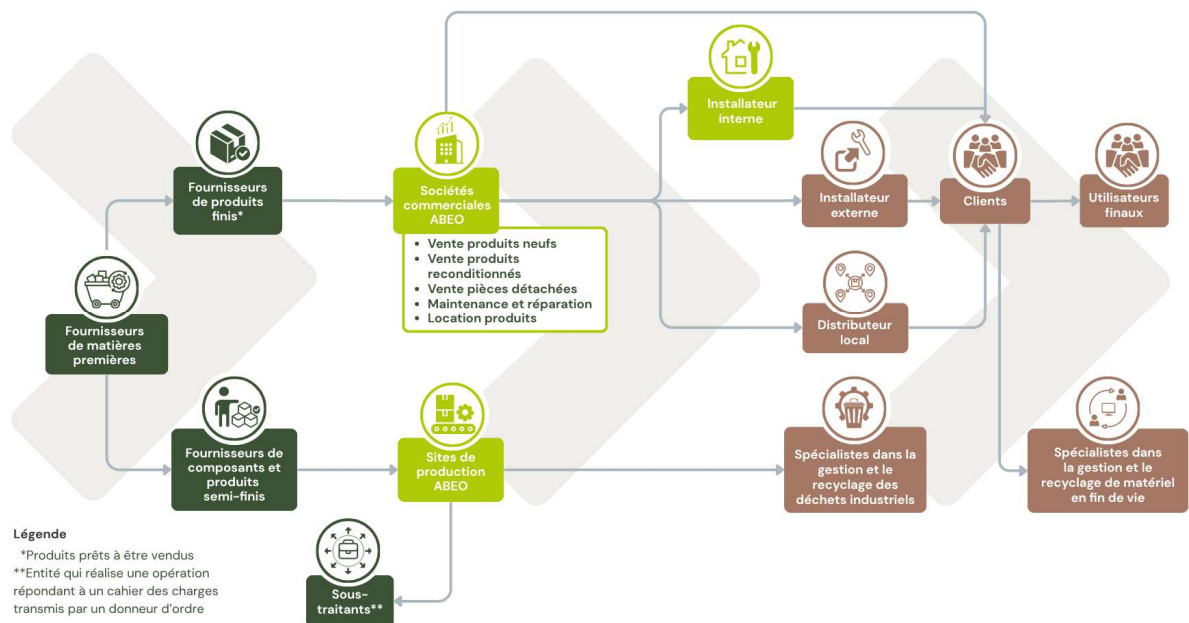
Conformément aux dispositions de l'ESRS 2 (§56), le présent état de durabilité inclut :

- Une liste des exigences de publication issues des normes ESRS jugées matérielles à l'issue de l'évaluation de double matérialité accompagnée de la référence aux pages ou sections du rapport où ces informations figurent.
- Un tableau récapitulatif des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'Union européenne (cf. Annexe B de l'ESRS 2), incluant pour chaque point :
 - L'indication de sa matérialité (« Matériel » ou « Non-matériel »)
 - La localisation des informations correspondantes dans le présent rapport

Ces tableaux figurent en Annexe 1.

4.1.6.B. Présentation des IRO matériels pour ABEO (IRO-1)

Les IRO matériels d'ABEO sont détaillés en début des sections thématiques de ce rapport. Le schéma ci-dessous les présente **en lien avec la chaîne de valeur du Groupe**. A noter que ses seules activités BtoC sont la gestion de sept centres d'escalade et de loisirs en France (un centre DOCK39), en Espagne (cinq centres CLIMBAT) et au Royaume-Uni (un centre CLIP'N CLIMB).



	AMONT	CŒUR DE L'ACTIVITÉ	AVAL
Carbone & Énergie (E1)	1. Émissions de GES par les transports pour l'acheminement des matières premières (Am, Av) 2. Consommation d'énergies fossiles pour le transport des matières premières (Am, Av) 3. Consommation d'énergie fossile pour la fabrication de matières premières (mousse et plastique) (Am, Cœur) 4. Utilisation de ressources métalliques (acier) à fort impact environnemental (Am, Cœur, Av) 5. Diminution de la capacité des forêts à jouer le rôle de puits de carbone à cause de la consommation de bois (Am, Cœur) - Q Indirect : prix des matières première et de leur acheminement	6. Émissions de GES par la consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine 7. Consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine 8. Consommation d'énergie électrique d'origine non-renouvelable 9. Consommation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments (usines & bureaux) 10. Émissions de GES par utilisation des climatiseurs dans les bureaux 11. Émissions de GES liées au déplacement des personnes, notamment en avion (commercial, gestion, installation et maintenance) (Am, Cœur, Av) - Q 12. Variation du prix de l'énergie - Q Direct : consommation des usines, bureaux et déplacement des personnes	1bis. Émissions de GES par les transports pour livrer les produits finis (Cœur, Av) 2bis. Consommation d'énergies fossiles pour le transport des produits finis (Cœur, Av) - Q Indirect : livraison des produits finis
Biodiversité (E4)	13. Impact sur les habitats des espèces par l'exploitation du bois et la contribution à la déforestation		
Économie circulaire (E5)	14. Consommation de ressources neuves (bois, métal) - Q 15. Risque de régulation sur le recours à l'utilisation de ressources recyclées dans la composition des produits pour la réponse aux marchés	16. Génération de déchets de production	Q 17. Développement de business models additionnels ou d'offres dans le reconditionnement et la réparation des équipements
Effectifs de l'entreprise (S1)		- Q 18. Risque d'accidents ou de maladies professionnels 19. Accidents de travail affectant la santé, la productivité et l'engagement des employé(e)s 20. Contact avec les fumées de soudage 21. Manque d'équilibre dans la représentation des genres au sein de l'entreprise	
Consommateurs & utilisateurs (S4)			+ 22. Apport de la pratique physique pour le bien-être des utilisateurs et utilisatrices finaux - 23. Potentielles blessures des utilisateurs et utilisatrices finaux lors de l'utilisation d'équipements du Groupe
Conduite des affaires (G1)		+ 24. Organisation décentralisée et responsabilisation locale des filiales	

- Impacts négatifs + Impacts positifs Q Risques/Opportunités M Moyen et long terme

Figure 9 - IRO projetés sur la chaîne de valeur

La chaîne de valeur et le modèle économique d'ABEO reposent sur l'**assemblage de produits semi-finis** fournis par un large réseau de partenaires, avec une forte dépendance à **trois matières premières principales** : bois, acier et dérivés du pétrole. Bien que ces ressources soient sous tension, elles ne sont pas considérées comme rares à long terme (20 ans), et la pratique du double *sourcing* permet au Groupe de s'adapter rapidement aux contraintes futures.

Le modèle économique est centré sur un besoin fondamental, la pratique du sport pour toutes et tous, qui devrait s'amplifier avec les enjeux de santé publique liés à la sédentarité. Les IRO identifiés ne menacent pas la viabilité de la chaîne de valeur, mais peuvent impacter les coûts d'approvisionnement. Le modèle d'ABEO se montre ainsi **résilient face aux transformations en cours**.

Comme pour toute industrie, les principaux impacts environnementaux d'ABEO proviennent de l'extraction des matières premières et de la logistique (pollutions, émission carbone, etc.). Ces effets actuels sont traités dans les sections thématiques du rapport. En résumé, le **cœur d'activité durable** (la pratique du sport) du Groupe, son **agilité d'assembleur** et, sa présence et celle de ses fournisseurs, majoritaire dans les pays à hauts standards sociaux lui permettent de **juguler la plupart des risques de durabilité à moyen et long terme**.

4.1.7. Conclusion

Cette section introductive vise à fournir une compréhension claire et structurée de la manière dont ABEO appréhende ses enjeux de durabilité. En tant qu'acteur industriel B2B (*Business-to-Business*) spécialisé dans la conception, la fabrication et l'assemblage d'équipements sportifs, ABEO inscrit sa stratégie de durabilité **dans la continuité de son engagement historique en faveur de la qualité, de la sécurité et de l'accès au sport pour toutes et tous**. La double matérialité, la gouvernance ou encore les processus de gestion des risques ont été détaillés ici pour établir le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les informations thématiques présentées dans les sections suivantes. Celles-ci décrivent, pour chaque enjeu matériel identifié : les objectifs, les actions mises en œuvre, les indicateurs de performance suivis et les résultats obtenus. Cette seconde publication selon les exigences de la directive CSRD reste structurante pour le Groupe, qui poursuit la construction de sa démarche de durabilité, avec pour ambition d'en faire un levier de performance et de résilience à long terme.



4.2. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : DÉVELOPPER ET PROPOSER DES PRODUITS ET SOLUTIONS DURABLES (ESRS E1, E4, E5)

4.2.1. Changement climatique (E1)

Bien que l'impact d'ABEO sur le changement climatique global reste limité comparativement à d'autres acteurs du secteur, la lutte contre le changement climatique reste au cœur de sa démarche RSE et influence les actions environnementales du Groupe. Par ailleurs, les contraintes de raréfaction des ressources ainsi que le contexte géopolitique incertain, viennent accentuer les risques liés à la transition climatique, montrant la nécessité de mettre en place des actions de décarbonation.

4.2.1.A. Impacts, Risques et Opportunités matériels liés au changement climatique

L'ensemble des IRO liés à la consommation d'énergies fossiles ou aux émissions de gaz à effet de serre est présenté ci-après et n'a pas été modifié depuis la réalisation de la première matrice de double matérialité en 2024/25 :

Rappel des IRO matériels sur la section			
N°	Type	IRO	Description
1	Impact négatif	Émission de GES par les transports pour l'acheminement des matières premières	Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport amont des matières premières constituent un enjeu matériel, compte tenu de la dépendance du Groupe à une chaîne d'approvisionnement internationale.
2	Impact négatif	Consommation d'énergies fossiles pour le transport des matières premières	La consommation d'énergies fossiles pour le transport des matières premières du Groupe comprend des matières soumises à un risque de pénurie. L'extraction et l'acheminement de ces énergies génèrent des émissions de GES importantes.
3	Impact négatif	Consommation d'énergie fossile pour la fabrication de matières premières (mousse et plastique)	La consommation d'énergies fossiles pour la fabrication des matières premières pour les équipements du Groupe (mousse, plastique) comprend des matières soumises à un risque de pénurie. Par ailleurs, l'extraction et l'acheminement de ces énergies génèrent des émissions de GES importantes.
4	Impact négatif	Utilisation de ressources métalliques (acier) à fort impact environnemental	L'acier, matériau central dans la production des structures sportives, est associé à une empreinte environnementale importante en raison de procédés d'extraction, d'acheminement et de production énergivores et fortement émetteurs de GES.
5	Impact négatif	Diminution de la capacité des forêts à jouer le rôle de puits de carbone à cause de la consommation de bois	L'utilisation de bois dans les équipements, si elle n'est pas issue de filières responsables, peut contribuer à une pression accrue sur les ressources forestières et altérer leur rôle en tant que puits de carbone.
6	Impact négatif	Émission de GES par la consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine	Les émissions de gaz à effet de serre consécutives à l'usage de machines fonctionnant à partir d'énergies fossiles constituent un impact matériel majeur.
7	Impact négatif	Consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine	La consommation d'énergies fossiles pour le fonctionnement des machines comprend des matières soumises à un risque de pénurie. Par ailleurs, l'extraction et l'acheminement de ces énergies génèrent des émissions de GES importantes.
8	Impact négatif	Consommation d'énergie électrique d'origine non-renouvelable	La consommation d'énergie électrique d'origine non-renouvelable (lié au mix énergétique des pays hôtes) comprend indirectement des énergies fossiles soumises à un risque de pénurie. Par ailleurs, l'extraction et l'acheminement de ces énergies génèrent des émissions de GES importantes.
9	Impact négatif	Consommation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments (usines & bureaux)	La consommation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments (usines, bureaux) comprend des énergies fossiles soumises à un risque de pénurie. Par ailleurs, l'extraction et l'acheminement de ces énergies génèrent des émissions de GES importantes.
10	Impact négatif	Emission de GES par utilisation des	Les émissions de gaz à effet de serre consécutives à l'usage des climatiseurs des bureaux constituent un impact matériel majeur.

		climatiseurs dans les bureaux	
11	Impact négatif	Déplacement des personnes, notamment en avion (commercial, gestion, installation et maintenance)	Les déplacements professionnels, en particulier les trajets en avion, constituent une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie non-renouvelables.
12	Risque	Variation du prix de l'énergie	La fluctuation des prix de l'énergie, en particulier pour les énergies fossiles, constitue un risque financier. Ce risque se situe au niveau du coût des matières premières, du coût des transports sur tous les maillons de la chaîne de valeur ainsi que dans le coût de production au sein des usines du Groupe.

4.2.1.B. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E1-1 en lien avec ESRS 2 – SBM3)

Le Groupe n'a pas conduit d'analyse de résilience au sens de la CSRD mais une **analyse de risque**, début 2025, sur le périmètre consolidé avec un focus sur ses sites de production. Dû à un manque de données disponibles, elle exclut les risques physiques, jugés non-matériels à ce stade, ainsi que les maillons les plus éloignés de la chaîne de valeur (fournisseurs de rang 2, clients finaux).

L'analyse a été conduite en interne par le Département RSE, avec le soutien des Directions opérationnelles. Elle repose sur **plusieurs hypothèses** : hausse progressive des prix des énergies fossiles, pression réglementaire accrue, accès inégal à l'énergie bas-carbone et montée de technologies plus sobres mais coûteuses. Ces hypothèses sont issues de scénarios climatiques usuels même si aucune analyse détaillée d'un scénario en particulier n'a été réalisée. Trois horizons temporels ont été étudiés : court terme (1 à 3 ans) stabilité modérée, moyen terme (4 à 8 ans) hausse des coûts et long terme (9 à 15 ans) transformation structurelle nécessaire.

Le risque identifié par ABEO est **la variation du prix de l'énergie, considéré comme un risque de transition**. Il est lié à l'évolution des politiques climatiques, du mix énergétique, de la fiscalité carbone et du contexte géopolitique. Pour faire face à une augmentation attendue des coûts énergétiques, **ABEO a déjà engagé des actions** comme des audits énergétiques et la substitution d'énergies. Ces enjeux sont progressivement intégrés dans les décisions stratégiques, notamment en matière de gestion des risques et de M&A. L'analyse reste soumise à des incertitudes liées aux réglementations climatiques, à la volatilité des prix de l'énergie et aux coûts des technologies sobres. Le Groupe s'appuie sur plusieurs leviers : capacité d'investissement, diversification géographique et mobilisation croissante des équipes opérationnelles sur ces sujets.

4.2.1.C. Politique d'atténuation du changement climatique et d'adaptation & Plan de transition (E1-1, E1-2)

À ce jour, ABEO ne dispose pas de politique formalisée liée à la maîtrise de ses impacts environnementaux ou à la réduction de son empreinte carbone. De même, ABEO ne dispose pas pour le moment d'un plan de transition, la diversité des activités du Groupe et les spécificités des filiales qui le composent conduisant à **une multiplicité des leviers de décarbonation** et à une complexité dans l'élaboration d'un plan d'investissement dédié à la décarbonation. Ainsi, construire un plan de transition climat, économiquement viable, mobilisant toutes les sociétés du Groupe et intégrant les enjeux de biodiversité et d'épuisement des ressources, n'a pas encore abouti. La stratégie du Groupe se focalise sur **la mobilisation de leviers concrets** (comme l'introduction du nouveau panneau bois au sein de la Division Vestiaires) et sur **l'amélioration de sa comptabilité carbone**.

Cependant, une première étape structurante a été franchie en septembre 2025, avec l'établissement d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen terme, validés par la Direction Générale. ABEO vise à présent une trajectoire de décarbonation alignée sur un scénario de température « **Well Below 2°C** », conformément à **l'Accord de Paris**, soit **-2,5%/an** sur les émissions de GES de Scopes 1 & 2 et Scope 3, d'ici à 2032, l'année de référence étant l'exercice fiscal 2023/24. Par ailleurs, des indicateurs sont **suivis annuellement** - émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, quantité de déchets - et des **actions clés de décarbonation** qui viendront alimenter la construction d'un plan de transition sont décrites dans ce rapport (bilans carbone, Analyses de Cycle de vie - ACV, suivi de la consommation d'énergie et de la gestion de déchets, etc.).

Le Groupe travaille à la formalisation d'un plan de transition, dont il pourrait disposer pleinement à l'horizon 2030, et d'une politique environnementale couvrant la lutte contre le changement climatique, ainsi que les sujets liés à l'économie circulaire et la biodiversité (mise à l'étude à partir de 2027).

Enfin, notons qu'aucune situation identifiée n'a donné lieu à une atteinte directe aux droits ou à la santé de parties prenantes du fait des impacts environnementaux liés aux matières premières ou à l'énergie. Par conséquent, aucune action spécifique de réparation n'a été nécessaire sur ce sujet.

4.2.1.D. Actions et ressources pour lutter contre le changement climatique (E1-3)

Chaque IRO lié au changement climatique n'est pas traité individuellement chez ABEO. C'est pourquoi ils sont **regroupés en quatre thématiques** selon le tableau de correspondance suivant. Ainsi, les actions entreprises au sein du Groupe peuvent être détaillées selon cette même catégorisation comme indiqué dans le tableau ci-après.

Une stratégie d'écoconception est par ailleurs en cours de formalisation et vise à définir des objectifs et des feuilles de routes structurées par division pour les catégories d'actions I., II. et IV., d'ici fin 2027.

Impacts, Risques et Opportunités matériels liés au changement climatique	Catégories d'actions			
	I. Offre et réponse fonctionnelle aux besoins	II. Matières premières	III. Production et bureaux	IV. Supply chain amont/aval
1. Émissions de GES par les transports (hors Groupe)	•	•		•
2. Consommation d'énergies fossiles pour le transport des biens et services	•	•		•
3. Consommation d'énergies fossiles pour la fabrication de matière première (mousse, plastique)	•	•		
4. Consommations d'énergie liées à l'utilisation de ressources issues de secteurs à fort impact environnemental dans la chaîne de valeur (métal)		•		
5. Diminution de la capacité des forêts à jouer le rôle de puits de carbone à cause de la consommation de bois	•	•		
6. Émissions de GES par la consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine	•		•	
7. Consommation d'énergies fossiles dans le fonctionnement du parc machine	•		•	
8. Consommation d'énergie électrique d'origine non-renouvelable	•		•	
9. Consommation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments	•		•	
10. Émissions de GES dans les climatiseurs des bureaux	•		•	
11. Émissions de GES liées au déplacement des personnes et des biens, notamment en avion			•	
12. Variation du prix de l'énergie	•	•	•	•

Tableau 3 - Tableau de mise en correspondance des IRO avec les catégories d'actions mises en œuvre par ABEO pour lutter contre le changement climatique

4.2.1.D.i. Actions liées à l'offre proposée et la réponse fonctionnelle aux besoins

Face aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie non-renouvelable, les sociétés du Groupe au sein de chaque division travaillent à **faire évoluer leur offre**. Ceci est valable principalement pour les filiales européennes.

Certaines actions sont d'ores-et-déjà mises en œuvre avec par exemple le **développement de services de maintenance et de réparation qui contribuent à augmenter la durabilité des produits**, en complément de la vente de ces mêmes produits, comme le proposent JANSSEN-FRITSEN, EP CLIMBING, BOSAN ou NAVIC. Ces services poursuivent leur développement, comme l'illustre l'augmentation du nombre d'interventions de maintenance annuelles de l'entreprise NAVIC : en 2025-26, 458 maintenances ont été réalisées, soit une augmentation de +10% par rapport à l'exercice précédent (417 interventions). La société SPORTSAFE est même entièrement dédiée à ces services : elle fournit, installe, entretient, répare et inspecte des équipements de sport pour plus de 10 000 clients au Royaume-Uni : écoles, centres sportifs, infrastructures de pompiers, police et santé publique, etc.



D'autres leviers de décarbonation font l'objet de travaux exploratoires comme **la structuration de modèles de location**, le travail autour de la fin de vie des produits via **le reconditionnement** (tel que le partenariat entre EP CLIMBING et Greenholds, qui commercialise des prises d'escalade à partir de matière recyclée) ou la mise en place de collaboration avec d'autres acteurs du marché pour **le recyclage de matières** (comme ACSA WATTRELOS qui travaille avec un fournisseur pour réemployer 5 tonnes de chutes de mousse par mois). L'opportunité de structurer ces nouveaux modèles d'affaires à l'échelle du Groupe sera évaluée courant 2027.

Le tableau suivant récapitule les différentes actions au sein du Groupe, bien que leur impact sur la consommation d'énergie ou les émissions carbone ne puisse être quantifié à date.

Leviers de décarbonation	Actions	Exemples au sein du Groupe	Lien CapEx / OpEx
Allongement de la durée de vie des produits	Services de maintenance et de réparation	BOSAN, JANSSEN-FRITSEN, EP CLIMBING et NAVIC sont des exemples de sociétés qui proposent une offre de maintenance et de réparation de produits. SPORTSAFE est une société dédiée à ces services.	OpEx pour la structuration des offres / CapEx lié à des outils spécifiques ou plateformes numériques
	Vente de pièces détachées	GYMNOVA, SPIETH, JANSSEN-FRITSEN, BOSAN, EP CLIMBING, SANITEC ou encore FRANCE ÉQUIPEMENT vendent des pièces détachées. Ce service est donc déjà bien implanté dans les trois Divisions.	
Économie de la fonctionnalité	Développement d'offres de location de produits	BIG AIR BAG propose un service de location d'airbags dans le cadre d'événements ou de compétitions. GYMNOVA et BRICK proposent de la location de matériel dans le cadre d'équipement de compétitions dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération Française de Gymnastique. Un service de location à l'ensemble des clients est en structuration et sera proposé dans les mois à venir. Les sociétés EUROGYM, GYMPASSION et GYMNOVA Suisse peuvent aussi louer du matériel en direct auprès des clubs de gymnastique. EP CLIMBING l'a également déjà expérimenté, tout comme d'autres sociétés, mais peu ont une offre structurée à date.	OpEx pour la structuration de l'offre
Écoconception	Intégration de matériaux à moindre impact	Des travaux sont menés sur différents types de produits, allant de la structure des murs d'escalade aux panneaux de cabines sanitaires en passant par les tapis de réception. Grâce aux ACV, les sociétés peuvent mieux cerner l'impact de leurs produits et sur quels matériaux travailler. Des alternatives sont testées par les sites de production puis sur le terrain.	OpEx pour la réalisation d'ACV (~ 15 k€ en 2025/26) CapEx sur le développement R&D prévus sur le prochain exercice (outil de réalisation des ACV, partenariat avec un institut de recherche)
Solutions circulaires	Développement du reconditionnement	JANSSEN-FRITSEN est le meilleur exemple, ayant créé la Fondation Sports For Children en 2011 qui collecte du matériel en fin de vie, le reconditionne et le propose à des fédérations, clubs et écoles dans des pays n'ayant pas les ressources suffisantes pour en acquérir. Forte de ces savoir-faire développés depuis près de 15 ans, JANSSEN-FRITSEN continue son action avec la Fondation mais met aussi un point d'honneur à développer la circularité de ses produits - répondant de plus aux attentes de plus en plus élevées de son marché (Pays-Bas).	CapEx pour chaîne logistique

Tableau 4 - Leviers de décarbonation du Groupe et exemples associés.

Pour l'ensemble des sujets décrits dans ce tableau, les actions décrites sont sur un horizon de temps court (sur l'exercice) et seront développées à moyen ou long terme. La colonne « Exemples » détaille les résultats attendus et la portée géographique actuelle même si la plupart des leviers décrits pourront être déployés sur l'ensemble des activités du Groupe.

4.2.1.D.ii. Actions liées aux achats de matières premières

Les actions menées par ABEO sur la chaîne d'approvisionnement amont sont essentielles car les émissions de GES du Scope 3 représentent plus de 90% du bilan carbone du Groupe. Elles visent notamment à **réduire les émissions liées à l'extraction, la transformation et le transport des matières premières** (métaux, bois, plastique, mousse). C'est donc d'abord **grâce aux bilans carbone** réalisés tous les ans à l'échelle du Groupe mais aussi **grâce aux analyses de cycle de vie (ACV) des produits** des entités du Groupe réalisées au fil de l'eau, qu'ABEO est en mesure de mieux identifier les postes d'émissions les plus importants au sein du Scope 3, et ainsi de hiérarchiser les leviers de décarbonation les plus pertinents. En complément, des **échanges avec certains fournisseurs** permettent aussi d'identifier l'empreinte carbone de leurs matériaux et d'engager un dialogue et des réflexions avec eux autour de l'écoconception.

Les produits d'ABEO bénéficient majoritairement d'une **longue durée de vie** : il n'est pas rare que des agrès de gymnastique ou des cabines de vestiaires fabriqués il y a plus de 20 ans soient toujours utilisés aujourd'hui. Cela n'empêche pas le Groupe d'adopter une **démarche d'écoconception** en améliorant la composition des produits existants ou en en créant de nouveaux avec des matériaux recyclés et/ou recyclables, avec des logiques de modularité facilitant la seconde vie des produits, etc. Les sociétés travaillent notamment avec le Département R&D d'ABEO, lequel a une vision globale des produits du Groupe et peut ainsi accompagner les équipes dans la recherche de solutions plus durables.

Les ACV conduites par ABEO sont réalisées sur les produits parmi les best-sellers au sein de chaque division, afin de déterminer les axes de travail sur lesquels les marques doivent se focaliser pour améliorer significativement leur impact. C'est ainsi que se développent au sein du Groupe les tests pour recourir, quand c'est possible, à des **matériaux alternatifs moins émissifs** comme les **panneaux en résine biosourcée** chez NAVIC, ou la **mousse issue de recyclage mécanique post-consommation** testée sur le terrain par des clients d'EP CLIMBING. Le Groupe intègre **d'avantage de matières recyclées, comme l'acier ou l'aluminium**, lorsque cela est techniquement et industriellement possible. Le remplacement des panneaux stratifiés chez ACMAN, composés majoritairement de papier kraft et de résines phénoliques et mélaminées, par des panneaux alternatifs à haute teneur en bois (poudre de bois compactée), en est aussi un bon exemple.

Ces démarches mobilisent le Département des Opérations Groupe, comprenant les Achats, ainsi que le Département R&D, les acheteurs locaux au sein des sociétés et, dans certains cas, les clients qui font part de leurs attentes dans le cadre de projets sur-mesure ou d'appels d'offres comportant des critères environnementaux.

Actions	Horizons
Bilan carbone Groupe	Premier réalisé en 2022/23 et mis à jour chaque année depuis, notamment grâce à des bilans carbone locaux établis annuellement.
ACV produits	Des ACV ont déjà été réalisées dans chaque Division : cabine sanitaire stratifiée FRANCE ÉQUIPEMENT ; tapis scolaire GYMNOVA et aire de réception (mousse GYMNOVA vs airbag BIGAIRBAG) ; mur d'escalade EP CLIMBING ; au moins trois autres sont prévues d'ici 2027.
Substitution matières (bois, mousse)	Actions déjà mises en place (dans la Division Vestiaires par exemple) et d'autres en phase de test.
Approvisionnement local	Déjà en place, travail continu.

Tableau 5 - Actions de décarbonation et horizons de temps associés

4.2.1.D.iii. Actions liées aux consommations d'énergie des ateliers de production et des bureaux

Les sociétés d'ABEO conduisent des actions d'optimisation de consommation d'énergie qui visent à diminuer les émissions de GES sur les Scopes 1 & 2, aussi bien sur les activités industrielles du Groupe qui représentent la partie la plus significative, que sur les activités commerciales dans un souci de sensibilisation et d'exemplarité.

Par exemple, le site d'ACMAN, comme cité précédemment, a mis en place un système de supervision de l'énergie permettant de mesurer la consommation énergétique de chaque poste, et notamment les talons de consommation afin de faire des ajustements ou investissements en conséquence. Parmi les actions visant à diminuer la consommation d'énergie, on peut également noter : **l'isolation thermique, l'électrification de la flotte ou encore la régulation énergétique multi-sources** comme chez META.

Les principaux postes émetteurs sont connus (matériaux, chauffage, transport), mais l'évaluation de l'impact de chaque levier n'est pas encore finalisée. Aucun saut technologique n'est prévu car **les efforts se concentrent sur des modernisations** : nouveau four de peinture chez ACMAN en mai 2025, robot de chargement chez NAVIC depuis avril 2025, découpe laser mise en place chez BOSAN en juin 2025. Les actions demeurent aujourd'hui locales et ne sont pas centralisées.

4.2.1.D.iv. Actions liées à la supply chain amont/aval

A l'échelle d'ABEO, la localisation en volume similaire des fournisseurs, des entreprises et des clients sur les mêmes zones géographiques traduit **le « localisme » du Groupe**. Celui-ci a pour effet un raccourcissement des chaînes logistiques amont et aval. Avec des filiales de petite taille, historiquement proches de leurs marchés et fortement impliquées sur leur territoire, le Groupe a des **chaînes logistiques structurellement déjà grandement optimisées**. Néanmoins, dans un contexte de forte concurrence locale, notamment en Asie et en Amérique, la présence industrielle en Chine avec la filiale SKS reste un levier de compétitivité pour servir efficacement ces marchés.

Des efforts sont par ailleurs engagés pour dégager **des solutions d'optimisation du transport**, à l'exemple de l'utilisation de caisses en bois empilables au lieu de palettes, pour transporter davantage de modules de la marque BRICK en un trajet. Enfin, le Groupe priorise les moyens de transports dans l'ordre suivant pour des questions de coûts et d'émissions carbone : maritime, ferroviaire, routier et enfin aérien, dans des cas exceptionnels nécessitant une grande réactivité.

4.2.1.E. Cibles et mesures de performance

4.2.1.E.i. Cibles et indicateurs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation (E1-4)

Afin de suivre les impacts matériels liés aux émissions de GES, **ABEO s'appuie sur son bilan carbone**, notamment les émissions du Scope 3 liées aux matières premières et au transport, **et sur des indicateurs internes d'approvisionnement local**. À date, ABEO a défini une cible atteignable et ambitieuse en termes de réduction des émissions de GES.

Depuis septembre 2025, le Groupe a souscrit un **Sustainable Linked Loan (SLL)**, formalisant un engagement financier et opérationnel structurant en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Ce dispositif lie les conditions de financement à l'atteinte d'objectifs de décarbonation, traduisant la volonté du Groupe d'inscrire sa trajectoire climatique dans le long terme. Les indicateurs de performance associés portent, d'une part, sur les **émissions de GES des Scopes 1 & 2**, correspondant aux émissions directes liées aux activités et aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie, et, d'autre part, sur les **émissions de GES du Scope 3**, couvrant l'ensemble des autres émissions indirectes de la chaîne de valeur. Le périmètre des objectifs de décarbonation couvre l'ensemble des sociétés du Groupe et représente au minimum **90 % du chiffre d'affaires consolidé**. À travers ce SLL, le Groupe vise une

trajectoire de décarbonation alignée sur un scénario de température "Well Below 2°C", conformément à l'Accord de Paris, soit une réduction de -2.5% par an par rapport à l'année de référence 2023/24, ce qui équivaut à un total de 11 456 tonnes de CO2e. La méthode pour calculer les émissions de GES du Scope 2 est uniquement fondée sur la **localisation**.

Ces objectifs, à la fois **ambitieux et atteignables**, constituent un levier clé de pilotage de la performance climatique du Groupe

Concernant les autres indicateurs, bien qu'aucune politique ou cible climatique formelle ne soit encore définie, des outils pilotés en interne permettent de guider les actions et de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement face aux enjeux énergétiques. Pour suivre et évaluer les impacts négatifs et le risque matériels identifiés en lien avec les émissions de GES et la chaîne de valeur amont, le Groupe utilise les indicateurs suivants.

Indicateurs	Description	Sources	Types
Émissions de GES (Scopes 1, 2 & 3)	Suivi des émissions directes et indirectes	Bilan carbone réalisé par un cabinet externe, puis mis à jour annuellement en interne	Indicateur ESRS E1
% des achats de matières premières et composants réalisés dans le même pays	Mesure de la part d'achats réalisés localement pour réduire les émissions liées au transport	Données internes de la Direction Achats Groupe (Département Opérations)	Indicateur spécifique ABEO
% des achats de matières premières et composants réalisés sur le même continent	Idem ci-dessus, à une échelle continentale	Données internes de la Direction Achats Groupe (Département Opérations)	Indicateur spécifique ABEO

Tableau 6 - Indicateurs de décarbonation du Groupe

ABEO utilise la méthodologie bilan carbone telle que décrite dans le paragraphe 4.2.1.E.iii., et les indicateurs d'approvisionnement local proviennent des bases de données achats. Toutefois, certaines limites persistent comme la consolidation extrapolée des données carbone Groupe au niveau du Scope 3 et l'absence de prise en compte de la distance réelle ou du mode de transport dans l'approvisionnement local.

4.2.1.E.ii. Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

ABEO poursuit ses **efforts pour réduire la consommation d'énergie de ses filiales, en particulier industrielles**, tout en renforçant la collecte de données auprès de ses sociétés afin d'orienter ses futures politiques et investissements vers plus de sobriété. Pour certains sites de production, cela se traduit par la mise en place d'un système de management de l'environnement à travers **la norme ISO 14001**. Sept sociétés au sein du Groupe bénéficient aujourd'hui de cette certification : ACEP, ACSA LE BALMAY, ACSA WATTRELOS, BOSAN, SKS, JANSSEN-FRITSEN et SPORTSAFE. Le site d'ACMAN (Division Vestiaires, France) a quant à lui mis en place un **système de supervision de l'énergie** permettant de mesurer la consommation énergétique de chaque poste, et notamment les talons de consommation (énergie consommée en période d'inoccupation). C'est ainsi qu'il a pu identifier les machines et processus sur lesquels agir, et ainsi par exemple investir dans un nouveau four de peinture moins énergivore, installé en mai 2025.

Les chiffres ci-après comprennent les nouvelles entités intégrées SODEX et ELI PLAY.

Sur l'exercice 2025/26, la consommation d'énergie des sociétés d'ABEO est de **19 007 MWh**. Ceci représente une **baisse de 11%** par rapport à l'exercice précédent en tenant compte des acquisitions SODEX et ELI PLAY (en les considérant comme présentes sur un exercice complet). Cette réduction des consommations d'énergie au niveau Groupe s'explique par une moindre consommation par les bâtiments (bureaux et sites d'assemblage) liée à un hiver doux et à des actions

d'optimisation du chauffage (ex : ACMAN, JANSSEN-FRITSEN), ainsi qu'à une diminution des consommations des véhicules non utilitaires, conséquence d'une électrification progressive de la flotte.

Par ailleurs, l'**intensité énergétique du Groupe** calculée à partir du chiffre d'affaires net descend à **67,9 MWh/M€**, contre 86,2 MWh/M€ lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 21%.

À noter que le Groupe ne produit pas d'énergies renouvelables.

Type d'énergie	Énergie consommée en MWh		
	2023/24	2024/25	2025/26
TOTAL	19 259	21 428	19 007
Total Energie fossile		16 386 (76%)	13 606 (72%)
Carburant (charbon)		1 026	0
Carburant (pétrole)		8 791	8 369
Carburant (gaz)		4 166	2 607
Carburant (autres)		8	0
Electricité (fossile)		2 394	2 630
Total (nucléaire)		1 661 (8%)	1 717 (9%)
Total (renouvelable)		3 381 (16%)	3 683 (19%)
Biocarburant (renouvelable)	Ventilation non disponible	233 (incl. Electricité)	0
Electricité (renouvelable)		3 381	3 683
Energie auto-produite (renouvelable)		0	0

Tableau 7 - Tableau des consommations (MWh) par type d'énergie

NB : Les données comparatives de l'exercice 2024/25 ont été ajustées afin de corriger une erreur de classification liée à la prise en compte de l'électricité fossile, identifiée a posteriori. Cette correction vise à assurer la cohérence et la fiabilité du reporting énergétique d'une année sur l'autre.

4.2.1.E.iii. Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2 & 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Les activités d'assemblage de certaines sociétés d'ABEO relèvent de la section C de la NACE (Industries manufacturières), considérée comme un secteur à fort impact climatique au sens de l'annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006.

ABEO poursuit la structuration de sa démarche de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES), dans une logique d'**amélioration continue de son impact environnemental**. Un premier Bilan des Emissions de GES (BEGES) ou bilan carbone a été réalisé en 2022/23 sur la base des données de 2021/22 d'une seule société du Groupe, utilisée comme référence pour établir une estimation extrapolée à l'ensemble du périmètre. En 2023/24, trois autres bilans carbones ont été menés avec les données de 2022/23, portant à quatre le nombre de sociétés analysées de manière individualisée. En 2024/25, un bilan carbone supplémentaire a été réalisé sur un cinquième site. Sur l'exercice **2025/26**, le bilan carbone du Groupe s'est encore précisé avec **la réalisation de deux bilans carbone supplémentaires**.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, cette démarche constitue un levier structurant de sensibilisation et de pilotage. À ce titre, les sociétés ACMAN et EP CLIMBING (en 2023), et ACSA LE BALMAY (en 2024), ont intégré le

dispositif Diag Décarbon'Action de Bpifrance, aboutissant à l'élaboration, en co-construction avec les équipes, de plans d'action ciblés pour réduire les émissions à court et moyen termes.

Note méthodologique

La méthode appliquée est celle du Bilan Carbone® de l'ADEME.

Le périmètre de déclaration **couvre l'ensemble des entités consolidées** du Groupe, qui ne détient par ailleurs aucune participation dans d'autres structures nécessitant un traitement spécifique. Pour rappel, pour l'exercice 2025/26, les deux nouvelles entités SODEX et ELI PLAY ont été intégrées dans les calculs sur 12 mois et non au prorata de leur présence effective. En revanche, l'entité VOGO, acquise en décembre 2025, est exclue du périmètre.

Le caractère décentralisé de l'organisation d'ABEO ne permet pas pour le moment de calculer directement un bilan carbone exhaustif aux bornes du groupe. Une méthodologie spécifique a donc été établie avec l'aide d'un cabinet externe en 2023.

Pour les émissions des Scopes 1 & 2, **une campagne de collecte de données** énergétiques est menée annuellement auprès de toutes les filiales. Les facteurs d'émissions des Scopes 1 & 2 sont également mis à jour annuellement.

Pour les émissions de Scope 3, ABEO s'appuie sur **un échantillon de huit filiales représentatives** de ses différentes activités et zones géographiques :

- **ACEP** (Avilés, Espagne) : principal site de production de la Division Sportainment & Escalade, fournissant notamment l'Europe et l'Amérique du Nord.
- **ACMAN** (Rioz, France) : seule entité de la Division Vestiaires entièrement dédiée à la production qui fournit principalement FRANCE ÉQUIPEMENT, une des principales sociétés de la Division en termes d'activité.
- **ACSA LE BALMAY** (LE BALMAY, France) : site de production de la Division Sport qui conçoit des agrès de gymnastique, allant des poutres aux praticables en passant par les chevaux d'arçons, les tables de saut ou encore les tremplins. Le bilan carbone de ce site, réalisé en 2024/25, a été intégré cette année pour la première fois dans le calcul du bilan carbone du Groupe.
- **ACSA WATTRELOS** (WATTRELOS, France) : site de production à fort impact de la Division Sport spécialisé dans la fabrication de matelas de réception, dont les matières nécessaires à leur confection sont majoritairement issues de ressources fossiles (mousse et PVC).
- **BOSAN** (Haaksbergen, Pays-Bas) : société néerlandaise de la division Sport spécialisée depuis 1974 dans la conception, la production et la distribution d'équipements sportifs ainsi que l'aménagement d'installations sportives intérieures. BOSAN est présent dans plus de 2 500 salles de sport, gymnases et autres complexes sportifs aux Pays-Bas, et plus largement au Benelux. Le bilan carbone de ce site a été réalisé sur l'exercice 2025/26.
- **EP CLIMBING** (Sainte-Hélène-du-Lac, France) : société dédiée à la vente, l'installation et la maintenance des produits de la Division Sportainment & Escalade, elle incarne les activités typiques des entités commerciales du Groupe, avec notamment une dimension internationale reflétant les déplacements des collaborateurs et collaboratrices pour mener à bien leur mission.
- **JANSSEN-FRITSEN** (Helmond, Pays-Bas) : société néerlandaise de la division Sport qui conçoit, fabrique et commercialise des équipements sportifs depuis 1950. Historiquement spécialisé dans la gymnastique, JANSSEN-FRITSEN a équipé plusieurs Jeux Olympiques, avant de devenir un expert de l'éducation physique. L'entreprise est aujourd'hui l'un des leaders dans le matériel de sport indoor et outdoor, et continue d'équiper des compétitions prestigieuses comme des Coupes du Monde de basketball. Le bilan carbone de ce site a été réalisé sur l'exercice 2025/26.
- **META** (Rengsdorf, Allemagne) : société de la Division Vestiaires spécialisée dans la conception et la fabrication de cabines sanitaires et de solutions de séparation pour les équipements publics, scolaires, sportifs et de loisirs. Forte de plus de 50 ans d'expertise, META s'appuie sur un outil industriel fortement automatisé en Allemagne et représente l'une des principales activités de production de la Division Vestiaires.

A partir des résultats de ces filiales de référence, une règle d'extrapolation du Scope 3 a été définie pour étendre les résultats à l'ensemble du Groupe : les impacts industriels sont extrapolés en fonction du poids des marchandises expédiées, et les impacts des activités commerciales selon les effectifs. Cette méthode permet de fournir

une estimation globale de l'empreinte carbone du Groupe, en intégrant les filiales les plus contributrices aux émissions. Elle n'offre toutefois qu'une vision partielle de l'évolution de la performance carbone, dans la mesure où les bilans carbone complets ne sont pas reconduits chaque année, seules les données énergétiques et les facteurs d'émission, pour les Scopes 1 & 2, étant actualisés annuellement. Les huit entités pour lesquelles un bilan carbone Scope 3 de référence a été calculé, représentent 41% des émissions du Scope 3 du bilan carbone Groupe, les 59% restants représentent la part extrapolée des données.

Une **rétro-actualisation des bilans carbone 2023/24 et 2024/25** a été réalisée en 2026 pour prendre en compte :

- Les évolutions de périmètre liées à l'intégration des entités SODEX et ELI PLAY (émissions reconstituées au prorata de leur chiffre d'affaires et en considérant que ces entités étaient présentes sur des années entières) ;
- Les résultats calculés en avril et septembre 2025 des sites d'ACSA LE BALMAY, JANSSEN-FRITSEN Pays-Bas et BOSAN ;
- La mise à jour des facteurs d'émissions des différentes sources d'énergie utilisées dans le Groupe ;
- La correction des valeurs de référence calculées à partir des bilans carbonés des filiales de référence pour l'estimation du Scope 3.

Résultats exercice 2025/26

Scopes 1 & 2

Sur les Scopes 1 & 2, on observe une réduction des émissions en 2025/26 par rapport à 2024/25, qui s'explique principalement par la diminution des consommations d'énergie par les filiales d'ABEO (cf. paragraphe 4.2.1.D.ii.), ainsi que l'évolution à la baisse des facteurs d'émissions liés à l'électricité.

Par ailleurs, aucune émission du Scope 1 ne provient d'un système réglementé d'échange de quotas d'émissions.

Le Groupe ne bénéficie pas de contrats spécifiques d'achat d'électricité, tels que des *Power Purchase Agreement* (PPA) ou garanties d'origine. Seules les émissions de Scope 2 selon l'approche « *location-based* » sont calculées et reportées. Les émissions selon l'approche « *market-based* » ne sont pas calculées à date.

Émissions en tCO2e		
2023/24	2024/25	2025/26
3 394	3 540	3 198
-	+145	-342
-	+4,3%	- 9,7%

Tableau 8 – Émissions du Scope 1 et évolutions vs N-1

Les émissions biogènes de CO2 résultant de la combustion de la **biomasse** sont de **2 651 kgCO2e**.

Émissions en tCO2e

2023/24	2024/25	2025/26
2 052	1 899	2 021
-	+152	+121
-	-7,4%	+ 6,4%

Tableau 9 - Émissions du Scope 2 et évolutions vs N-1

Émissions en tCO2e

2023/24	2024/25	2025/26
5 446	5 439	5 218
-	-7	-221
-	-0,1%	- 4,1%

Tableau 10 - Émissions des Scopes 1 & 2 et évolutions vs N-1

Scope 3

Le Scope 3 représente **la part la plus importante** des émissions de gaz à effet de serre d'ABEO, avec plus de 92% du total des émissions, confirmant une répartition similaire à celle des exercices précédents. Cette prédominance s'explique principalement par les émissions liées aux **achats de matières premières** (64,4%) et à la **fin de vie des produits** (28,6%), qui totalisent à elles seules 93% du Scope 3. Ces deux postes sont fortement corrélés, la nature même des matériaux utilisés (notamment ceux à base de plastique comme les mousses ou le PVC) influençant directement les impacts en fin de cycle de vie. Ces résultats soulignent l'importance stratégique d'actions ciblées sur les achats responsables, l'écoconception et l'optimisation de la fin de vie des produits, **leviers essentiels sur lesquels travaille déjà le Groupe** pour réduire significativement son empreinte carbone.

Émissions en tCO2e

2023/24	2024/25	2025/26
65 096	66 268	62 186
-	+1 172	-4 083
-	+1,8%	-6,2%

Tableau 11 - Émissions du Scope 3 et évolutions vs N-1

Emissions totales de GES

Le bilan total des Émissions de Gaz à Effet de Serre est estimé à **67 404 tCO2e** pour l'exercice 2025/26, **soit -6% par rapport à 2024/25**.

L'**intensité carbone du Groupe**, correspondant aux émissions de GES par million d'euros de chiffre d'affaires net (280 M€ pour l'exercice 2025/26), est en **baisse de 17%** par rapport à l'exercice précédent, passant de 288 gCO2e/€ à 241 gCO2e/€.

Émissions en tCO2e		
2023/24	2024/25	2025/26
70 542	71 708	67 404
-	+1 166	-4 304
-	+1,7%	-6,0%

Tableau 22 - Émissions totales de GES et évolutions vs N-1

O Émissions en tCO2eq		2025/26
Émissions de GES du Scope 1		
Émissions brutes de GES du Scope 1		3 197 597
Pourcentage d'émissions de GES du Scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)		0
Émissions de GES du Scope 2		
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur la localisation		2 020 556
Émissions brutes de GES du Scope 2 fondées sur le marché		Non calculé
Émissions significatives de GES du Scope 3		
Émissions totales brutes indirectes de GES (Scope 3)		62 185 614
1	Biens et services achetés	40 065 503
2	Biens d'investissement	804 911
3	Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non-incluses dans les Scopes 1 & 2)	171 962
4	Transport et distribution en amont	1 466 924
5	Déchets produits lors de l'exploitation	1 100 395
6	Voyages d'affaires	92 036
7	Déplacements domicile-travail des salarié(s)	407 703
8	Actifs loués en amont	0
9	Acheminement en aval	305 979
10	Transformation des produits vendus	0
11	Utilisation des produits vendus	0
12	Traitement en fin de vie des produits vendus	17 770 202
13	Actifs loués en aval	0
14	Franchises	0
15	Investissements	0
Émissions totales de GES		
Émissions totales de GES fondées sur la localisation		67 403 766
Émissions totales de GES fondées sur le marché		Non calculé

Tableau 13 - Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2 & 3 et émissions totales de GES

NB : la répartition des émissions du Scope 3 en sous-catégories a été effectuée sur la base de la répartition établie lors du premier calcul du bilan carbone d'ABEO sur l'exercice 2022/23.

4.2.1.F. Conclusion

En conclusion, ABEO poursuit la structuration progressive de sa démarche climatique, avec une meilleure mesure de ses émissions, la définition d'une trajectoire de décarbonation « *Well Below 2°C* » alignée sur l'Accord de Paris, et le déploiement d'actions concrètes au sein de ses filiales. Les résultats du bilan carbone confirment le poids prépondérant du Scope 3, principalement lié aux matières premières et à la fin de vie des produits, orientant les priorités du Groupe vers l'écoconception, la substitution de matériaux, l'allongement de la durée de vie des produits et l'optimisation logistique.

La baisse des émissions observée en 2025/26 constitue un signal positif, qui devra être consolidé par des actions structurelles et mesurables. L'enjeu pour ABEO sera désormais de transformer les initiatives locales en une feuille de route climatique commune, adaptée aux spécificités de ses activités et intégrée à sa stratégie de long terme.

4.2.2. Biodiversité et écosystèmes (E4)

Les enjeux de biodiversité et d'écosystèmes d'ABEO sont principalement liés à l'utilisation de bois et de matériaux dérivés du bois dans certaines activités du Groupe. Bien que ces impacts restent limités au regard des volumes consommés et du profil industriel d'ABEO, ils traduisent une dépendance partielle aux ressources forestières et à leur gestion durable. Dans ce contexte, le Groupe porte une attention particulière à la traçabilité de ses approvisionnements, à l'évolution des exigences réglementaires et à la recherche de solutions alternatives moins impactantes.

4.2.2.A Impacts, Risques et Opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Rappel des IRO matériels sur la section			
N°	Type	IRO	Description
13	Impact négatif	Impact sur les habitats des espèces par l'exploitation du bois et la contribution à la déforestation	L'exploitation du bois pour la fabrication de produits peut avoir un impact négatif sur les habitats naturels, contribuant à la déforestation et menaçant la biodiversité. La dégradation des habitats étant la première cause de destruction de la biodiversité.

4.2.2.B. Prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique d'ABEO (E4-1)

Le bois est le matériau issu de la biodiversité le plus représenté au sein des sociétés du Groupe, notamment pour la fabrication des cabines ou vestiaires au sein de la division Vestiaires ou la réalisation des murs d'escalade par les filiales de la division Sportainment & Climbing.

Sur l'exercice 2025/26, ABEO a acheté **348 tonnes de bois**, représentant 3% des dépenses du Groupe. À cela s'ajoutent **1 322 tonnes de contreplaqué** (12% des achats), un matériau fait de bois et de résine. Le panneau stratifié **compact**, issu d'une transformation du bois et également composé de résine, représente environ **5 765 tonnes**, soit près de 50% des achats de bois et matériaux dérivés en poids, au sein du Groupe.

Bien que ces quantités et l'impact sur la biodiversité restent modestes comparativement à d'autres acteurs consommateurs de bois, les achats de bois et matériaux dérivés du bois représentent tout de même près de 65% des achats totaux en poids du Groupe en 2025/26, ce qui confirme la nécessité pour ABEO d'y porter une attention particulière.

4.2.2.C. Résilience de la stratégie et du modèle économique en rapport avec la biodiversité et les écosystèmes (E4-1).

Bien qu'il ne s'agisse pas à ce stade d'une analyse de résilience dédiée à la biodiversité, ABEO a conduit une première **analyse de risque de son modèle économique vis-à-vis de sa dépendance au bois**. Cette analyse porte principalement sur l'amont de la chaîne de valeur (approvisionnement), mais intègre également l'aval, à travers les exigences croissantes des clients en matière de traçabilité et de performance environnementale.

L'évaluation repose sur **plusieurs hypothèses** : une dépendance persistante à certaines essences de bois, un durcissement de la réglementation européenne et internationale (notamment sur la traçabilité et la durabilité), et une sensibilisation accrue des clients à l'impact environnemental des matériaux utilisés. Elle a été menée en interne, au niveau Groupe, avec l'appui du Directeur des Achats, qui dispose d'une vision précise et transversale des flux bois dans les différentes entités d'ABEO.

4.2.2.C.i. Dépendances et risques associés

L'analyse intègre notamment les risques systémiques, liés à l'interdépendance entre climat, biodiversité et disponibilité des ressources, ainsi que les effets en cascade d'une potentielle raréfaction du bois à l'échelle mondiale. Suite à cette analyse, le Groupe a identifié **une dépendance partielle à la ressource bois**, notamment celui issu de forêts gérées

durablement. Cette dépendance inclut également les services écosystémiques rendus par les forêts (stockage de carbone, régulation climatique, maintien des sols). Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- **Risques physiques** : raréfaction de certaines essences, dégradation des écosystèmes forestiers sous l'effet du changement climatique.
- **Risques de transition** : durcissement réglementaire comme le règlement européen contre la déforestation importée - EUDR, exigences accrues des clients sur la durabilité et la traçabilité des matériaux impactant surtout nos fournisseurs.
- **Risques géopolitiques** : tensions internationales pouvant perturber la logistique et les coûts d'approvisionnement.
- **Risques réputationnels** : recours involontaire à du bois non-certifié ou non-traçable, notamment dans le cadre d'appels d'offres publics.

4.2.2.C.ii. Niveau de résilience et leviers d'action

À ce jour, le Groupe considère que son modèle est **modérément résilient face à ces risques**, grâce à des **pratiques d'achats responsables déjà en place** : recours à des matériaux certifiés (*Forest Stewardship Council – FSC, Program for the Endorsement of Forest Certification schemes PEFC*), circuits d'approvisionnement maîtrisés, traçabilité renforcée et exploration active de matériaux alternatifs. À court terme, les enjeux concernent principalement la conformité réglementaire et l'évolution des attentes clients. À moyen terme, ABEO anticipe une transformation de sa chaîne d'approvisionnement bois, avec une diversification progressive des matériaux utilisés.

4.2.2.C.iii. Opportunités identifiées

Cette transition représente aussi des opportunités, déjà saisies et sur lesquelles ABEO continue de travailler :

- **Création de valeur** par la montée en exigence sur la traçabilité, perçue comme un gage de qualité, de conformité et de responsabilité.
- **Innovation produit** via l'intégration croissante de matériaux alternatifs, avec un potentiel de différenciation sur les marchés sensibles aux critères environnementaux.

4.2.2.D. Politique, actions, cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes (E4-2, E4-3, E4-4, E4-5)

ABEO ne dispose pas à date de politique formalisée relative à la biodiversité, ni d'objectifs et indicateurs associés. Cependant, **deux actions principales** sont menées par le Groupe pour gérer de façon plus responsable sa consommation de bois : **avoir uniquement recours à des bois certifiés FSC ou PEFC**, garantissant une gestion durable des forêts, et **être dans une démarche constante de recherche d'alternatives moins impactantes**. Cette démarche contribue à protéger les écosystèmes forestiers et à renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement dans un contexte de pressions croissantes.

Une vigilance particulière, par le biais de nos fournisseurs, est portée à la **traçabilité** et à la **conformité** des approvisionnements avec les exigences environnementales en vigueur, notamment le règlement européen contre la déforestation importée (EUDR). Le **Code des Achats d'ABEO** encadre également les pratiques des acheteurs, intégrant des critères environnementaux et sociaux dans les relations fournisseurs. A date, ce Code a été **signé par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices impliqués dans les achats du Groupe** (acheteurs, directions, etc.) et **par 61% des fournisseurs stratégiques** (correspondant à des transactions de plus de 100 000€ par an).

Au sein de la **Division Vestiaires**, ABEO réduit progressivement l'usage des panneaux stratifiés compacts (High Pressure Laminate - HPL), très consommateurs de résine fossile et d'eau. L'ensemble des volumes de panneaux achetés par ACMAN a basculé en janvier 2026 vers un **panneau alternatif** qui devrait permettre de réduire l'empreinte carbone de la production d'un bloc de vestiaires de 72% comparativement à une production réalisée en 2022/23. En parallèle de cette action majeure, NAVIC a aussi introduit un panneau contenant 10% de résines biosourcées, issues de résidus de noix de cajou, tandis que SANELITE développe un « chipboard » (panneau produit par compression de copeaux de bois avec de la résine) provenant d'une filière européenne, qui permettrait de réduire de 53% l'empreinte carbone de la

production d'un bloc de vestiaires, comparativement à la production de ce même bloc avec des panneaux stratifiés. Les bois exotiques, utilisés ponctuellement pour la fabrication de certains bancs de vestiaires en raison notamment de leur résistance à l'humidité, tendent à disparaître des matériaux utilisés par la Division – la temporalité dépendant des propositions de substitution des fournisseurs.

Dans la **Division Sportainment & Escalade**, les **structures de murs d'escalade** sont majoritairement fabriquées à base de bois, et plus particulièrement de contreplaqué de bouleau. Cette essence, poussant dans l'hémisphère nord et globalement disponible, est utilisée par le site de production ACEP et provient **systématiquement de sources certifiées FSC ou PEFC**, garantissant sa traçabilité.

Dans la **Division Sport**, le contreplaqué de bouleau est également employé comme élément structurel des **praticables de gymnastique**. Posées sur des ressorts, les plaques assurent souplesse et résistance à l'ensemble, sur lesquelles viennent se superposer des couches de mousse puis une moquette pour assurer confort et sécurité. Là encore, **seuls des bois certifiés sont utilisés**, conformément aux engagements du Groupe.



Le bois chez ABEO : des casiers et bancs de vestiaire aux murs d'escalade en passant par les praticables de gymnastique

En parallèle, dans une logique d'anticipation, ABEO explore des alternatives plus durables comme des **essences à croissance rapide** tel que l'eucalyptus ou des essences répandues comme le pin, qui permettraient de diversifier les sources et améliorer l'impact environnemental quand c'est possible. Pour ce faire, le Groupe porte une attention particulière aux projets menés par ses fournisseurs pour évaluer la performance environnementale d'essences de bois alternatives.

Pour le bois utilisé au sein de la Division Vestiaires, les fiches techniques des produits standardisés étant une obligation légale des fournisseurs, l'accès à l'information est relativement facile. En revanche, pour les autres Divisions, **des échanges dédiés sont organisés avec les fournisseurs** afin de pouvoir collecter des informations fiables et pertinentes pour mener à bien la réflexion d'écoconception.

Comme indiqué en section 4.2.1.C., le Groupe travaille à la formalisation d'un plan de transition, dont il pourrait disposer pleinement à l'horizon 2030, et d'une politique environnementale couvrant la lutte contre le changement climatique, ainsi que les sujets liés à l'économie circulaire et la biodiversité (mise à l'étude à partir de 2027).

4.2.2.E. Conclusion

En conclusion, les enjeux biodiversité d'ABEO se concentrent principalement sur l'usage du bois et de matériaux dérivés, qui représentent une part significative des achats du Groupe. Bien qu'ABEO ne dispose pas encore de politique formalisée

ni de cibles dédiées, des pratiques d'achats responsables sont déjà en place, notamment le recours à des bois certifiés FSC ou PEFC, le renforcement de la traçabilité et l'anticipation des exigences réglementaires.

Les actions engagées, en particulier la substitution progressive de certains panneaux à fort impact, la réduction de l'usage de bois exotiques et l'exploration d'essences ou matériaux alternatifs, contribuent à limiter les impacts sur les écosystèmes forestiers. L'enjeu pour ABEO sera désormais de structurer ces initiatives dans une politique environnementale plus globale, intégrant pleinement la biodiversité aux réflexions d'écoconception, d'achats responsables et de résilience de la chaîne d'approvisionnement.

4.2.3. Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)

Les enjeux d'utilisation des ressources et d'économie circulaire d'ABEO sont principalement liés à la consommation de matières premières, à la génération de déchets de production et à la capacité du Groupe à faire évoluer ses produits et ses pratiques vers davantage de circularité. Compte tenu de la diversité des matériaux utilisés dans ses activités, ABEO identifie en particulier un impact négatif lié à la consommation de ressources neuves, ainsi que des risques et opportunités associés à l'intégration de matières recyclées, à la réduction des déchets et au développement d'offres de réparation, maintenance et reconditionnement. Ces enjeux conduisent le Groupe à engager progressivement des démarches d'écoconception, d'optimisation des ressources et d'allongement de la durée de vie de ses produits.

4.2.3.A Impacts, Risques et Opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Rappel des IRO matériels sur la section			
N°	Type	IRO	Description
14	Impact négatif	Consommation de ressources neuves (bois, métal)	La consommation de ressources neuves telles que le bois, et le métal, est directement liée à l'exploitation des ressources naturelles, et peut entraîner : - déforestation et perte de biodiversité, si le bois n'est pas récolté de manière responsable. - dégradation des sols, de l'eau et des écosystèmes locaux, du fait de l'extraction minière pour les métaux comme le fer, l'aluminium ou le cuivre. Ces ressources ne sont pas rares bien qu'en déplétion et la consommation d'ABEO est peu significative comparativement aux volumes mondiaux.
15	Risque	Risque de régulation sur le recours à l'utilisation de ressources recyclées dans la composition des produits pour la réponse aux marchés	Les marchés publics ou privés intègrent des exigences croissantes quant à la proportion de ressources recyclées dans la production de biens. Le Groupe pourrait perdre des marchés s'il n'a pas la capacité de répondre à ces exigences.
16	Impact négatif	Génération de déchets de production	La génération de déchets durant le processus de fabrication des produits constitue un impact environnemental important. Le traitement ou la gestion des déchets impliquant notamment des émissions de GES supplémentaires et conduisent à une utilisation non-optimale des ressources.
17	Opportunité	Développement de business models additionnels ou d'offres dans le reconditionnement et la réparation des équipements	Le développement d'offres de reconditionnement et de réparation des équipements représente une opportunité pour ABEO de répondre à la demande croissante de solutions durables et de prolongement de la durée de vie des produits. Cette stratégie peut réduire l'empreinte carbone, générer de nouvelles sources de revenus et renforcer la fidélité des clients tout en diminuant l'impact climat du Groupe.

4.2.3.B. Politique et actions en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1, E5-2, E5-3)

ABEO ne dispose pas à date de politique formalisée relative à l'économie circulaire, ni d'objectifs associés. Cependant, plusieurs actions, également menées dans le cadre de la lutte contre le changement climatique (cf. paragraphe 4.2.C.i.) et contribuant à une économie plus circulaire, sont mises en œuvre par le Groupe.

Comme indiqué en section 4.2.1.C., le Groupe travaille à la formalisation d'un plan de transition, dont il pourrait disposer pleinement à l'horizon 2030, et d'une politique environnementale couvrant la lutte contre le changement climatique, ainsi que les sujets liés à l'économie circulaire et la biodiversité (mise à l'étude à partir de 2027).

4.2.3.B.i. Actions d'amélioration continue de la durabilité des ressources entrantes

Les enjeux liés à l'utilisation des ressources **concernent les trois Divisions du Groupe.**

La Division Vestiaires travaille sur le choix de panneaux plus durables et l'usage de résines à moindre impact (compact HPL, panneaux allégés, biosourcés).

La Division Sport est confrontée à des défis en matière de recyclabilité et de seconde vie de ses équipements, compte tenu de la diversité des matériaux utilisés (acier, mousse, PVC, bois).

Enfin, la Division Sportainment & Escalade s'attaque aux risques liés à l'utilisation d'acier et de contreplaqué de bouleau (raréfaction, géopolitique) en explorant des alternatives comme l'eucalyptus ou le pin.

Risques selon les ressources utilisées par ABEO

Ressources	Usages et Divisions concernées	Enjeux économie circulaire	Leviers de progrès identifiés
Contreplaqué bouleau	Murs d'escalade, praticables de gymnastique, podiums scéniques (Sport, Escalade)	Bois de conflit, déforestation, usage limité pour préserver la biodiversité	Alternatives testées (eucalyptus, pin)
Compact HPL	Panneaux Vestiaires	Forte consommation d'eau et résines fossiles	Substitution progressive en cours (réalisée entièrement pour ACMAN depuis janvier 2026)
Aluminium	Toutes Divisions	Chaîne logistique longue, norme sociale, impact climat (extraction et carbone)	Recyclabilité infinie, approvisionnement UE
Acier	Structure mur escalade, agrès de gymnastique (Sport, Escalade)	Chaîne logistique longue, norme sociale, impact climat (extraction et carbone)	Recyclabilité infinie, approvisionnement UE
Mousse PU & PE	Tapis (Sport, Escalade)	Enfouissement, faible recyclabilité actuelle, dépendance industrie	Recherche de matériaux alternatifs plus circulaires
PVC	Tapis (Sport, Escalade)	Enfouissement, recyclage difficile, dépendance industrie	Recherche de matériaux alternatifs

Tableau 14 - Risques liés aux ressources entrantes

Le maintien du statu quo expose le Groupe à des risques réglementaires (nouvelles exigences européennes), d'image (perte de compétitivité sur les appels d'offres), de coûts (fluctuation des prix, tensions d'approvisionnement) et d'impact environnemental si les pratiques ne sont pas adaptées. Pour répondre à ces risques et anticiper leurs effets potentiels, **travailler sur la circularité apparaît essentiel** et représente même une opportunité, d'ores-et-déjà saisie au sein du Groupe. Cela inclut **l'innovation produit** via l'intégration de matériaux alternatifs, **la mise en place de nouveaux modèles** (recyclage, maintenance, location), l'optimisation de **l'approvisionnement local et de la logistique**, avec une réduction des distances et du volume transporté (mousse compressée, transport maritime prioritaire), ainsi que l'utilisation de palettes plastiques réutilisables.

La transition vers des pratiques circulaires comporte néanmoins des contraintes : limites techniques et réglementaires, manque d'offre industrielle pour certains matériaux, surcoûts temporaires de certains matériaux alternatifs ou biosourcés et mobilisation parfois insuffisante des fournisseurs. Les étapes clés de la chaîne de valeur concernées par ces enjeux vont du choix des matériaux en amont, à la conception intégrant des critères de durabilité (réparabilité, démontabilité dès la phase design produit), à l'usage des produits, puis à leur fin de vie et leur logistique. Ainsi, **ABEO appréhende la circularité dans son ensemble et travaille sur toutes les étapes de cycle de vie de ses produits**, avec des réflexions et des premières actions ciblées en fonction du produit.

Le Code des Achats d'ABEO intègre également des préconisations environnementales vis-à-vis des fournisseurs. Les acheteurs sont encouragés à réduire l'impact des produits et à favoriser l'usage de matériaux recyclés ou biosourcés. Cela se traduit par :

- La réduction des ressources vierges dans la conception, comme la recherche de matériaux biosourcés ou recyclés pour les produits des Divisions Vestiaires et Sport, et un effort continu pour identifier des alternatives aux matériaux vierges ;
- L'optimisation de la durée de vie du produit avec la promotion de produits conçus pour être réutilisables.

Le Code des Achats d'ABEO demande de « limiter l'impact environnemental des fournisseurs, notamment en réduisant les déchets et en gérant les substances dangereuses », et de « respecter les normes en vigueur et en assurant une utilisation durable des ressources ». Il souligne l'importance de l'approvisionnement durable, notamment via l'achat de matériaux certifiés comme le bois FSC ou PEFC. L'accent est mis sur l'approvisionnement local et l'utilisation de ressources renouvelables, comme les résines biosourcées, pour réduire l'impact lié au transport et à la production.

Enfin, soulignons qu'en matière d'emballages, le Groupe favorise les solutions de réemploi, notamment les palettes plastiques (chez META) et travaille notamment à l'optimisation de la logistique (ex : compression de la mousse et réduction des volumes).

4.2.3.B.ii. Développement de business models additionnels via des offres de réparation, maintenance et reconditionnement des équipements

ABEO identifie une opportunité stratégique dans le développement d'offres de réparation, de maintenance et de reconditionnement, afin d'allonger la durée de vie de ses produits et de réduire leur impact environnemental. Des sociétés au sein des trois Divisions **proposent déjà** une partie de ces services (NAVIC, BOSAN, JANSSEN-FRITSEN et EP CLIMBING ont par exemple une offre de maintenance et de réparation) et SPORTSAFE y est entièrement dédiée (cf. paragraphe 4.2.C.i.).

4.2.3.B.iii. Prise en compte du risque de régulation sur le recours à l'utilisation de ressources recyclées dans la composition des produits

La capacité ou non d'intégrer des matériaux recyclés dans les produits et de partager l'information associée, représente un risque significatif pour ABEO compte tenu de **l'évolution rapide des attentes réglementaires et sectorielles**, notamment dans le cadre des marchés publics.

Ce risque est directement lié aux engagements des fournisseurs à respecter le Code des Achats d'ABEO. Celui-ci impose leur impose le respect des lois encadrant l'usage de substances ou matériaux sensibles, ce qui pourrait compliquer l'intégration de ressources recyclées si certaines d'entre elles devenaient restreintes ou interdites. De plus, il souligne que les fournisseurs doivent répondre à des exigences environnementales élevées, incluant potentiellement des contraintes sur les matériaux recyclés. Si ces derniers devenaient non-conformes, ABEO pourrait être confronté à des défis en matière d'approvisionnement, de coûts ou limiter l'accès aux matériaux nécessaires.

Notons qu'ABEO utilise déjà des matériaux **recyclables comme l'aluminium et l'acier**, et a testé ponctuellement l'usage de mousse issue du recyclage mécanique (exemple des tapis d'escalade contenant 30% de mousse recyclée mécaniquement, utilisés lors des Jeux Olympiques de Paris 2024). Des pratiques locales émergent également sur la seconde vie de la mousse avec des essais de récupération de produits en fin de vie pour leur permettre un nouveau cycle de production, mais aucun processus n'est structuré à date, à l'échelle des sociétés comme du Groupe.

4.2.3.B.iv. Vers l'établissement d'une stratégie d'écoconception

L'écoconception et l'amélioration de l'impact environnemental de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, est un levier de transformation majeur pour ABEO, permettant de répondre à plusieurs attentes :

- Adresser les sujets de l'économie circulaire et de l'optimisation des ressources, ainsi que la lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la biodiversité ;

- Créer de la valeur et répondre aux exigences croissantes des clients en attente d'une offre de produits moins impactants, plus circulaires et plus durables.

Une stratégie d'écoconception pour le Groupe sera formalisée d'ici le début de l'année 2027 pour s'aligner sur les thèmes prioritaires à soutenir, structurer un cadre de fonctionnement, déployer une feuille de route et mettre à disposition des filiales d'ABEO les outils nécessaires au déploiement de l'écoconception.

Cela n'empêche pas les sociétés du Groupe de continuer à avancer en proposant des innovations :

- Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'économie circulaire, l'entreprise JANSSEN-FRITSEN a développé **un tapis de gymnastique éco-conçu intégrant plus de 71 % de matériaux recyclés**. Ce produit a été pensé dès sa conception pour être **à plus de 99% recyclable** en fin de vie, illustrant une approche globale de réduction de l'empreinte environnementale. Cette innovation repose sur l'optimisation des ressources, notamment par l'utilisation de matières issues de chutes de production et la limitation des matières premières vierges. Elle s'accompagne également d'une exigence de durabilité et de performance, garantissant le maintien des standards de qualité attendus par les utilisateurs et utilisatrices.
- De son côté, BIGAIRBAG innove avec **un airbag conçu en PP** (polypropylène), matériau recyclable, **en remplacement de l'actuel PVC** (polychlorure de vinyle). Plus léger et sans composants controversés, ce nouvel airbag a été pensé pour contribuer à une économie plus circulaire.

4.2.3.B.v. Suivi de la production et de la gestion des déchets

La gestion des déchets se fait selon les infrastructures et dispositifs locaux dont disposent **les sites de production d'ABEO**. Les leviers principaux portent notamment sur le choix des matières premières, les quantités minimales de commande et les rebuts de fabrication. Une attention particulière est portée au tri pour favoriser le recyclage et, bien qu'il n'existe pas encore d'actions centralisées au niveau Groupe, des **initiatives locales** sont en place. Par exemple :

- Chez BOSAN, du matériel en fin de vie est récupéré, repeint et donné à des associations.
- Chez ACSA WATTRELOS, la découpe laser de la mousse permet une meilleure optimisation des quantités de matière premières utilisées et donc moins de gaspillage.
- Chez ACSA LE BALMAY, l'usage des solvants a fortement diminué avec la disparition de la sérigraphie PVC, remplacée par un système de transfert thermique pour la mousse.
- Chez ACMAN, un système de recyclage des solvants nécessaires au dégraissage des pièces permet de limiter la production de déchets de solvant.
- Chez PCV COLLECTIVITÉS, les pots de colle utilisés pour la pose de gazon synthétique étant difficiles à recycler, une benne dédiée exclusivement à leur traitement a été installée. Lors de l'enlèvement, seuls ces déchets sont collectés, permettant un tri optimisé et sécurisé, conforme aux normes environnementales.
- Chez META, les emballages utilisés pour livrer certains clients sont réemployés et tracés.

4.2.3.C. Mesures de performance

4.2.3.C.i. Flux de ressources entrants (E5-4)

Sur l'exercice 2025/2026, le Groupe a acheté et transformé **11 476 tonnes** de produits. Ces produits sont principalement **du bois, des métaux (acier et aluminium), de la mousse et du PVC**, ces deux derniers étant tous deux dérivés du pétrole. Les autres produits entrants, plus marginaux dans la fabrication des produits du Groupe, sont le cuir et les tissus.

Parmi ces intrants, 7 436 tonnes, soit **65%, constituent des ressources biologiques** (bois et cuir, toujours certifiés) dont 100% sont issues de ressources durables. Hormis le bois qui représente une part significative, les achats de cuir et des pellets de chauffe sont marginaux (<1% en poids). Enfin, **1 298 tonnes**, correspondant à **11% des matériaux, sont des matériaux recyclés ou de réutilisation** : la publication de ces estimations par le Groupe a nécessité la prise en compte des taux de recyclage standards pour les filières aluminium (soit 80%) et acier (soit 70%), ces taux ayant été revus à la hausse grâce à la collecte d'informations auprès de fournisseurs significatifs.

Les informations publiées reposent sur une estimation des tonnages des principales matières premières achetées par les entités du Groupe. En outre, les quantités de matières premières liées à des équipements non pesés tels que les

serrures, certains composants pour la couture, des éléments de fixations, de la quincaillerie et la dépose d'encre sur support sont exclues du périmètre de reporting.

4.2.3.C.ii. Flux de ressources sortants – Déchets de production (E5-5)

Le périmètre de collecte des données liées aux déchets couvre l'ensemble des sociétés du Groupe ABEO, y compris les sociétés commerciales. Notons toutefois que le périmètre de reporting des déchets n'intègre pas les entités ABEO, ADEC, SED, TOP30 et les deux DOCK39, représentant 12% de l'effectif du Groupe.

Le Groupe établit la quantité totale de déchets (sociétés industrielles et commerciales) sur la base de pesées réalisées en sortie de site et des bordereaux de suivi transmis par les prestataires de collecte et de traitement, puis consolide l'ensemble des données suite à la collecte annuelle. En l'absence de pesée ou de données issues des prestataires, une estimation des quantités de déchets est effectuée. La collecte des données liée à la valorisation des déchets s'améliore progressivement au sein du Groupe. Les données couvrant 89% des tonnages de déchets générés ont été recueillies auprès des entités du Groupe, les 11% restants ont été estimés à partir de filiales similaires ou de documentation technique publique. Pour les sites ne disposant pas de données spécifiques sur la valorisation, une valeur cohérente avec les fourchettes observées dans la littérature technique (ADEME, retours terrain) pour ce type de flux a été appliquée.

ODéchets générés en tonnes	2025/26		
	Total déchets	dont déchets dangereux	dont déchets non-dangereux
Total	2578	52	2526
Déchets valorisés	2210	32	2178
Déchets valorisés via la préparation en vue de la réutilisation	13	0	13
Déchets valorisés par le recyclage	835	22	813
Déchets valorisés énergétiquement	1362	10	1352
Déchets éliminés	368	20	348
Déchets éliminés par incinération	40	1	38
Déchets mis en décharge	328	19	309
Déchets éliminés par d'autres procédés	0	0	0
Quantité totale de déchets non recyclés	1743	30	1713
Pourcentage de déchets non recyclés	67,6%	57,9%	67,8%

Tableau 15 – Répartition des déchets valorisés et éliminés par typologie de déchets

Sur l'exercice 2025/26, ABEO a généré **2578 tonnes de déchets**, les déchets provenant principalement de **chutes de bois, métal et mousse**. Ce chiffre est en augmentation de **9,6%** par rapport à l'exercice précédent. En dehors des acquisitions de SODEX et d'ELI PLAY, cette évolution résulte de deux événements en particulier :

- Le changement progressif du type de panneaux utilisés sur le site d'ACMAN, occasionnant davantage de chutes de production ;
- Le renouvellement de l'outil industriel sur le site de META à l'origine d'une augmentation des chutes de production, ainsi qu'à l'élimination préalable des stocks obsolètes.

Enfin, la part des déchets qui ne sont pas recyclés s'améliore de quelques points, puisqu'elle descend à **67,6%** pour l'exercice 2025/26, contre 71% lors de l'exercice précédent.

4.2.3.D. Conclusion

En conclusion, ABEO engage progressivement sa transition vers une utilisation plus circulaire des ressources, en agissant à la fois sur les matières entrantes, la conception des produits, l'allongement de leur durée de vie et la gestion des déchets. Même si le Groupe ne dispose pas encore de politique formalisée ni de cibles dédiées, plusieurs initiatives sont déjà déployées : substitution de matériaux à fort impact, intégration de matières recyclées, développement d'offres de maintenance, réparation et reconditionnement, ainsi que premiers travaux structurants d'écoconception.

Les données 2025/26 confirment l'importance des ressources biologiques, du bois, des métaux, de la mousse et du PVC dans les activités du Groupe, ainsi que la nécessité de poursuivre les efforts de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets. L'enjeu pour ABEO sera désormais de structurer ces actions locales dans une stratégie d'écoconception commune, afin de réduire sa dépendance aux ressources vierges, d'anticiper les exigences réglementaires et de renforcer la circularité de son modèle économique.

4.2.4. Taxonomie européenne : Analyse de matérialité et indicateurs taxonomie

4.2.4.A. Analyse de matérialité

Le Groupe ABEO applique les dispositions du règlement (UE) 2020/852 relatif à la taxonomie européenne ainsi que celles du règlement délégué (UE) 2021/2178 relatif aux informations à publier au titre de l'article 8. Pour l'exercice 2025/26, le Groupe a retenu l'application des mesures de simplification introduites par le règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025.

Conformément à ce règlement, le Groupe a réalisé une analyse de matérialité distincte pour chacun des trois indicateurs taxonomie (chiffre d'affaires, CapEx et OpEx). Les activités potentiellement couvertes par la taxonomie ont été identifiées puis comparées au dénominateur de chaque indicateur afin de déterminer si elles atteignaient le seuil de matérialité réglementaire de 10 %.

Les activités identifiées comme potentiellement couvertes par la taxonomie concernent principalement les ventes de matériel de seconde main ainsi que certains investissements liés à l'amélioration de la performance énergétique des sites (éclairage LED, bornes de recharge électrique et travaux d'isolation). Ces activités représentent moins de 10 % du montant total de l'indicateur considéré (chiffre d'affaires, CapEx et OpEx). En application du règlement délégué (UE) 2026/73, elles sont donc considérées comme des activités non significatives et n'ont pas fait l'objet d'une évaluation d'éligibilité ni d'une analyse d'alignement au regard des critères techniques de la taxonomie.

Les OpEx définis par le règlement taxonomie représentent un montant de 7,5 M€ au 31 mars 2026 correspondant à 5,4 % des charges totales du Groupe qui s'élèvent à 139,4 M€ (charges de personnel et externes du compte de résultat). Ceux-ci restent donc en-dessous du seuil matériel de 10% et sont donc aussi considérés comme des activités non significatives.

4.2.4.B. Indicateurs taxonomie

Pour l'exercice 2025/26, les indicateurs relevant de la taxonomie sont les suivants :

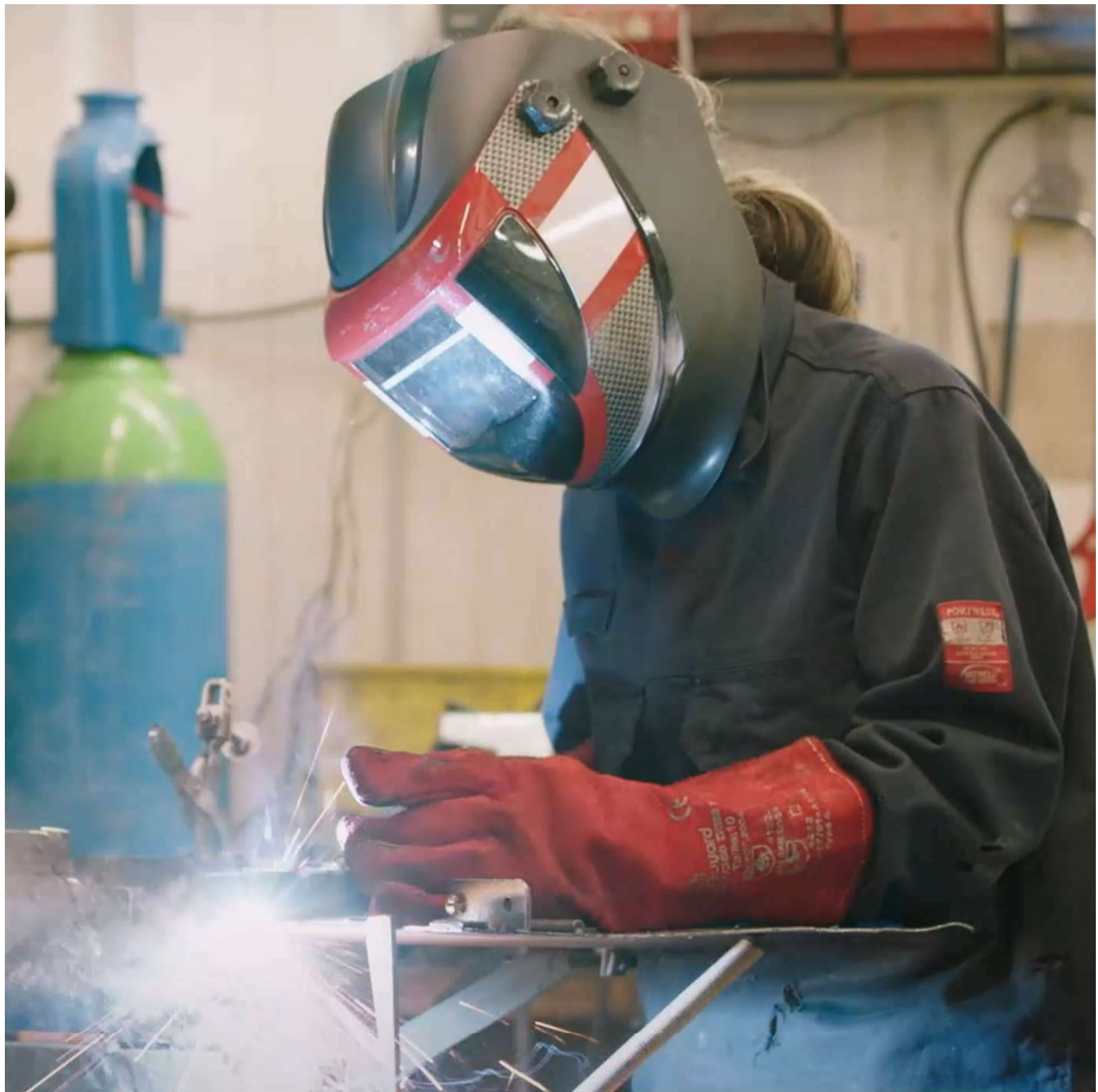
Exercice 2025/2026

KPI	Total (M€)	Part d'activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie (M€)	Part d'activités alignées sur la taxinomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie							Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives (M€)	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N – 1) (M€)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N – 1)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité						
Chiffre d'affaires	280,0	0%	0	0%										4,8	3,9	1,6%
CapEx	46,8	0%	0	0%										0,1	0,2	2,7%
OpEx	7,5	0%	0	0%										-	-	-

Tableau 16 – Indicateurs taxonomie

Le Groupe ne publie pas le tableau détaillé par activité (modèle 2) prévu par le règlement délégué (UE) 2026/73, aucune activité n'étant déclarée comme éligible après application des règles de matérialité.

En conséquence, le Groupe n'a procédé ni à l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, ni à l'évaluation du principe DNSH, ni à la revue des garanties minimales au titre de l'exercice 2025/26, ces analyses n'étant pas requises pour les activités considérées comme non significatives au sens du règlement délégué (UE) 2026/73.



4.3. RESPONSABILITÉ SOCIALE : FAVORISER LA DIVERSITÉ, L'ÉPANOUISSEMENT DES ÉQUIPES ET LE RESPECT DES PARTIES PRENANTES & PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DU PLUS GRAND NOMBRE

4.3.1. Personnel de l'entreprise (S1)

ABEO place les femmes et les hommes qui composent le Groupe au cœur de son fonctionnement et de sa performance durable. Dans un modèle décentralisé, l'attention portée à la santé, à la sécurité, aux conditions de travail, au développement des compétences et à la diversité constitue un enjeu majeur, à la fois pour préserver l'engagement des équipes et pour accompagner la transformation du Groupe. Les enjeux matériels identifiés reflètent ainsi la nécessité de prévenir les risques professionnels et de promouvoir un environnement de travail sûr, inclusif et propice à l'épanouissement de chacun et chacune.

4.3.1.A. Impacts, Risques et Opportunités matériels liés au personnel de l'entreprise

Rappel des IRO matériels sur la section				
N°	Type	IRO	Description	Types de salarié(e)s ou non salarié(e)s exposé(e)s
18	Risque	Risque d'accidents ou de maladies professionnels	Le risque d'accidents ou de maladies professionnels représente un risque financier, notamment en termes de coûts liés à l'absentéisme, ainsi qu'à l'impact sur la productivité et la réputation de l'entreprise.	Tous types de salarié(e)s, des fonctions support aux fonctions opérationnelles
19	Impact négatif	Accidents de travail affectant la santé, la productivité et l'engagement des employé(e)s	Les accidents de travail peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des employé(e)s, entraînant des blessures ou des maladies qui nuisent à leur bien-être.	Tous types de salarié(e)s, des fonctions support aux fonctions opérationnelles
20	Impact négatif	Contact avec les fumées de soudage	Les fumées de soudage peuvent présenter des effets néfastes pour la santé et être à l'origine de pathologies professionnelles. Les risques concernent non seulement les soudeurs mais également les personnes qui travaillent à proximité.	Soudeur(se)s (salarié(e)s des entités opérationnelles)
21	Impact négatif	Manque d'équilibre dans la représentation des genres au sein de l'entreprise	Un déséquilibre dans la représentation des genres au sein de l'entreprise peut limiter la diversité des points de vue, affecter la cohésion d'équipe et engendrer des inégalités perçues dans les parcours professionnels. Cela peut nuire à l'attractivité de l'entreprise, à l'engagement des salarié(s) et à la rétention des talents.	Tous types de salarié(e)s, des fonctions support aux fonctions opérationnelles

4.3.1.B. Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)

Ces aspects sont détaillés dans le paragraphe 4.1.2.B. de la section Informations générales – ESRS 2.

4.3.1.C. Politiques liées au personnel de l'entreprise (S1-1)

Depuis mars 2026, ABEO a formalisé deux politiques : l'une décrivant le mode de fonctionnement décentralisé d'ABEO, l'autre ayant l'ambition de garantir davantage de santé et sécurité pour les collaborateurs et collaboratrices. Ces politiques seront déployées au niveau des sociétés du Groupe dans le courant de l'année 2026.

En revanche, ABEO ne dispose pas pour le moment de politique formalisée liée à la diversité et l'inclusion, et spécifiquement en matière d'égalité femmes-hommes, même si la question est prise en compte localement par les entités en fonction des cadres réglementaires. L'opportunité d'établir une politique liée à la diversité et l'inclusion sera traitée avec les membres du Comité RSE courant 2026.

4.3.1.C.i. Politique de Responsabilisation Locale

La décentralisation et l'autonomie des filiales sont inscrites dans l'ADN d'ABEO. L'autonomie dont elles bénéficient leur permet **une meilleure adaptation aux réalités locales** et contribue à renforcer l'attractivité et la fidélisation dans les bassins d'emploi.

Lors des acquisitions, ABEO veille à maintenir les emplois, évitant les restructurations post-acquisition et accompagnant les managers dans la phase d'intégration, ce qui contribue à la stabilité et à la préservation des compétences locales. Chaque entité reste ancrée dans son territoire, en lien avec ses clients et institutions, favorisant la fidélité des salarié(s) et la contribution au développement local.

La politique de Responsabilisation Locale établie en mars 2026, définit le cadre de subsidiarité appliqué aux filiales et est décrite au paragraphe 4.4.3.A. de la section G1 Conduite des affaires.

4.3.1.C.ii. Politique de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

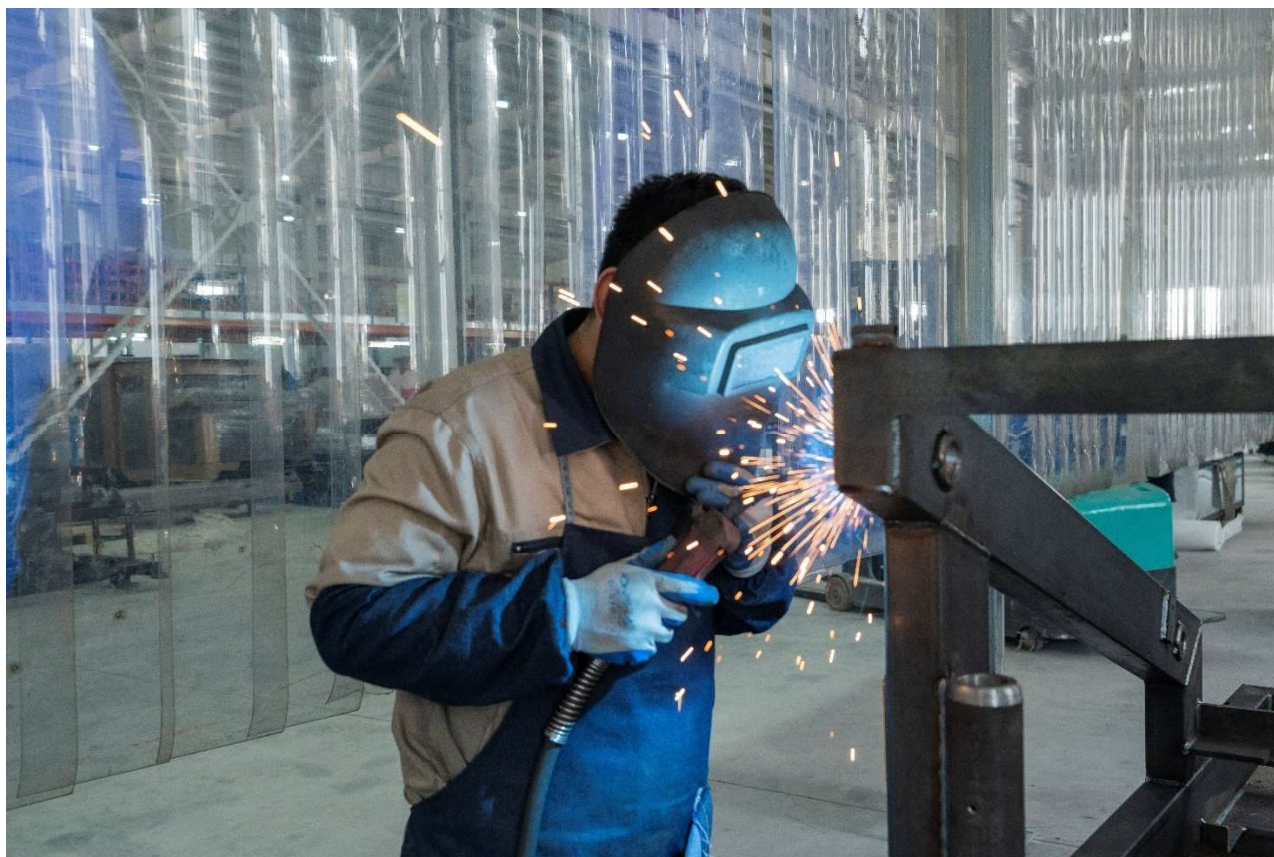
La politique de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), elle aussi établie en mars 2026, propose un cadre global pour toutes les filiales d'ABEO, visant à garantir un environnement de travail sûr et sain pour toutes et pour tous, tout en soutenant une gouvernance locale pour la mise en œuvre des actions. Les Directeurs et Directrices de filiales sont responsables de sa mise en œuvre.

Cette politique vise à limiter les risques financiers liés aux accidents ou maladies professionnels, ainsi que les impacts des accidents de travail ou de mauvaises conditions de travail sur la santé, la productivité et l'engagement des employé(e)s. Elle repose pour cela sur la prévention des risques, le suivi des performances et une démarche d'amélioration continue pour réduire les accidents, les maladies professionnelles et les risques psychosociaux.

Le processus de surveillance de cette politique s'articule autour des points suivants :

- Le suivi d'indicateurs santé-sécurité par les filiales, avec une remontée régulière (au moins annuelle) et la déclaration en temps réel des accidents au niveau Groupe ;
- L'intégration des résultats dans les revues de performance du Comité Exécutif et dans le reporting-;
- Une réévaluation régulière des risques, au minimum annuel, et à chaque événement (accident, quasi-accident, changement, remarque), dans une logique d'amélioration continue.

Cette politique sera amenée à évoluer dans les prochaines années.



4.3.1.D. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts & Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-2, S1-3)

Les questions d'ordre social et en particulier liées à la SSCT sont régulièrement abordées au sein des filiales, **entre les équipes de management locales et les collaborateurs/collaboratrices ou leurs représentant(e)s**. Chaque société veille au respect du droit en vigueur dans son pays d'implantation (par exemple, via les CSE en France).

Des actions ciblées sont également mises en œuvre, avec une attention particulière portée aux collaborateurs et collaboratrices les plus exposés aux risques d'accidents. Ces actions incluent **des formations, des opérations de sensibilisation et des retours d'expérience**. La médecine du travail pour les entités françaises joue aussi un rôle comme acteur de prévention, contribuant à l'amélioration continue des conditions de travail et à la réduction des risques psychosociaux.

Un canal de signalement, via l'adresse e-mail « business ethics » est disponible. La façon dont sont traitées les plaintes, la mise à disposition du canal de signalement « business ethics » et la surveillance et le suivi des questions soulevées, rejoint celle décrite dans le paragraphe 4.4.3.C. de la section G1 Conduite des affaires.

Les systèmes de réparation sont gérés localement selon les pays d'implantation et les réglementations locales (médecine du travail, assurance maladie, mutuelle, prévoyance, etc.).

4.3.1.E. Actions et cibles concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4, S1-5)

Bien qu'aucun objectif ni cible n'ait encore été défini en lien avec la politique de SSCT ou plus généralement, avec les pratiques liées à la gestion des ressources humaines, des actions sont déjà à l'œuvre.

4.3.1.E.i. Une organisation et des actions en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) qui se structurent

Depuis 2021, le Département des Opérations dédie une ressource à la standardisation des processus et à l'homogénéité des pratiques QHSE. Elle assure également l'accompagnement des sociétés du Groupe qui le demandent, dans la mise en œuvre des bonnes pratiques et dans le maintien ou l'obtention des certifications ISO 9001, 14001 et 45001.

Entreprise du Groupe	Certifiée ISO9001 : 2015	Certifiée ISO14001 : 2015	Certifiée ISO45001 : 2018
ACEP	x	x	
ACMAN & FRANCE ÉQUIPEMENT	x		
ACSA LE BALMAY ACSA WATTRELOS		x	
BOSAN	x	x	
SKS	x	x	x
JANSSEN-FRITSEN	x	x	
SPORTSAFE	x	x	x

Tableau 17 – Certifications ISO au sein du Groupe ABEO

Identification et maîtrise des principaux risques opérationnels

Chaque société procède ou va procéder à une analyse annuelle de ses risques, avec l'accompagnement du Département des Opérations. Les principaux risques de sécurité liés à l'activité des entités d'ABEO sont les suivants :

- Risques liés à l'activité commerciale itinérante ;
- Risques liés aux déplacements professionnels ;
- Risques liés à l'activité industrielle manufacturière et d'assemblage ;
- Risques liés aux installations sur les sites des clients ;
- Risques psycho-sociaux.

La gestion des risques et l'établissement des plans d'actions sont réalisés au niveau local avec le support du Groupe si nécessaire.

Des actions sont menées ponctuellement en lien avec les risques identifiés, depuis la mise en place de bureaux ergonomiques dans la plupart des sociétés, à l'installation d'un bras manipulateur afin d'éviter le port de charge chez ACMAN, ou encore la mise en place d'un portique de manutention sur la machine de découpe de SODEX SPORT au Vietnam.

Focus sur l'ISO 45001

Deux des sociétés du Groupe, SPORTSAFE et SKS, sont allées plus loin dans la formalisation de leur engagement en matière de Santé et Sécurité des Conditions de Travail en obtenant la certification **ISO 45001**. La société SPORTSAFE, qui représente 3,6% des effectifs du Groupe, est certifiée depuis 2022. Cette entreprise se positionne ainsi comme la première de son secteur à adopter un standard international exigeant en matière de santé et sécurité, avec la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité rigoureux, la réduction proactive des risques et

l'amélioration continue des pratiques. Pareillement, l'entreprise SKS, certifiée ISO 45001 depuis plus de 10 ans, a renouvelé son certificat lors de l'exercice 2025/26 pour 3 nouvelles années. Cette entité représente 4,0% des effectifs du Groupe.

Amélioration du reporting lié à la Santé et Sécurité au Travail

Un dispositif de collecte et suivi régulier des accidents du travail a été établi en avril 2025 à l'échelle du Groupe, et permet de mieux connaître la nature et les circonstances des accidents de travail ainsi que leur nombre.

4.3.1.E.ii. Suivi de la représentation des genres dans le management

Même si aucune cible consolidée à l'échelle du Groupe n'a été définie, **le suivi de la représentation des genres dans le management est amorcé**, avec l'objectif de renforcer progressivement la mixité dans les viviers de direction. Le sujet est présenté au moins une fois par an au Conseil d'Administration et fait l'objet d'un dialogue interne au niveau des sociétés.

Afin de prévenir toute situation pouvant mener à de la discrimination ou à une rupture d'égalité de traitement, **un canal de signalement** appelé « business ethics », permet à tous les collaborateurs et collaboratrices de faire part, en toute confidentialité, de leurs difficultés ou préoccupations relatives à ces sujets.

4.3.1.F. Caractéristiques des salarié(s) de l'entreprise (S1-6)

Le système d'information utilisé par le Groupe permet d'obtenir une vue complète des effectifs, avec des analyses possibles par zone géographique, genre, type de contrat (permanent ou non), et catégorie de poste. Les effectifs sont **majoritairement en Europe (75%)** même si, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, le Groupe se développe au-delà depuis plusieurs années avec des sociétés situées **en Amérique du Nord et en Asie**. Toutes les données d'effectifs intègrent les stagiaires et les alternants.

Pays	Nombre de salarié(s) (Effectifs)
Allemagne	174
Belgique	46
Canada	38
Chine	66
Espagne	123
France	453
Inde	34
Pays-Bas	278
Suisse	1
Royaume-Uni	176
États-Unis	100
Vietnam	174
Total	1 663

Tableau 19 - Répartition des salarié(s) par pays au 31 mars 2026

94% des salarié(s) du Groupe, soit une majorité significative, sont employés en contrat permanent. Il s'agit d'une caractéristique structurelle et stable. À date, 104 contrats du Groupe sont non-permanents, pour des raisons

spécifiques selon les zones d'activité : 42% sont issus de projets de formation en apprentissage ou en stage, 38% de ces contrats répondent à une pratique de recrutement spécifique au marché des Pays Bas, les autres contrats non permanents répondent à l'adaptation nécessaire de nos effectifs à la saisonnalité des activités.

Les contrats à heures non-garanties concernent un effectif très limité. À fin mars 2026, cela représente 25 personnes sur 1 663 (1,5%) du Groupe : il s'agit uniquement d'installateurs et d'inspecteurs d'une filiale aux Etats-Unis dont les contrats spécifiques permettent de s'adapter aux pics d'activité de la société et à la géolocalisation des projets clients dans un pays très étendu.

Sur l'année écoulée, l'effectif moyen est de 1 627 salarié(e)s dont 1 526 en contrat permanent et 101 en contrat non-permanent.

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de salarié(s)s	1 117	546	1 663
Nombre de salarié(s)s permanents	1 052	507	1 559
Nombre de salarié(s)s non-permanents	65	39	104
Dont nombre de salarié(s)s au nombre d'heures non-garanties (permanent et non-permanents)	23	2	25

Tableau 20 – Répartition des types de contrats en effectifs ventilés par genre au 31 mars 2026

	France	Europe (hors FR)	Amérique du Nord	Asie	Total
Nombre de salarié(s)s	453	798	138	274	1 663
Nombre de salarié(s)s permanents	408	748	138	265	1 559
Nombre de salarié(s)s non-permanents	45	50	0	9	104
Dont nombre de salarié(s)s au nombre d'heures non-garanties (permanent et non-permanents)	0	0	25	0	25

Tableau 21 – Répartition des types de contrats en effectifs ventilés par région au 31 mars 2026

Le taux de rotation est à 23.9% contre 24.9% l'année précédente. Ce taux est en légère baisse malgré un contexte exigeant comportant l'acquisition de nouvelles sociétés et la restructuration d'une partie de la division Sportainment et Climbing (centres accueillant du public en Espagne et CORBUS). Les contrats saisonniers et étudiants utilisés par la branche B2C du groupe sont surpondérés dans ce calcul bien qu'ils ne représentent qu'une partie minime de notre activité.

	2024-25	2025-26
Nombre de départs	350	389
Taux de rotation	24,9%	23,9%

Tableau 22 - Départs et taux de rotation des salarié(s)s sur la période

4.3.1.G. Indicateurs de diversité (S1-9)

Le secteur industriel est structurellement déséquilibré en ce qui concerne la représentation des genres, ce qui constitue un frein à la parité. Ceci est d'autant plus vrai au sein du Groupe sur les postes manuels dans les ateliers ou sur les chantiers, encore peu féminisés, qui représentent environ 50% des postes. Le Groupe est conscient

des risques associés au déséquilibre entre les genres qui peut nuire à son attractivité, à la fidélisation et à la diversité des profils, et **souhaite avancer de façon réaliste sur ce sujet**. À date, 67% des salarié(s) du Groupe sont des hommes. Toutes les données concernant la diversité intègrent les stagiaires et les alternants.

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de salarié(s)	1 117	546	1 663

Tableau 23 - Répartition des effectifs par genre au sein du Groupe au 31 mars 2026

Parmi les 164 postes identifiés au niveau de l'encadrement supérieur qui regroupe « Top et Middle Management », **61 sont occupés par des femmes, soit 37%**. Cette part est supérieure à la proportion de femmes dans l'ensemble du Groupe (33%). Elle reflète l'attention portée par le Groupe à l'équilibre des genres dans les parcours de carrière, en particulier au sein du « Top Management » (membres du Conseil d'Administration, des instances de direction du Groupe telles que l'EXCOM et le CORCOM, et du Management Meeting) et du « Middle Management » (membres des Comités de Direction des sociétés et divisions, principaux managers de services au sein des divisions et du Groupe et invités au Management Meeting).

La pyramide des âges chez ABEO montre une proportion importante de collaborateurs et collaboratrices appartenant aux classes d'âge les plus expérimentées. Cela résulte de la nature des métiers exercés, qui requièrent un **haut niveau de compétences techniques** et par la capacité du Groupe à **fidéliser ses équipes sur le long terme**. Les salarié(s) sont incités à construire des parcours professionnels durables au sein du Groupe, notamment par le biais de formations régulières et ciblées tout au long de leur carrière.

	Moins de 30 ans	30 à 50 ans	Plus de 50 ans
Effectifs	333	856	474
Pourcentage	20%	51%	29%

Tableau 24 - Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 31 mars 2026

4.3.1.H. Indicateurs de Santé et Sécurité (S1-14)

Le suivi des accidents du travail est consolidé au niveau du Groupe. En ce qui concerne le suivi des maladies professionnelles, le périmètre de calcul est limité aux entités françaises. Cette restriction vise à garantir la fiabilité et la comparabilité des données, en s'appuyant sur un cadre réglementaire harmonisé au sein des filiales françaises et un processus centralisé de suivi assurant traçabilité et contrôle interne. À ce stade, l'hétérogénéité des systèmes nationaux de reconnaissance et l'absence de dispositif international harmonisé de remontée et de validation des données ne permettent pas une consolidation robuste des informations pour les autres entités d'ABEO. Toutes les données concernant la santé et la sécurité intègrent les stagiaires et les alternants.

L'ensemble des collaborateurs d'ABEO sont actuellement couverts par les dispositifs de santé et de sécurité au travail requis dans les pays où ils exercent. Plus spécifiquement, la part des effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité certifié ISO 45001 est de 7.6% (effectifs des filiales SPORTSAFE et SKS).

	2024/25	2025/26
Nombre de décès dus à des accidents ou maladies professionnels	0	0
Nombre de décès dus à des accidents	0	0
Nombre d'accidents du travail comptabilisables :	32	57
- Dont accidents avec arrêt de travail	32	30
- Dont accidents sans arrêt de travail	Non calculé	27
Taux d'accidents du travail comptabilisables	Non calculé	18,7
Taux d'accidents du travail comptabilisables avec arrêt	13,1	9,9
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	NA	3
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail, des problèmes de santé liés au travail ou à des décès dus à des problèmes de santé	631	875
Taux de gravité (indicateur volontaire)	0,26	0,20

Tableau 25 – Indicateurs de Santé et Sécurité

Les évolutions à la hausse observées sur les valeurs en nombres sont essentiellement liées à une meilleure remontée des données par les filiales en 2025/26 comparé à l'exercice précédent.

4.3.1.I. Indicateurs de rémunération (S1-16)

Ecart de rémunération entre femmes et hommes

L'indicateur concernant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est calculé pour la première fois à l'occasion de l'exercice 2025/26. Il prend en compte le total des rémunérations brutes par genre perçues sur l'exercice fiscal, ramené à un salaire horaire. Toutes les données concernant la rémunération intègrent les stagiaires et les alternants.

A fin mars 2026, l'écart de rémunération entre femmes et hommes est **de 18%**, sur l'ensemble des salariés du Groupe. Notons que :

- la plus grande partie de cet écart s'explique par des variables de structures d'emploi (niveau, implantation géographique, ...) et non par une différence à poste comparable, sachant que le Groupe est attentif dans ses processus d'augmentation aux éventuelles différences de rémunération à poste comparable ;
- sur les postes à plus hautes responsabilités, cet écart se réduit à **6%** au sein de la catégorie "Supervisor" et tombe à **2%** au sein de la catégorie "Executive".

Ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salarié(s)

Le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée (incluant avantages en nature et dispositifs d'incitation), par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salarié(s) en excluant la personne la mieux rémunérée, est de **9,87**. Des coefficients de coût de la vie (issus de bases de données internationales reconnues) permettant de limiter les différences de rémunération résultant de ce facteur, ont été appliqués pour le calcul de ce ratio.

Les indicateurs présentés ci-dessus ne prennent pas en compte les travailleurs temporaires non contractuellement employés par l'entreprise.

4.3.1.J. Conclusion

À travers la formalisation de sa première politique SSCT, la structuration progressive de ses démarches QHSE et le suivi d'indicateurs sociaux à l'échelle du Groupe, ABEO renforce progressivement sa maîtrise des enjeux liés au personnel de l'entreprise. Le Groupe reste particulièrement attentif à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux enjeux de diversité, d'attractivité et de fidélisation des équipes, dans un contexte de forte décentralisation. Ces travaux ont vocation à se poursuivre afin de consolider, dans la durée, un cadre de travail sûr, responsable et favorable à l'engagement des collaborateurs et collaboratrices.

4.3.2. Consommateurs / consommatrices et utilisateurs / utilisatrices finaux (S4)

La santé et la sécurité des utilisateurs et utilisatrices finaux sont intrinsèquement liées au modèle économique et à la stratégie d'ABEO. En tant que concepteur, fabricant et installateur d'équipements sportifs, d'escalade et de loisirs, les sociétés du Groupe évoluent dans des environnements à risques, ce qui rend la conformité aux normes de sécurité, la qualité des installations et la solidité des produits indispensables à sa stratégie et à l'identité de ses marques. La **sécurité des utilisateurs et utilisatrices** est un pilier structurant du modèle économique d'ABEO.

En parallèle, l'inactivité physique constitue un enjeu de santé publique croissant : 31,3% des adultes – environ 1,8 milliard – ne pratiquant pas suffisamment d'activité physique selon l'OMS. Si la tendance actuelle se poursuit, le niveau d'inactivité devrait atteindre 35% d'ici 2030. ABEO contribue à rendre le sport plus accessible à toutes et tous, en soutenant des événements de toutes tailles, allant des compétitions locales aux plus grands rendez-vous comme les Jeux Olympiques, en nouant des partenariats avec les fédérations sportives locales et internationales, et en développant des équipements plus inclusifs adaptés à tous les profils et niveaux de pratique. Plusieurs sociétés du Groupe sont ainsi investies sur le sujet de **la promotion de l'activité physique qui est le cœur de leur activité et leur raison d'être**, notamment pour celles de la Division Sport et Sportainment & Escalade.

4.3.2.A. Impacts, Risques et Opportunités matériels liés aux consommateurs et utilisateurs/utilisatrices finaux

Rappel des IRO matériels sur la section			
N°	Type	IRO	Description
22	Impact positif	Apport de la pratique physique pour le bien-être des utilisateurs et utilisatrices finaux	Le Groupe contribue à promouvoir et à populariser la pratique du sport pour les utilisateurs et utilisatrices finaux. Celle-ci est au cœur de toutes les recommandations pour lutter contre les problématiques liées à la sédentarité (obésité, maladies chroniques, etc.).
23	Impact négatif	Potentielles blessures des utilisateurs et utilisatrices finaux lors de l'utilisation d'équipements du Groupe	L'utilisation des équipements des sociétés d'ABEO peut exposer les utilisateurs et utilisatrices finaux à des risques de blessures si les dispositifs de sécurité sont insuffisants ou si les produits sont mal utilisés. Une attention particulière doit être portée à la conception, à la maintenance et à l'information pour garantir la protection des utilisateurs et utilisatrices finaux.

4.3.2.B. Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 SBM-2)

Ces aspects sont détaillés dans le paragraphe 4.1.2.B. de la section Informations générales – ESRS 2.

4.3.2.C. Politiques relatives aux utilisateurs et utilisatrices finaux (S4-1)

ABEO ne dispose pas à date de politique formalisée relative aux utilisateurs et utilisatrices finaux, ni d'objectifs associés. Cependant, le Groupe a mis en place un certain nombre d'actions clés relatives à ce sujet (cf. paragraphe 4.3.2.D.).

4.3.2.D. Processus d'interactions avec les utilisateurs et utilisatrices finaux au sujet des impacts (S4-2)

ABEO est un acteur B2B dont les clients sont des structures professionnelles : établissements scolaires, clubs sportifs, entreprises, collectivités, hôtels, centres de loisirs... Par nature, ce modèle implique peu de contacts directs entre le Groupe et les utilisateurs et utilisatrices finaux de ses produits. À cela s'ajoute l'organisation décentralisée d'ABEO : ses sociétés fonctionnent de manière autonome, avec des équipes de taille souvent réduite, ancrées localement et en lien étroit avec leurs clients. Cette proximité opérationnelle favorise **une bonne connaissance des besoins terrains ainsi que des relations commerciales durables et de confiance**. En revanche, elle limite la formalisation à l'échelle du Groupe des échanges avec les parties prenantes, en particulier les utilisateurs et utilisatrices finaux. Ceux-ci occupent toutefois une place centrale dans la démarche de conception et d'amélioration continue d'ABEO.

La **diversité des publics** auxquels s'adressent les clients du Groupe induit une pluralité d'usages et, par conséquent, des exigences différenciées en matière de sécurité, d'ergonomie, d'accessibilité, de confort et de durabilité.

- Dans les Divisions Sport et Sportainment & Escalade, les produits sont utilisés par des sportifs de tous âges, de tous niveaux (scolaires, amateurs, professionnels), et incluant des personnes en situation de handicap.
- Dans la Division Vestiaires, les usagers sont tout aussi variés : élèves, salarié(s), visiteurs de lieux publics ou privés.

Bien que le modèle B2B du Groupe rende l'évaluation directe de l'impact sur le bien-être des usagers complexe, ABEO met en place **plusieurs leviers pour rester au plus proche des utilisateurs et utilisatrices** de ses produits et de leurs attentes :

- Les retours de partenaires et clients (fédérations sportives nationales et internationales, collectivités, clubs), sous forme de données qualitatives informelles, qui permettent de mieux comprendre les besoins du terrain, les contraintes techniques et les évolutions des pratiques ;
- La fréquentation ou l'usage des équipements dans certains lieux comme des espaces publics, des salles d'escalade... dont les données, lorsque disponibles, permettent d'estimer la contribution à la pratique physique ;
- La veille sur les tendances pour évaluer si les solutions proposées répondent aux attentes des utilisateurs et utilisatrices ;
- Les retours client, notamment à travers des enquêtes de satisfaction post-installation ou relations commerciales, intègrent des retours issus des usagers finaux ;
- Les réseaux sociaux professionnels ou grand public (Instagram, Facebook), permettant des interactions entre les marques et leurs « followers ».

Ainsi, un dialogue indirect est mis en place et la responsabilité des retours incombe aux dirigeants des sociétés et des Divisions si un sujet transverse émerge. Ces informations **alimentent les processus d'amélioration continue et d'innovation**. Elles sont traitées par les équipes R&D, marketing, services clients, directions de marques et de Divisions.

4.3.2.E. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux utilisateurs et utilisatrices finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Un point de contact est accessible via le site internet du Groupe (formulaire à compléter dans la page « Contact »), bien que les utilisateurs et utilisatrices identifient souvent d'abord les marques commerciales plutôt que le nom ABEO. Ce canal est indirect et anonymisé. Toutefois, en dehors de l'anonymat, aucune garantie technique ou organisationnelle supplémentaire ne protège les utilisateurs et utilisatrices contre d'éventuelles représailles, même si le secteur d'activité du Groupe ne présente pas de risque particulier à cet égard. Les éventuelles demandes remontées via ce point de contact sont réceptionnées au niveau de la holding ABEO et re-dirigées vers les départements appropriés.

Dans certains cas, les retours sont structurés dans le cadre de partenariats avec des fédérations sportives ou des organismes de contrôle. Les réclamations et incidents d'utilisation sont analysés, pour que **les produits soient régulièrement ajustés en fonction des retours d'expérience ou de l'évolution des normes**.

À ce jour, aucun accident grave ni incident majeur lié aux droits de l'Homme n'a été porté à la connaissance du Groupe.

4.3.2.F. Actions concernant les impacts matériels sur les utilisateurs et utilisatrices finaux / Approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les utilisateurs et utilisatrices finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

4.3.2.F.i. De la conception à la maintenance : une vigilance permanente

Le principal impact négatif identifié résulte d'incidents ponctuels liés aux blessures pouvant résulter d'un défaut de conception, de fabrication, d'installation ou d'usage des équipements. **La prévention est donc un enjeu de responsabilité**. À l'inverse, la capacité du Groupe à garantir un haut niveau de sécurité constitue un axe de différenciation stratégique et de fidélisation client. Tous les utilisateurs et utilisatrices finaux des produits ABEO sont potentiellement exposés au risque identifié.

Structurellement, cet enjeu est **traité par chaque filiale en fonction des spécificités de son secteur**. A défaut d'une politique formalisée, un ensemble de pratiques exigeantes dédiées à la santé et à la sécurité des utilisateurs et utilisatrices finaux, et communes à toutes les activités, est mis en œuvre (voir ci-dessous). Le Groupe travaille

continuellement à la structuration de ces démarches en s'appuyant sur l'expertise de ses marques et les retours du terrain pour renforcer la prévention des risques.

- Respect strict des normes en vigueur (EN1270 pour les paniers de basket, EN 16899 pour les équipements de parkour par exemple, EN 913 pour le matériel de gymnastique) et une veille constante
- Intégration de la sécurité dès la conception
- Tests internes et externes certifiés avant la mise en marché
- Documentation claire et adaptée
- Suivi rigoureux des réclamations clients et incidents
- Visites de maintenance régulières pour contrôler l'état du matériel et préconiser des réparations

La majorité des équipements sont ainsi **conformes aux normes européennes en vigueur** et par ailleurs, **six sociétés du Groupe sont certifiées ISO 9001** (ACEP, ACMAN, BOSAN, SKS, JANSSEN-FRITSEN, SPORTSAFE), incluant le suivi qualité et la gestion des non-conformités.



Bien qu'ABEO opère en B2B, ses produits sont utilisés quotidiennement par les usagers finaux. Il est donc essentiel de **garantir une utilisation sûre, même sans contact direct**. Des manuels d'installation, d'utilisation et de maintenance sont systématiquement remis aux clients, avec des supports pédagogiques et visuels conçus pour être clairs, accessibles et parfois intégrés directement aux équipements (pictogrammes, QR codes...).

Les sociétés du Groupe accordent une attention particulière à **la qualité de la documentation** accompagnant leurs produits afin d'en garantir une utilisation sécurisée, y compris par des non-professionnels. Cela comprend **des notices techniques, des consignes de sécurité à destination des clients, ainsi qu'une signalétique adaptée aux différents publics**. Le Groupe prend en compte les publics les plus vulnérables dans la conception de ses produits, de leur signalétique et de leur documentation. Cela concerne notamment les jeunes enfants et les sportifs de haut niveau réalisant des figures complexes (gymnastique, parkour, escalade, basket...).

4.3.2.F.ii. Démocratiser le sport via des événements, des partenariats et des produits inclusifs

Le modèle économique d'ABEO, centré sur la conception, la fabrication et l'installation d'équipements sportifs, **génère un impact sociétal positif en facilitant l'accès à des environnements de pratique physique de qualité**. La stratégie produit vise à proposer des solutions innovantes, sûres et inclusives, en réponse aux attentes identifiées via les clients et partenaires. Ces retours influencent les choix en R&D, durabilité et accessibilité, permettant d'adapter l'offre aux évolutions des pratiques et d'intégrer des critères d'impact positif dans le développement produit.

ABEO n'a pas défini de cible particulière à date afin de mesurer la portée et la structuration de son engagement, mais le Groupe suit plusieurs indicateurs représentatifs de son rayonnement et de ses liens avec d'autres acteurs du sport :

- **Rayonnement international** : Les produits du Groupe sont actuellement distribués dans **94 pays**, sur tous les continents, illustrant la large diffusion de ses produits et sa contribution à la promotion de l'activité physique à l'échelle mondiale.
- **Partenariats sportifs** : ABEO entretient **45 contrats de partenariat majeurs** avec des fédérations sportives, des clubs ou des athlètes, soulignant son engagement à soutenir les acteurs de terrain et à renforcer la pratique encadrée et sécurisée du sport.

Équiper les événements sportifs : des Jeux Olympiques aux scènes locales

Les marques d'ABEO contribuent à la démocratisation du sport à travers une forte présence à **des événements sportifs de toute envergure**, dont les plus grandes compétitions internationales, et notamment les Jeux Olympiques. De Melbourne 1956 à Paris 2024, l'aventure olympique du Groupe s'écrit depuis 68 ans via ses sociétés proposant du matériel de gymnastique, de basketball et d'escalade. Ce sont au total **16 Jeux Olympiques** que SPIETH (13 éditions), JANSSEN-FRITSEN (5), SCHELDE SPORTS (9), GYMNOVA (3) et EP CLIMBING (2) ont équipés. Sans oublier ACMAN qui a fourni à plusieurs reprises les podiums scéniques (servant à surélever les plateaux de compétition) et NAVIC qui a équipé le Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis de **Paris 2024**. Lors de cette dernière édition, trois autres sociétés d'ABEO ont joué un rôle clé :

- **GYMNOVA** a fourni les équipements des épreuves de gymnastique artistique, rythmique et de trampoline lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en tant que Supporteur Officiel. L'entreprise était déjà présente aux Jeux de Londres 2012 et de Rio 2016 et équipe régulièrement des compétitions internationales de référence.
- **EP CLIMBING** a équipé les épreuves d'escalade de Paris 2024 (bloc, vitesse et difficulté), après une première participation aux Jeux de Tokyo 2021. La marque intervient également sur plusieurs compétitions internationales majeures.
- **SCHELDE SPORTS** a fourni les équipements des épreuves de basketball, basketball 3x3 et basket fauteuil à Paris 2024. La marque participait ainsi à ses neuvièmes Jeux Olympiques depuis Munich 1972.

Sur l'exercice 2025-26, les filiales d'ABEO ont renforcé leur positionnement lors de différents événements sportifs :

- Au sein de la division Sportainment & Climbing, les marques **EP CLIMBING, FUN SPOT et CLIP'N CLIMB** ont appuyé leur visibilité internationale en 2025 et 2026 à travers une participation ciblée à des événements professionnels et compétitions de référence. En 2025, EP CLIMBING a notamment été présente à la Coupe du

Monde d'Escalade à Chamonix-Mont-Blanc (France) en juillet, à l'ABC Conference au Royaume-Uni au mois de septembre ainsi qu'au salon Vertical Pro en Allemagne en novembre. La marque a également participé en janvier 2026 au salon de l'escalade à Paris (France). De leur côté, FUN SPOT et CLIP'N CLIMB ont pris part à l'IAAPA Expo Europe à Barcelone (Espagne) en septembre 2025, et CLIP'N CLIMB a également été présent au British & International Franchise Show à Londres Olympia (Royaume-Uni). Ces participations ont contribué au développement commercial des marques, au renforcement des relations avec les parties prenantes et à la promotion de solutions favorisant l'activité physique accessible au plus grand nombre.

- Au sein de la division Sport, les marques du Groupe ont également soutenu leur rayonnement international à travers une présence active sur les compétitions sportives et événements sectoriels majeurs. **SCHELDE SPORTS** a équipé l'ensemble de la compétition du FIBA 3x3 World Tour à travers le monde, en tant que partenaire officiel, ainsi que l'EuroBasket 2025 organisé dans plusieurs pays européens. **SPIETH** a été présent aux FISU World University Games en Allemagne et aux Championnats panaméricains (AER) en Uruguay en 2025, et a participé en février 2026 à la World Cup Artistic Gymnastics à Cottbus (Allemagne). **GYMNOVA** a participé au RG World Challenge Cup en Roumanie et au MAG/WAG World Challenge Cup à Paris (France), et a également été présente en mars 2026 au FIG Apparatus World Cup à Antalya (Turquie). Ces engagements illustrent la contribution du Groupe au développement du sport de haut niveau et au rayonnement international de ses savoir-faire techniques. CANNICE a pour sa part équipé son premier événement officiel : les Championnats Panaméricains de Gymnastique Artistique 2025. De plus, CANNICE a été partenaire des Jeux Boliviens, qui se sont déroulés fin 2025 en mettant à disposition des agrès de gymnastique de haute qualité.



Aux côtés des fédérations sportives et athlètes, sur le long terme

Les événements cités précédemment, qui rythment la vie de certaines marques du Groupe, sont notamment le résultat de relations à long terme avec les fédérations sportives nationales et internationales. SCHELDE SPORTS en est un parfait exemple : liée à la **Fédération Internationale de Basketball (FIBA) depuis 1993**, elle est, entre autres, fournisseur officiel des compétitions de basketball 3x3 jusqu'en 2032.

EP CLIMBING, qui a participé à la création de la Fédération Internationale d'Escalade en 2007, en est le fournisseur officiel depuis 2020. Cette étroite collaboration a permis de donner naissance à **un mur de compétition standardisé en 2023, le TITAN**, sur lequel une partie des compétitions nationales et internationales a désormais lieu. En janvier 2025, l'annonce du renouvellement du partenariat jusqu'en 2028 a été faite, assurant ainsi **la présence d'EP CLIMBING aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028**, sur les épreuves d'escalade et para-escalade.

Au cours de l'exercice 2025/26, ce sont au total 45 contrats de partenariats majeurs entre des sociétés du Groupe et des fédérations sportives ainsi que des athlètes qui ont été dénombrés. Du club sportif local belge Gympies Keerbergen pour EUROGYM à **Simone Biles sous contrat avec SPIETH** jusqu'en 2028, en passant par des institutions nationales comme l'Union Royale Néerlandaise de Gymnastique pour JANSSEN-FRITSEN et British Gymnastics pour GYMNOVA UK, ces collaborations sont la preuve de l'engagement d'ABEO pour jouer un rôle central dans la promotion de l'activité physique.

Accompagner l'émergence de nouvelles disciplines sportives

ABEO collabore étroitement avec les fédérations sportives pour soutenir l'émergence de nouvelles pratiques sportives. En 2022, le Groupe a lancé **BRICK, première marque à proposer des équipements homologués pour le parkour**, discipline intégrée à la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG). C'est avec elle que BRICK a coorganisé **des tournées pour promouvoir ce sport en plein essor** : la marque a fourni le matériel du BRICK Parkour Asian Tour en août 2023 et du Caribbean Tour en juin 2024, couvrant des événements dans près de dix pays. BRICK équipe chaque année de plus en plus de compétitions, tels que les Championnats du Monde à Kitakyūshū au Japon en novembre 2024. Cette dynamique s'illustre également dans le développement d'infrastructures dédiées à la pratique. En janvier 2026, BRICK a ainsi équipé la première salle entièrement consacrée au parkour à Paris, contribuant à structurer la pratique en intérieur et à offrir aux pratiquants un environnement sécurisé et adapté à l'entraînement.



ABEO est également un acteur dans le monde du sport extrême via BIGAIRBAG. Créée en 2005, la marque conçoit des aires de réception gonflables permettant à tout type d'acrobate d'exercer en toute sécurité dans des lieux variés - en intérieur comme en extérieur (parcs de loisirs, gymnases ou stations de sports d'hiver...).

L'intégration de VOGO au sein du groupe ABEO depuis décembre 2025 marque un tournant stratégique dans l'accompagnement des acteurs du sport. Grâce à sa solution innovante de captation et de retransmission vidéo via une application dédiée, cette nouvelle filiale crée un véritable écosystème numérique reliant athlètes, coaches, arbitres et supporters, particulièrement lors d'entraînements ou d'événements non médiatisés. Au-delà de l'expérience immersive, cette synergie enrichit l'offre globale d'ABEO en mettant la technologie vidéo au service de la performance et de la prévention santé, permettant une analyse précise des mouvements pour mieux protéger les pratiquants.

Favoriser l'accès au sport par des produits et des événements inclusifs

ABEO travaille à développer des produits toujours plus inclusifs : pour des personnes de tout niveau, de tout âge, valides ou en situation de handicap, et pour des clients avec tout type de budget.

Des marques comme GYMNOVA proposent **des gammes spécifiques** telles qu'HANDI-GYM ou EDUC'GYM, tandis que CLIP'N CLIMB démocratise l'escalade depuis 20 ans avec des **centres ludiques accessibles à tous publics**, y compris les seniors. Avec 360 centres dans plus de 50 pays, dix millions de grimpeurs ont déjà vécu l'expérience. En mars 2025, EP CLIMBING et CLIP'N CLIMB ont également annoncé leur partenariat avec NICAS (National Indoor Climbing Award Scheme) pour **proposer des parcours éducatifs adaptés à tous les âges et niveaux avec différents focus** : des systèmes d'auto-assurance à l'alpinisme en passant par un parcours destiné aux grimpeurs en situation de handicap ou aux personnes neuroatypiques.

Toujours dans le cadre de son engagement en faveur d'un sport plus accessible et inclusif, le Groupe développe des solutions techniques permettant **d'adapter les infrastructures d'escalade aux besoins de publics diversifiés**, notamment les para-grimpeurs et les jeunes pratiquants. Un module d'adaptation amovible a ainsi été intégré dans le design des murs de compétition en vue des **Jeux Olympiques de Los Angeles 2028** (Field of Play). Ce dispositif permet d'ajuster l'angle du mur aux contraintes spécifiques des para-grimpeurs tout en transformant l'aire de compétition sans impact visuel significatif pour le grand public. Cette solution garantit le maintien des standards esthétiques et techniques des compétitions tout en favorisant l'organisation d'événements inclusifs au sein d'une même infrastructure, sans aménagement permanent distinct.

Dans cette même logique, le Groupe a réalisé **un projet structuré autour de l'inclusion au Royal Manchester College**. Ce mur intègre un système à inclinaison variable permettant d'adapter la difficulté selon le niveau et les capacités des pratiquants. Il est également équipé de prises d'escalade lumineuses et colorées, pilotables via tablette, offrant aux éducateurs la possibilité d'adapter les voies en temps réel. Le dispositif de guidage lumineux facilite la pratique pour les grimpeurs déficients visuels ou présentant des besoins spécifiques. Ce projet illustre l'intégration de critères d'accessibilité dès la phase de conception des équipements, en favorisant l'autonomie, la personnalisation et l'inclusion.

Par ailleurs, le Groupe a noué **un partenariat avec NICAS** (National Indoor Climbing Award Schemes) afin de promouvoir la formation des entraîneurs et des professionnels de salles d'escalade, notamment pour l'apprentissage auprès du jeune public. Ce partenariat contribue au renforcement des compétences pédagogiques des encadrants, à la structuration des parcours d'apprentissage et à la professionnalisation du secteur. La participation conjointe à des salons et événements spécialisés permet également de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir une pratique de l'escalade plus accessible, sécurisée et inclusive.

Le Groupe favorise aussi l'activité physique au sens large dans de nombreux pays comme le démontre JANSSEN-FRITSEN qui réalise **près de 7 000 projets par an dans les écoles et gymnases au Benelux**. Les marques de la Division Vestiaires participent aussi à l'inclusion dans le monde du sport en fournissant des installations pratiques, confortables et pour tout type de public dans diverses infrastructures : stades, centres aquatiques, clubs de fitness...

CANNICE renforce aussi son positionnement **auprès des plus jeunes populations** en mettant à disposition des setups d'essai lors d'événements majeurs tels que Championnats du Monde de Gymnastique Artistique 2025 à Jakarta et les Championnats du Monde Junior de Gymnastique Artistique à Manille. Grâce à sa présence, la marque **permet aux enfants de s'essayer à la gymnastique** en bénéficiant d'agrès mis à disposition.

Cette année, BIGAIRBAG a renouvelé son engagement en faveur du sport accessible et inclusif pour toutes et tous à travers sa participation aux **Mentelity Games** : 5 jours dédiés aux **sports d'hiver adaptés**. La société a non seulement soutenu cette initiative **via ses produits**, en mettant à disposition un airbag de la marque dans le cadre du saut à ski, mais aussi **en mobilisant ses équipes** : des membres de BIGAIRBAG ont couru pendant 12 heures d'affilée afin de contribuer à la récolte de fonds pour la fondation.

Avec Sports for Children, ouvrir l'accès au sport

Parce que les enfants n'ont pas tous la chance d'avoir accès à des équipements sportifs, ABEO soutient Sports For Children³. Créée à l'initiative de sa filiale JANSSEN-FRITSEN, cette fondation **collecte du matériel en fin de vie, le reconditionne et le propose à des fédérations, clubs et écoles n'ayant pas les ressources suffisantes pour en acquérir**. Afin de financer son action, elle crée et vend des articles de maroquinerie et de décoration faits à partir de tapis et autres équipements collectés. Depuis sa création en 2011, Sports For Children a équipé 590 écoles au bénéfice de plus de 410 000 enfants.

Grâce à cette fondation, qui célèbre son 15^e anniversaire en cette année 2026, le Groupe poursuit son ambition de répondre directement à deux de ses engagements RSE : promouvoir l'activité physique pour le bien-être du plus grand nombre, tout en développant et proposant des produits et services durables en allongeant la durée de vie du matériel sportif commercialisé.

4.3.2.G. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

ABEO ne dispose pas de cibles ni d'indicateurs consolidés au niveau Groupe en lien avec la santé et la sécurité des utilisateurs et utilisatrices finaux, bien que ce sujet soit intégré au cœur des pratiques opérationnelles de toutes les sociétés (cf. paragraphes précédents).

Cependant, même si elle n'est pas formalisée ni globalisée, la stratégie vise naturellement deux objectifs vis-à-vis des utilisateurs et utilisatrices finaux :

- **Garantir la conformité** de 100% des produits aux normes applicables ;
- **Tendre vers zéro blessure** liée à un défaut produit, une mauvaise installation ou une usure prématurée.

Ceux-ci reposent sur l'expérience des sociétés du Groupe dans des activités à risque, et prennent en compte les exigences réglementaires, les attentes des clients finaux (collectivités, écoles, clubs) ainsi que les retours du terrain, souvent relayés par les équipes commerciales.

Ces objectifs de sécurité sont ainsi intégrés aux pratiques de conception, de production et de relation client, et les équipes Qualité et R&D veillent à intégrer en continu les meilleures pratiques de sécurité dans la conception, l'installation, la maintenance et la formation à l'usage des produits.

4.3.2.H. Conclusion

À travers ses exigences de conception, de qualité, de conformité et de maintenance, ABEO place la sécurité des utilisateurs et utilisatrices finaux au cœur de ses activités. En parallèle, le Groupe contribue positivement au bien-être du plus grand nombre en favorisant l'accès à une pratique physique sûre, inclusive et adaptée à une grande diversité de publics. Même si la structuration des politiques et indicateurs à l'échelle du Groupe reste à renforcer, ces enjeux sont déjà pleinement intégrés dans les pratiques opérationnelles et dans la proposition de valeur des sociétés d'ABEO.

³ Certains des produits reconditionnés ou upcyclés par l'association sont commercialisés via le site internet suivant : <https://game-on.store/>



4.4. CONDUITE DES AFFAIRES : UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE QUI TIRE SA FORCE DE L'AUTONOMIE ET DE LA RESPONSABILISATION LOCALE DE SES SOCIÉTÉS (ESRS G1)

L'un des atouts compétitifs d'ABEO réside dans l'**ancrage local de ses sociétés**, implantées au plus près des marchés qu'elles desservent. Cette organisation territoriale, pleinement **inscrite dans la stratégie du Groupe**, favorise une relation directe et humaine avec les clients, tout en laissant aux filiales une large autonomie. Elles peuvent ainsi adapter leurs offres et leurs services aux spécificités locales, avec réactivité et pertinence.

4.4.1. Impacts, Risques et Opportunités matériels liés à la conduite des affaires

L'impact identifié, lié à la conduite des affaires, est présenté ci-après :

Rappel des IRO matériels sur la section			
N°	Type	IRO	Description
24	Impact positif	Organisation décentralisée et responsabilisation locale des filiales	Dès sa création, le Groupe a adopté une organisation décentralisée avec ses sociétés, convaincu que la proximité avec leur marché et leurs clients est essentielle. L'autonomie dont elles disposent n'empêche toutefois pas ABEO de tout mettre en œuvre pour les accompagner dans leur développement via ses fonctions supports : près de 50 personnes des fonctions support travaillent ainsi de concert avec chacune des filiales en fonction de leurs besoins.

4.4.2. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires (ESRS 2 GOV-1)

La conduite responsable des affaires et la prévention des risques éthiques, notamment en matière de corruption, s'inscrivent dans le cadre de gouvernance du Groupe ABEO et font l'objet d'un suivi par ses instances de direction et de supervision. Ces sujets sont abordés dans le cadre des travaux liés au contrôle interne et à la gestion des risques du Groupe, afin d'assurer la conformité des pratiques et la fiabilité de l'information financière.

Dans ce dispositif, le **Comité d'audit** joue un rôle central de supervision. Ses travaux portent notamment sur le suivi de la cartographie des risques du Groupe, la revue de la feuille de route du contrôle interne, les zones de risques pour les comptes du Groupe et l'analyse des principaux points d'organisation susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière. Il examine les sujets de clôture avant les arrêtés comptables, puis revoit les comptes après. Dans ce cadre, les dispositifs liés à la prévention de la corruption et, plus largement, à la conduite responsable des affaires peuvent être abordés lorsqu'ils sont liés aux processus de gestion des risques ou de contrôle interne du Groupe.

Le Comité exécutif et le Conseil d'administration sont également attentifs à la prise en compte des risques de corruption dans les activités du Groupe et dans les diligences menées par l'équipe dirigeante. Cette vigilance s'exprime notamment dans le cadre des opérations de croissance externe (M&A), en particulier lorsque celles-ci concernent des pays identifiés comme présentant des niveaux de risque plus élevés ou certains types de clients. Dans ces situations, des diligences spécifiques peuvent être mises en œuvre, telles que des enquêtes de réputation portant sur les dirigeants des sociétés cibles ou sur leurs activités.

Par ailleurs, **la composition des organes de gouvernance** contribue à la prise en compte des enjeux liés à la conduite des affaires. Le Comité d'audit comprend notamment deux administrateurs indépendants, Claire Lénart et Marc-Olivier Strauss-Kahn, qui disposent d'une expérience significative acquise dans l'exercice de fonctions managériales de haut niveau au sein d'organisations d'envergure nationale et internationale. Cette expertise contribue à la qualité des travaux du comité, en particulier sur les sujets de gestion des risques, de contrôle interne et, plus largement, de gouvernance et de conduite responsable des affaires.

4.4.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)

4.4.3.A. Description de la manière dont l'entreprise établit, développe, promeut et évalue sa culture d'entreprise

La culture d'entreprise du Groupe ABEO repose sur un socle de valeurs et de principes de fonctionnement qui structurent son modèle organisationnel et sa manière de conduire les affaires. Historiquement construit par la croissance organique et l'intégration de sociétés acquises, le Groupe s'appuie sur une philosophie visant à concilier expertise locale, cohérence

collective et performance durable. Cette culture commune constitue un cadre de référence partagé par l'ensemble des entités du Groupe, tout en respectant l'identité et les spécificités de chaque filiale.

Le modèle culturel du Groupe s'articule autour de cinq principes structurants complémentaires.

- Le premier est celui de l'**expertise**, qui repose sur la volonté de s'appuyer sur des sociétés disposant d'un savoir-faire reconnu dans des marchés de niche ou des territoires spécifiques. Ce positionnement permet au Groupe de maintenir une forte proximité avec ses marchés et ses clients.
- Le deuxième principe est celui de la **synergie**, qui vise à encourager la collaboration entre les sociétés, tant en matière de marchés que d'expertises. Ce fonctionnement permet de combiner les compétences spécifiques de chaque entité tout en développant une dynamique collective.
- La culture d'entreprise également repose sur la promotion de **valeurs partagées**, qui constituent un socle commun à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Parmi celles-ci figurent notamment la confiance, la persévérance et l'esprit d'équipe, qui guident les relations internes et les interactions avec les partenaires du Groupe. Ces valeurs sont conçues pour être partagées par l'ensemble des sociétés du Groupe sans remettre en cause leur identité propre, afin de préserver la diversité des cultures locales tout en garantissant une cohérence globale.
- Un autre pilier central de la culture d'ABEO est le principe d'**autonomie**, qui se traduit par une organisation décentralisée laissant une large capacité d'action aux filiales. Cette autonomie vise à permettre aux sociétés du Groupe d'être au plus près de leurs clients et de leurs marchés, tout en adaptant leurs pratiques aux réalités économiques et sociales locales.
- Enfin, la recherche de **performance** constitue un objectif transversal, reposant sur l'harmonisation progressive de certains processus et sur l'alignement des meilleures pratiques au sein du Groupe afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la création de valeur collective.

La culture d'entreprise est formalisée et diffusée à travers plusieurs dispositifs.

- **Un livret d'accueil** destiné aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices présente notamment le message de bienvenue, l'histoire du Groupe, ses valeurs et engagements, ses divisions et marques, ainsi que ses implantations dans le monde et son organisation. Pour les sociétés qui le souhaitent, ce document constitue un outil d'intégration visant à transmettre les repères culturels et organisationnels du Groupe dès l'arrivée des collaborateurs et collaboratrices.
- La diffusion de cette culture s'appuie également sur des **actions de communication et de sensibilisation internes**. Les valeurs du Groupe sont notamment présentées dans le cadre de réunions de management, comme lors du Management Meeting de juin 2025, au cours duquel une présentation du modèle économique et des valeurs du Groupe a été réalisée par la Direction générale. Des actions de communication interne, notamment à travers le journal interne, contribuent également à expliquer les démarches engagées par le Groupe pour définir et faire vivre ses valeurs. Par ailleurs, des initiatives de travail sur l'interculturalité, telles que des ateliers organisés lors des réunions de management, visent à favoriser la compréhension mutuelle entre les différentes entités du Groupe présentes dans plusieurs pays.
- La culture d'entreprise est également traduite dans les **principes d'organisation et de gouvernance du Groupe**. À cet égard, le Groupe a formalisé une politique de responsabilisation locale, qui définit le cadre de subsidiarité appliqué à ses filiales. Cette politique vise à permettre aux entités du Groupe d'agir de manière réactive et adaptée à leurs contextes opérationnels, tout en s'inscrivant dans une stratégie globale définie au niveau ABEO. Elle prévoit notamment que les orientations stratégiques soient fixées au niveau du Groupe, tandis que les filiales disposent d'une autonomie importante pour leur mise en œuvre, notamment en matière d'organisation du travail, de recrutement, de gestion managériale, de production ou encore de développement de partenariats locaux. De même, chaque division s'approprie les orientations stratégiques définies au niveau du Groupe afin de les décliner dans ses activités opérationnelles. Des instances de travail, telles que des comités RSE au niveau des divisions, contribuent notamment à intégrer ces orientations dans les pratiques des différentes entités. Cette organisation décentralisée, associée à un cadre de référence commun, vise à favoriser la responsabilisation des équipes, l'innovation locale et le partage de bonnes pratiques au sein du Groupe.
- Enfin, cette approche est encadrée par un **système de délégations de pouvoirs**, qui précise l'étendue des responsabilités confiées aux dirigeants des divisions et des sociétés du Groupe. Ces délégations couvrent notamment les engagements de dépenses liés aux ressources humaines, aux investissements (CAPEX) ainsi qu'aux autres dépenses opérationnelles. Leur validité repose sur plusieurs critères, notamment l'existence d'un lien d'autorité entre les parties, la compétence des délégataires et les moyens mis à leur disposition pour

exercer leurs responsabilités. Le déploiement de ces délégations de pouvoirs est en cours au sein du Groupe et devrait être finalisé progressivement d'ici fin 2026, afin d'harmoniser les pratiques entre les différentes filiales.

4.4.3.B. Prise en compte des principes de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Le Groupe ABEO a mis en place un **Code d'Éthique et de Conduite des affaires** ainsi qu'un **Code des Achats**, qui constituent le cadre de référence pour l'ensemble des collaborateurs/collaboratrices et des personnes agissant pour son compte. Ces codes définissent les principes et règles encadrant la conduite des affaires dans différents domaines susceptibles de présenter des risques éthiques, notamment la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts, la prévention de la fraude, le respect des lois et réglementations anticorruption ainsi que la protection des droits humains.

À ce jour, ces codes couvrent une partie des exigences fondamentales relatives à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux bonnes pratiques internationales, mais ne font pas explicitement référence à l'intégralité du standard de la CNUCC. Il mentionne en revanche le **UK Bribery Act et la Loi Sapin II**, et il est complété par des mesures internes visant à prévenir les risques de corruption et de pots-de-vin et le suivi des entités significatives via les commissaires aux comptes.

Le Groupe prévoit une mise à jour de ces documents pour intégrer des évolutions mineures, et une diffusion du Code d'Éthique et du Code des Achats aux filiales récemment acquises. Cette opération de diffusion est suivie par la Direction des Ressources Humaines afin de s'assurer de leur appropriation et de leur mise en œuvre. L'accomplissement de ces actions est envisagé d'ici la fin 2026, contribuant ainsi à garantir que le Groupe ABEO exerce ses activités dans le respect des standards internationaux, de la réglementation locale et de ses principes éthiques d'intégrité et de transparence.

4.4.3.C. Dispositif d'alerte et traitement des manquements à la conduite des affaires

Le Groupe ABEO a mis en place des mécanismes visant à permettre l'identification, le signalement et le traitement des comportements susceptibles de constituer une infraction aux lois applicables, au Code d'Éthique et de Conduite des affaires ou à toute autre règle interne applicable. Ces dispositifs s'inscrivent dans l'engagement du Groupe à promouvoir une conduite des affaires fondée sur l'intégrité, la transparence et le respect des réglementations dans l'ensemble des pays où il exerce ses activités.

Le Code d'Éthique et de Conduite des affaires, diffusé dès 2019, constitue le **cadre de référence** applicable à l'ensemble des collaborateurs/collaboratrices et aux personnes agissant pour le compte du Groupe. Il définit les principes et règles encadrant la conduite des affaires dans différents domaines susceptibles de présenter des risques éthiques, notamment la lutte contre la corruption, la prévention des conflits d'intérêts, la lutte contre la fraude, la prévention du blanchiment d'argent, la protection des données ou encore le respect des droits humains. Le Code précise également les modalités permettant de signaler toute situation suspectée ou avérée de non-conformité à ces principes.

Les collaborateurs/collaboratrices et les tiers peuvent ainsi signaler toute situation contraire au Code ou aux lois applicables par **différents canaux**. Les collaborateurs et collaboratrices sont encouragés, dans un premier temps, à partager leurs préoccupations avec leur management local, notamment leur supérieur hiérarchique, le Directeur Général local ou le responsable des ressources humaines. Lorsqu'ils/elles ne souhaitent pas utiliser ce canal ou lorsque la situation le justifie, ils/elles peuvent également s'adresser directement au Directeur Général de la division concernée ou utiliser le canal de signalement dédié au niveau du Groupe. Les partenaires externes du Groupe, tels que les fournisseurs ou clients, peuvent également utiliser ces dispositifs pour signaler une situation suspecte.

À la date du présent rapport, le Code d'Éthique du Groupe prévoit comme principal canal de signalement centralisé **une adresse électronique dédiée (business-ethics@groupe-abeo.com)**. Les messages reçus via ce canal sont traités par les membres du Comité Éthique, à savoir le Directeur Général Adjoint du Groupe et la Directrice des Ressources Humaines Groupe. Les signalements transmis font l'objet d'un suivi et d'un traitement documenté, permettant d'assurer la prise en compte des alertes et, le cas échéant, le suivi des actions mises en œuvre. En fonction de la nature des situations signalées, les membres du Comité Éthique peuvent se coordonner avec les directions concernées au niveau local et/ou au niveau du Groupe afin d'évaluer les faits et de déterminer si l'ouverture d'une enquête est nécessaire. Dans ce cadre, le Groupe s'engage à examiner les incidents liés à la conduite des affaires de manière diligente,

indépendante et objective, dans le respect des principes de confidentialité, d'impartialité et de protection des personnes impliquées.

Le dispositif prévoit également des **mesures de protection** pour les personnes effectuant un signalement. Les personnes recevant les alertes ont l'obligation de traiter les informations de manière confidentielle et de préserver l'identité de la personne à l'origine du signalement. Par ailleurs, toute personne qui signale de bonne foi un comportement illicite ou contraire au Code bénéficie d'une protection contre toute forme de représailles. Aucun collaborateur ou tiers ne peut faire l'objet de harcèlement, de sanction ou de conséquences négatives sur sa situation professionnelle en raison d'un signalement réalisé de bonne foi, y compris lorsque les faits signalés ne sont pas confirmés à l'issue des vérifications.

Lorsque des infractions au Code d'Éthique ou aux lois applicables sont établies, le Groupe peut mettre en œuvre des **mesures disciplinaires ou juridiques appropriées**, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou à l'engagement de procédures judiciaires, afin de préserver l'intégrité de ses activités et la confiance de ses parties prenantes.

En complément du dispositif existant, une procédure formalisée de signalement interne et externe est actuellement en cours d'élaboration afin de renforcer et structurer les mécanismes de remontée et de traitement des alertes au niveau du Groupe. Son déploiement est prévu de manière progressive, notamment dans le cadre de l'intégration de nouvelles entités, avec une mise à jour et une mise en œuvre envisagées d'ici fin 2026. Une information relative au lancement de ce projet doit notamment être présentée au Comité exécutif du Groupe.

4.4.3.D. Informations sur la politique de formation au sein de l'organisation en matière de conduite professionnelle

Le Groupe ABEO met en œuvre des **actions de sensibilisation et de formation** visant à promouvoir une conduite des affaires conforme à ses principes éthiques et aux réglementations applicables. Ces actions s'appuient notamment sur le Code d'Éthique et de conduite des affaires du Groupe, qui constitue le cadre de référence en matière d'intégrité, de prévention de la corruption et de comportements attendus dans les relations d'affaires.

Des **modules de formation en e-learning** ont été déployés à destination de la Direction Générale, et des Directeurs et Directrices de division et des différentes entités du Groupe. Ces formations portent principalement sur le Code d'Éthique et de conduite des affaires, le Code achats ainsi que sur les principes de la loi Sapin II et de la lutte contre la corruption. Les contenus pédagogiques ont été développés avec l'appui d'un cabinet spécialisé et certifié et sont accessibles via la plateforme de formation en ligne Rise Up utilisée par le Groupe. Les modules comprennent un quiz d'évaluation, permettant de vérifier l'appropriation des principes présentés. L'obtention d'un score minimum est requise pour valider la formation et obtenir la certification correspondante. À ce jour, l'accès à ces modules est limité aux membres de la Direction Générale et aux Directeurs et Directrices de division et de filiales. Le public concerné est tenu de se former annuellement.

Dans le cadre de leurs responsabilités managériales, les Directeurs et Directrices de filiales sont encouragés à relayer les principes éthiques et les règles de conduite des affaires auprès de leurs équipes, en particulier auprès des fonctions les plus exposées aux risques en matière d'éthique des affaires, telles que les équipes commerciales et les équipes achats.

À ce jour, les dispositifs de formation à destination des entités nouvellement intégrées dans le cadre d'opérations de fusions et acquisitions (M&A) restent en cours de structuration. Le Groupe prévoit de renforcer progressivement ce volet, en déployant des actions ciblées à destination des Directeurs et Directrices de filiales, telles que la mise à disposition de modules e-learning et la diffusion des Codes d'Éthique et Achats. Les entités nouvellement acquises seront ainsi progressivement intégrées dans les dispositifs existants, avec un accès aux formations disponibles et aux outils de sensibilisation, afin de garantir une appropriation homogène des principes éthiques et des règles de conduite des affaires au sein du Groupe.

4.4.3.E. Divulgarion des fonctions les plus exposées au risque de corruption et de pots-de-vin

Le Groupe ABEO identifie certaines fonctions comme étant particulièrement exposées aux risques de corruption et de pots-de-vin, en raison de la nature de leurs activités et des décisions qu'elles sont amenées à prendre. Ces fonctions comprennent notamment :

- **La Direction Générale**, impliquée dans des négociations stratégiques et dans la conduite des opérations du Groupe ;
- **Les Directeurs et Directrices de division et de filiales**, également exposés, notamment lorsqu'ils/elles participent à des appels d'offres et supervisent des projets stratégiques ;
- **Les équipes achats et commerciales**, qui représentent également des fonctions sensibles en raison de leurs interactions fréquentes avec les fournisseurs et clients dans le cadre de transactions ou de négociations commerciales.

À ce jour, le Groupe n'a pas formalisé de liste officielle de ces fonctions à risque, ni mis en place de mécanismes de contrôle spécifiques. La gestion de ces risques repose principalement sur des actions de sensibilisation, visant à informer et former les collaborateurs et collaboratrices concernés sur les principes de prévention de la corruption et sur les comportements attendus dans le respect du Code d'Éthique et de Conduite des affaires. Ces actions contribuent à renforcer la vigilance et l'appropriation des règles éthiques par les collaborateurs et collaboratrices dont les activités sont les plus exposées.

4.4.4. Conclusion

La gouvernance d'ABEO s'appuie sur un modèle décentralisé qui constitue à la fois un facteur de performance, de proximité avec les marchés et de responsabilisation des entités locales. Ce fonctionnement repose sur un cadre commun progressivement renforcé, fondé sur des principes de subsidiarité, des référentiels éthiques, des dispositifs d'alerte et des actions de sensibilisation adaptées aux risques du Groupe. Dans cette dynamique, ABEO poursuit la structuration de ses pratiques en matière de conduite des affaires afin de consolider, à l'échelle de l'ensemble de ses sociétés, une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité.



4.5. CONCLUSION GÉNÉRALE

À travers ce deuxième exercice de reporting CSRD, ABEO poursuit la structuration de sa démarche de durabilité et consolide les bases posées lors du premier exercice. Le Groupe confirme ses engagements autour de trois axes majeurs : promouvoir l'activité physique pour le bien-être du plus grand nombre, développer des produits et solutions plus durables, et favoriser la diversité, l'engagement et l'épanouissement des équipes et des parties prenantes.

Ce rapport met en évidence les avancées réalisées au cours de l'exercice, notamment la meilleure maîtrise des données environnementales, la progression de la comptabilité carbone, la définition d'une trajectoire de décarbonation, le renforcement des pratiques d'achats responsables et le déploiement d'initiatives concrètes en matière de circularité, de maintenance, de réparation et de substitution de matériaux. Il traduit également la volonté du Groupe de mieux intégrer les enjeux de durabilité dans ses activités, tout en tenant compte de la diversité de ses métiers, de ses implantations et de son modèle décentralisé.

Des marges de progression demeurent, en particulier sur la formalisation des politiques, des cibles et des plans d'action à l'échelle du Groupe. Les prochains exercices devront permettre de renforcer la fiabilité des données, d'harmoniser les pratiques entre les filiales et de transformer les initiatives locales en feuilles de route communes.

Dans cette perspective, l'écoconception constituera, pour le volet environnemental, le projet structurant des prochaines années. Elle permettra d'articuler les enjeux climat, biodiversité, ressources et économie circulaire autour d'une approche commune du cycle de vie des produits. Les enjeux sociaux, quant à eux, devront continuer à être approfondis afin de mieux structurer les engagements, les indicateurs et les actions du Groupe en faveur des équipes, des clients et plus largement de ses parties prenantes.



4.6. ANNEXES

4.6.1. Annexe 1 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)

Liste des ESRS et DR		Sections dans le rapport	SFDR
ESRS 2 Informations générales			
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	4.1.1.A.	
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	4.1.1.B.	
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.3.A.	Indicateur no 13, tableau 1, annexe I
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	4.1.3.B.	
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.3.C.	
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	4.1.4.	Indicateur no 10, tableau 3, annexe I
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	4.1.5.	
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	4.1.2.A.	Indicateur no 4, 9 et 14 tableau 1, annexe I
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.2.B.	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	4.1.6.A.	Indicateur no 7, tableau 1, annexe I Indicateur no 10, tableau 2, annexe I Indicateur no 14, tableau 2, annexe I Indicateur no 13, tableau 3, annexe I Indicateur no 12, tableau 3, annexe I Indicateurs no 12 et no 13, Tableau 3, annexe I
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants	4.1.6.A. 4.1.6.B.	
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	4.6.1.	
MDR-P	Politiques MDR-P — Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	Au fil du document pour chaque IRO	
MDR-A	Actions MDR-A — Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels	Au fil du document pour chaque IRO	
MDR-M	Indicateurs MDR-M — Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels	Au fil du document pour chaque IRO	

MDR-T	Cibles MDR-T — Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Au fil du document pour chaque IRO	
E1 - Changement climatique			
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	4.2.1.C.	
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	4.2.1.C.	
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	4.2.1.D.	
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	4.2.1.E.i.	Indicateur no 4, tableau 2, annexe I
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	4.2.1.E.ii.	Indicateur no 5, tableau 1, et indicateur no 5, tableau 2, annexe I Indicateur no 6, tableau 1, annexe I
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	4.2.1.E.iii.	Indicateurs no 1 et no 2, tableau 1, annexe I Indicateur no 3, tableau 1, annexe I
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non-applicable	
E1-8	Tarification interne du carbone	Non-applicable	
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Exemption	
E2 - Pollution			
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non-matériel	
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Non-matériel	
E2-3	Cibles liées à la pollution	Non-matériel	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non-matériel	Indicateur no 8, tableau 1, annexe I; indicateur no 2, tableau 2, annexe I, indicateur no 1, tableau 2, annexe I; indicateur no 3, tableau 2, annexe I
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non-matériel	
E2-6	Incidences financières attendues des risques et opportunités liés à la pollution	Non-matériel	
E3 - Ressources hydriques et marines			
E3-1	Politiques relatives aux ressources hydriques et marines	Non-matériel	Indicateur no 7, tableau 2, annexe I

			Indicateur no 8, tableau 2, annexe I Indicateur no 12, tableau 2, annexe I
E3-2	Actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines	Non-matériel	
E3-3	Objectifs liés aux ressources hydriques et marines	Non-matériel	
E3-4	Consommation d'eau	Non-matériel	Indicateur no 6.2, tableau 2, annexe I Indicateur no 6.1, tableau 2, annexe I
E3-5	Effets financiers potentiels des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Non-matériel	
E4 - Biodiversité et écosystèmes			
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	4.2.2.B. 4.2.2.C.	
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.2.D.	Indicateur no 11, tableau 2, annexe I Indicateur no 12, tableau 2, annexe I
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.2.D.	
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	4.2.2.D.	
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	4.2.2.D.	
E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Exemption	
E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire			
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	4.2.3.B.	
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.3.B.	
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.2.3.B.	
E5-4	Flux de ressources entrants	4.2.3.C.i.	
E5-5	Flux de ressources sortants	4.2.3.C.ii.	Indicateur no 13, tableau 2, annexe I Indicateur no 9, tableau 1, annexe I
E5-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Exemption	
S1 - Effectifs de l'entreprise			
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	4.3.1.C.	Indicateur no 9, tableau 3, et indi

			Indicateur no 11, tableau 1, annexe I Indicateur no 11, tableau 3, annexe I Indicateur no 1, tableau 3, annexe I
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	4.3.1.D.	
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	4.3.1.D.	Indicateur no 5, tableau 3, annexe I
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	4.3.1.E.	
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.3.1.E.	
S1-6	Caractéristiques des salarié(s) de l'entreprise	4.3.1.F.	
S1-7	Caractéristiques des non-salarié(s) assimilés au personnel de l'entreprise	Non-matériel	
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non-matériel	
S1-9	Indicateurs de diversité	4.3.1.G.	
S1-10	Salaires décents	Non-matériel	
S1-11	Protection sociale	Non-matériel	
S1-12	Personnes handicapées	Non-matériel	
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	Non-matériel	
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	4.3.1.H.	Indicateur no 2, tableau 3, annexe I Indicateur no 3, tableau 3, annexe I
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non-matériel	
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.3.1.I.	Indicateur no 12, tableau 1, annexe I Indicateur no 8, tableau 3, annexe I
S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves en matière de droits de l'homme	Non-matériel	Indicateur no 7, tableau 3, annexe I Indicateur no 10, tableau 1, et indicateur no 14, tableau 3, annexe I
S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur			

S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non-matériel	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I Indicateurs no 11 et no 4, tableau 3, annexe I Indicateur no 10, tableau 1, annexe I
S2-2	Les processus de dialogue avec ces derniers au sujet des impacts.	Non-matériel	
S2-3	Les procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations.	Non-matériel	
S2-4	Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval	Non-matériel	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I
S2-5	Les objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités matériels.	Non-matériel	
S3- Communautés affectées			
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	Non-matériel	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I Indicateur no 10, tableau 1, annexe I
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	Non-matériel	
S3-3	Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	Non matériel	
S3-4	Mesures concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, et approches pour atténuer les risques matériels et saisir les opportunités significatives liées aux communautés affectées, et efficacité des actions mises en œuvre	Non-matériel	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I
S3-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	Non-matériel	
S4 - Consommateurs et utilisateurs et utilisatrices finaux			
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs et utilisatrices finaux	4.3.2.C.	Indicateur no 9, tableau 3, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I Indicateur no 10, tableau 1, annexe I
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs et utilisatrices finaux au sujet des impacts	4.3.2.D.	
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs/consommatrices et utilisateurs/	4.3.2.E.	

	utilisatrices finaux de faire part de leurs préoccupations		
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs/consommatrices et utilisateurs/utilisatrices finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs/consommatrices et utilisateurs/utilisatrices finaux, et efficacité de ces actions	4.3.2.F.	Indicateur no 14, tableau 3, annexe I
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.3.2.G.	
G1 – Conduite des affaires			
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.4.3.	Indicateur no 15, tableau 3, annexe I Indicateur no 6, tableau 3, annexe I
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Non-matériel	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Non-matériel	
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Non-matériel	Indicateur no 17, tableau 3, annexe I Indicateur no 16, tableau 3, annexe I
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Non-matériel	
G1-6	Pratiques en matière de paiement	Non-matériel	
Autres actes législatifs			
Taxonomie verte européenne (article 8)		4.2.4.	

4.6.2. Annexe 2 : Lexique

- **ACV (Analyse de Cycle de Vie)** : Méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit ou service à chaque étape de son cycle de vie : extraction des matières premières, fabrication, transport, usage, fin de vie.
- **Actions** : Mesures concrètes mises en œuvre pour réduire un impact, prévenir un risque ou saisir une opportunité en matière de durabilité.
- **Article 8 (Taxonomie)** : Disposition réglementaire imposant aux entreprises non-financières de publier des informations sur la part de leurs activités alignée avec la taxonomie européenne.
- **Bilan Carbone®** : outil de diagnostic mis au point par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il permet de comptabiliser et de parvenir à la bonne évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) générés, directement ou indirectement, par les activités d'une entreprise.
- **CaPex (Capital Expenditures)** : Dépenses d'investissement, notamment celles liées à la transition environnementale (équipements moins carbonés, rénovations, etc.).

- **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)** : Directive européenne imposant aux grandes entreprises un reporting standardisé, structuré et vérifié sur leurs impacts ESG.
- **Cibles** : Objectifs chiffrés ou qualitatifs définis par l'entreprise pour améliorer sa performance ESG dans un délai donné.
- **DR (Disclosure Requirement)** : Exigence de publication détaillée dans les normes ESRS (ex : E1-1, S1-3...), à renseigner si l'enjeu est jugé matériel.
- **Double matérialité** : Obligation d'évaluer et de publier à la fois les impacts de l'entreprise sur l'environnement/société (matérialité d'impact) et les effets des enjeux ESG sur la performance de l'entreprise (matérialité financière).
- **Due diligence (devoir de vigilance)** : Processus visant à identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement dans la chaîne de valeur.
- **EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group)** : Organisme européen chargé de rédiger les normes ESRS utilisées pour le reporting CSRD.
- **ESRS (European Sustainability Reporting Standards)** : Normes européennes de reporting de durabilité qui détaillent les informations à fournir dans le cadre de la CSRD.
- **FSC (Forest Stewardship Council)** : Système de certification forestière attestant que le bois certifié est issu de forêts gérées durablement et tracé selon une méthodologie reconnue.
- **GES (Gaz à Effet de Serre)** : Gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue par le solaire dans l'atmosphère.
- **Horizon de temps** : Temporalité utilisée pour analyser un impact, un risque ou une opportunité (court, moyen ou long terme).
- **Impact** : Effet positif ou négatif d'une activité de l'entreprise sur l'environnement, les personnes ou la société en général.
- **Indicateurs** : Données quantitatives ou qualitatives permettant de mesurer la performance ESG ou les progrès vers une cible.
- **IRO (Impacts, Risques, Opportunités)** : Éléments centraux du reporting CSRD, à identifier pour chaque sujet de durabilité.
- **Modèle d'affaires** : Représentation de la manière dont l'entreprise crée de la valeur, intégrant ses intrants, produits, marchés, relations avec les parties prenantes et impacts.
- **Norme ISO 9001 (ISO 9001 : 2015)** : Norme internationale de management de la qualité visant à garantir des processus maîtrisés, la satisfaction client et l'amélioration continue.
- **Norme ISO 14001 (ISO 14001 : 2015)** : Norme internationale de management environnemental visant à structurer la maîtrise des impacts environnementaux et l'amélioration continue.
- **Norme ISO 45001 (ISO 45001 : 2018)** : Norme internationale de management de la santé et de la sécurité au travail visant à prévenir les risques professionnels et à améliorer en continu les conditions de travail.
- **OpEx (Operating Expenditures)** : Dépenses opérationnelles de l'entreprise, y compris celles liées à la transition durable.
- **Opportunité** : Situation ou tendance qui peut générer des bénéfices environnementaux, sociaux ou économiques pour l'entreprise.
- **Parties prenantes** : Personnes ou groupes affectés par ou ayant une influence sur les activités de l'entreprise (ex : salarié(s), clients, fournisseurs, collectivités...).
- **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)** : Certification attestant que le bois issu de forêts gérées durablement et tracé via une certification de chaîne de contrôle.
- **Politique** : Engagement formel structurant les principes et objectifs d'une entreprise sur un sujet de durabilité (ex. : politique climat, droits humains...).
- **Risques** : Événements potentiels pouvant affecter la performance de l'entreprise ou nuire à la société ou à l'environnement.
- **SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)** : Règlement européen exigeant des acteurs financiers la transparence sur les risques et impacts ESG de leurs investissements, en lien avec les données issues du reporting CSRD.
- **Taxonomie européenne** : Classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, selon des critères précis définis par l'UE.

4.7 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'Assemblée Générale de la société Abéo,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de Abéo. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2026, incluses dans le chapitre 4 du rapport de gestion (ci-après « l'Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Abéo est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Abéo pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Abéo dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

■ Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Abéo, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Abéo en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Abéo pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

■ Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Abéo, incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

■ Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Abéo avec les ESRS.

■ Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont l'entité met à jour son analyse de Double matérialité sont mentionnées à la section « 4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier la mise à jour de la matrice de double matérialité. Ceux-ci incluent notamment l'évolution du périmètre du groupe.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité, notamment sur la mise à jour de la matrice de double matérialité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note « 4.1.6. Gestion des impacts, risques et opportunités matériels » de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

■ Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Abéo relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

■ Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

■ Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section « 4.1.1.B.iii. Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats » de l'Etat de durabilité, qui décrit les estimations et extrapolations réalisées lors du calcul du scope 3 du bilan carbone (E1-6) et pour la ventilation par type de traitement des déchets (E5-5).

■ Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

► Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées dans la partie « 4.2.1.E.iii. Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2 & 3 et émissions totales de GES (E1-6) » de l'Etat de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes responsables concernées pour s'enquérir du processus adopté par l'entité pour produire ces informations ;
- examiner la méthodologie de calcul, sur la base de ces informations et de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier sur le calcul du scope 3 : le processus de collecte d'informations, le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés, le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation ;
- pour les données directement mesurables (telles que la consommation d'énergie utilisée dans les scopes 1 et 2), rapprocher, sur la base d'une sélection, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

■ Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Abéo pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

■ Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

■ Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Lyon, le 18 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Alexis Thura

Sylvain Lauria